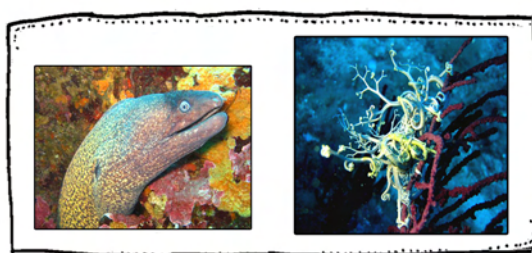




MANUEL DU MONITEUR



www.plongee.fsgt.org



Table des matières

I – Présentation	4
1-1/ PRESENTATION ET OBJECTIF DU MANUEL DU MONITEUR	4
1-2/ PRINCIPES D'ORGANISATION DE LA FORMATION.....	4
1-3/ PRESENTATION DE LA FSGT	7
II – Généralités	10
2-1/ MODALITES ADMINISTRATIVES.....	10
2-2/ LE CERTIFICAT MEDICAL	12
2-3/ ASSURANCE	13
III – Démarche pédagogique	14
3-1/ EVALUATION CONTINUE ... (?).....	14
3-2/ FORMATION ET CERTIFICATION.....	15
3-3/ COMMENT VALIDER UN BREVET ?.....	16
IV – Objectif de formation par niveau	17
4-1/ NIVEAUX DE PLONGEUR.....	18
4-2/ NIVEAUX D'ENCADRANT	64
V – Domaines spécifiques.....	87
5-1/ TIV	87
5-2A/ SAUVETAGE ET ASSISTANCE NAUTIQUE - CAFSAN.....	88
5-2B/ SAUVETAGE ET ASSISTANCE NAUTIQUE – MONITEUR CAFSAN	89
5-3/ PLONGEE POUR LES JEUNES : SUBA-JEUN'S	90
5-4/ PLONGEE AUX MELANGES.	92
5-5/ ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE.....	93
5-6/ PLONGEE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....	94
5-7/ LES CERTIFICATS DE SPECIALITES	95
VI – Equivalences et Demandes d'Allègement de Formation.....	96



MISES A JOUR

Le Manuel du Moniteur FSGT est un document qui est amené à évoluer sans cesse. Pour que chacun puisse facilement actualiser son manuel personnel la page précédente comporte un tableau d'indexation des « mises à jour ».

Ainsi chaque modification du document changera le numéro de version et la date du Manuel du moniteur qui sont mentionnés uniquement en couverture et non en bas de chaque page. Ainsi, chaque modification impliquera la substitution des pages concernées mentionnées dans le tableau d'indexation et la couverture qui sera la seule à signifier le numéro de version.

Si vous constatez que la date de votre dernière mise à jour est antérieure à la date de la version sur le site internet, alors référez vous au tableau d'indexation de cette dernière version internet et imprimez les pages concernées par les mises à jour qui vous manquent. Pour plus de clarté imprimez également la nouvelle couverture et le tableau d'indexation.

Numéro de la version	Date de la mise à jour	Chapitres mis à jour
Version n° 1	Novembre 2005	
Version n° 2	Août 2007	Plongée Enfant p.57
Version n° 3	Février 2009	Révision générale de l'ensemble des chapitres
Version n° 4	Avril 2010	Mise à jour générale Mise en conformité avec les normes internationales Réforme CAFSAN
Version n° 5	Février 2011	Mise à jour des brevets plongeurs
Version n° 6	Octobre 2012	PE12 (remplacement licence par CIP) 5-6/ Handisub p.94 VI/ Equivalences et DAF p.95
Version n°7	Janvier 2012	Certificats de spécialité chap 5 Epreuves technique E3 Conditions de validation PE12 / PA20 / P1 Respect des profondeurs p.18 ; p.64
Version n°8	Avril 2012	PA60 devient un certificat de spécialité E2 : Sauvetage scaphandre de 20m E3 : Sauvetage palmes supprimé et ajout remontée par tout moyen à valider par tuteur E1 E2 E3 page de présentation



I – Présentation

1-1/ Présentation et objectif du Manuel du Moniteur

Ce manuel a pour objectif de renseigner les plongeurs et les encadrants sur le cursus de formation FSGT et ses modes opératoires.

La connaissance et le respect des principes du présent document sont primordiaux car ils sont la garantie de la qualité et de la cohésion de notre démarche de formation quelque soit le club. Ce sont les garants de l'identité et de la crédibilité de notre fédération.

Pour chaque brevet, les épreuves techniques pour valider le niveau sont mentionnées en italique et suivies d'un tableau qui permet d'accompagner les élèves et les enseignants dans leurs actions de formation afin de dépasser l'aspect technique des exercices.

Dans ce sens les formations et les certifications ne doivent pas être organisées dans une simple finalité de reproductions techniques mais doivent rechercher des attitudes et des réactions justifiant les compétences requises pour exercer les prérogatives du niveau souhaité.

Ainsi les savoir-faire techniques ne sont pas à négliger mais ne doivent pas représenter une finalité en eux-mêmes :

- pour les plongeurs, ils sont indispensables à l'acquisition des attitudes et des réactions requises,
- pour les moniteurs, ils sont des indicateurs permettant d'évaluer le potentiel d'un élève.

EN CONSEQUENCE, L'OBJECTIF DU MANUEL DU MONITEUR EST DE PRECISER ET DE RENDRE LISIBLE LES COMPETENCES QUE L'ON RECHERCHE DERRIERE LES EPREUVES TECHNIQUES ET DONC DE LEUR DONNER DU SENS AU-DELA DE LA SIMPLE REPRODUCTION.

1-2/ Principes d'organisation de la formation

✓ La filière des brevets FSGT

☞ Les **prérogatives des brevets « plongée » de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)** sont, au regard du code du sport, strictement équivalentes à celles de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM).

Toutefois, en termes de prérogatives il faut distinguer d'une part celles qui cadrent la pratique de la plongée et de son encadrement (Code du Sport) et d'autre part celles qui sont en rapport avec le fonctionnement du cursus de formation propre à chaque fédération. A ce niveau les équivalences entre les brevets FSGT et FFESSM ne sont pas toujours entières et automatiques. Cette reconnaissance des brevets s'effectue sur des principes qui sont à la discrétion de chaque fédération.

☞ L'accès au niveau 4 ne peut pas s'effectuer directement après le niveau 2 (ou équivalent), il est nécessaire de posséder la qualification PA40m (ou équivalent) ou le niveau 3 afin de débiter une formation P4.

Le brevet de guide de palanquée requiert un niveau de responsabilité important qui ne peut être atteint qu'avec des objectifs de formation élevés. Ces objectifs seront d'autant plus accessibles que l'expérience du plongeur sera riche et variée.

☞ A tous les niveaux, les **brevets d'encadrant doivent faire l'objet d'un stage pédagogique spécifique.**

Par conséquent :

- le brevet d'encadrant niveau 2 (numéroté par la FSGT) est obligatoire pour débiter une préparation MF1 dans le cadre de notre cursus,



- l'obtention du brevet de plongeur niveau 4 pour un « initiateur E1 (P2) », ne permet pas la délivrance du brevet d'encadrant niveau 2 sauf si ce dernier est capable de justifier d'une pratique pédagogique dans l'espace médian effectuée selon les conditions du chapitre 4-2/.

↳ Certains niveaux de plongeur FSGT requièrent **un niveau d'expérience** minimal avant de débiter la formation.

✓ Pratique en milieu naturel

Excepté pour l'encadrant de niveau 1 (initiateur), la délivrance de tous les brevets FSGT nécessite une pratique en milieu naturel.

✓ Notion d'équipe pédagogique

Les formations « plongée FSGT » peuvent se réaliser dans le cadre d'une équipe pédagogique. Cette possibilité amène une plus grande souplesse dans nos actions de formation mais il est toutefois indispensable **que certains principes soient respectés afin de ne pas diluer la valeur ajoutée des différentes interventions pédagogiques.**

Par conséquent, la notion d'équipe pédagogique (et donc la validité des certifications) implique les points suivants :

- l'identification d'un coordinateur, licencié dans le club organisateur de la formation, dont les 2 fonctions essentielles sont :
 - construire et mettre en œuvre le suivi pédagogique pour garantir la cohérence entre les différentes actions,
 - organiser et contrôler la certification.
- les encadrants peuvent être de clubs différents à condition qu'ils aient obtenu l'accord préalable du coordinateur pour intégrer l'équipe pédagogique ;
- chaque membre doit rendre comptes de ses interventions au coordinateur ;
- la validation des UC et l'évaluation de synthèse s'effectuent sous la responsabilité du coordinateur et dans le cadre du club organisateur.

✓ Responsabilités en terme d'organisation des plongées et de la formation

L'ensemble des clubs FSGT est considéré comme un réseau de clubs partenaires.

Par conséquent :

- un moniteur licencié exerce ses prérogatives et ses responsabilités d'enseignant ou de directeur de plongée conformément aux dispositions du code du sport sous la responsabilité juridique du président du club organisateur des plongées quelque soit son club d'adhésion ;
- un plongeur peut participer et valider une formation dans un club différent de celui qui lui a délivré la licence. La délivrance du brevet s'effectue sous la responsabilité du président du club organisateur de la formation. C'est le club certificateur qui sera mentionné sur la carte brevet.

✓ Situation réelle

L'organisation des formations FSGT doit être finalisée par l'acquisition de capacités à réagir. Ainsi les formations doivent intégrer un maximum de mises en situations réelles pour que les apprentissages ne soient pas réduits à des reproductions de techniques sorties de leur contexte.



Dans le même sens, les certifications doivent, autant que faire se peut, faire appel à des conditions de situations authentiques. Ce principe s'impose avec d'autant plus d'acuité dans l'évaluation des compétences pédagogiques.

Dans ce contexte, les plongées des stages pédagogiques dans le cadre des formations d'encadrant impliquent obligatoirement **la présence effective du formateur** dans la palanquée.

✓ Evaluation continue

Quelque soit le mode d'organisation de la formation (stages ou formation continue en club) la validation des UC « pratique » s'effectue selon un principe d'évaluation continue, c'est-à-dire que ces dernières peuvent être validées au fur et à mesure de la formation (la notion d'évaluation continue est développée dans le chapitre suivant). Néanmoins, si la validation de l'ensemble des UC est une condition nécessaire à la délivrance du brevet elle n'est pas suffisante. En effet, **la délivrance d'un brevet nécessite également une évaluation de synthèse** justifiant les compétences du candidat à exercer en toute sécurité l'ensemble des prérogatives du niveau (attestation de réussite).

✓ Organisation des épreuves

L'évaluation des UC peut faire l'objet d'une ou plusieurs épreuves et la mise en œuvre de celles-ci sont à la discrétion de chaque moniteur dans le respect des principes de l'équipe pédagogique (cf. supra).

Les profondeurs, durées et distances indiquées pour les exercices correspondent à des épreuves maximales réalisées dans des conditions matérielles normales. Lorsqu'ils le jugent nécessaire, les encadrants ont la possibilité de diminuer raisonnablement celles-ci (en fonction de l'état de la mer, de la visibilité, du courant, ...).

Le bon sens doit toujours prévaloir sur l'application stricte des textes, surtout quand il s'agit de sécurité.

✓ Système de notation

Le système de notation FSGT exclut le principe des coefficients qui amène souvent à la dévalorisation de certaines épreuves.

Il n'y a pas d'épreuve à négliger ; **ainsi, plutôt que le principe des coefficients, la FSGT préfère celui des notes éliminatoires.**

Dans ce sens, les épreuves considérées comme fondamentales par rapport au brevet et qui nécessitent donc un niveau d'exigence plus important font l'objet d'une note minimale qui peut être supérieure à la moyenne.

✓ Sauvetage et Assistance Nautique

La plongée subaquatique est un sport de loisir de haute technicité qui est souvent pratiqué en milieu naturel (donc changeant) sur des sites éloignés des services de secours. Cela oblige les pratiquants, en fonction de leur niveau, à suivre une formation les amenant à être capables d'intervenir efficacement en cas d'accident.

Par conséquent :

- le traitement des accidents de plongée avec une initiation à la Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) et à l'oxygénothérapie fait partie intégrante de la formation des plongeurs dès l'accès à une compétence d'autonomie (PA20 ou P2).
- un Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) est accessible à partir de tous les niveaux et est obligatoire à partir du P3.
- le PSC1 ou équivalent est obligatoire pour les brevets E1, E2, E3 et E4.



1-3/ Présentation de la FSGT

✓ La FSGT

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) demeure depuis sa création (1934) l'un des acteurs incontournables du mouvement sportif français. Fédération affinitaire, elle siège au sein du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et est conventionnée par l'Etat pour contribuer à l'exécution d'une mission de service public. Dans ce sens elle reçoit le soutien de conseillers techniques du ministère de la Jeunesse et des Sports dont un est partiellement affecté à la CFA plongée.

Historiquement basés sur le sport à l'entreprise (amélioration des conditions de vie et développement de la pratique sportive chez les ouvriers) les objectifs de la FSGT s'appréhendent aujourd'hui de façon plus générale.

Dans le cadre du Sport pour Tous, la FSGT œuvre pour une pratique sportive plus responsable et plus citoyenne en faisant la promotion de la vie associative et des valeurs du bénévolat.

La FSGT est une fédération multisports qui regroupe plus de 160 000 licenciés dans environ 4 200 clubs locaux et d'entreprise. Elle gère actuellement 70 activités sportives de compétition et de loisirs dont la plongée subaquatique.

✓ La section plongée

1948 : Création du 1^{er} club d'activité subaquatique FSGT à Marseille.

1968 : 1^{er} stage fédéral de formation de cadres plongée FSGT.

1982 : Reconnaissance ministérielle des brevets de plongée FSGT.

Depuis les années 80 la FSGT est membre de droit du Comité Consultatif de l'enseignement sportif de la plongée sous-marine et avec la fédération française elle est la seule fédération habilitée par l'Etat pour la délivrance des brevets de plongée. Par conséquent et **selon la réglementation en vigueur (Code du Sport), tous les brevets de plongeur et d'encadrant délivrés par la FSGT ont les mêmes prérogatives que ceux de la FFESSM.**

Dans la même logique, l'accès au Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) s'effectue dans des conditions identiques pour les plongeurs et les moniteurs FSGT.

La plongée FSGT comprend plusieurs spécialités ou disciplines. Ainsi un plongeur FSGT peut se former, se qualifier ou s'adonner aux plaisirs de la plongée aux mélanges, de la plongée enfant, de la nage avec palmes, de la découverte de l'Environnement Subaquatique et de la randonnée sous-marine ou pratiquer l'activité et découvrir le milieu subaquatique malgré un handicap grâce au travail de la commission Handisub.

Dans ces différents domaines ainsi que dans ceux du Sauvetage et de l'Assistance Nautique et de l'Inspection Visuelle, la FSGT répond aux niveaux techniques requis par la réglementation en valorisant son identité et sa spécificité pédagogique. Pour cadrer avec son objectif d'une plongée pour tous dans un contexte responsable et associatif, la FSGT propose des méthodes d'évaluation et de formation spécifiques (cf. chapitre 3 et 4).

A l'inverse d'un système hiérarchique basé sur l'élection, la plongée FSGT est organisée pour favoriser la participation de la base et notamment des clubs en relation avec les comités départementaux dans le fonctionnement fédéral.



ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA SECTION PLONGEE

Une Commission Fédérale d'Activité (CFA), organe de décision, réunissant deux groupes de membres représentatifs et légitimes de l'activité plongée FSGT à sa base :

- Les délégués
- Les référents

Des commissions thématiques, organes de réflexion et d'action, réunissant des membres experts sur leurs domaines.

Une commission spécifique, la commission de coordination chargé d'administrer et d'assurer la légitimité de l'ensemble.

Commission Fédérale d'Activité (CFA) : Organe de décision

La CFA Plongée réunit en « conseil d'administration » les deux groupes de membres représentatifs et légitimes de l'activité plongée FSGT :

- Les Délégués
- Les Référents

La CFA définit les orientations politiques de l'activité Plongée. Elle décide et donne mandat. Ses membres sont légitimes car élus par chaque département pour le représenter. Les membres de la CFA sont les Délégués, les Référents, et de droit le Domaine des Activités FSGT (D1).

• Les Délégués

Le Délégué représente son département au niveau de la politique associative.

Nomination

- Dans chaque département, les délégués sont élus par les présidents de club possédant une section plongée, ou par les responsables désignés des sections plongées, avec l'accord du bureau du Commission Départementale d'Activité (CDA),
- Le cumul des représentations de délégué et référent est impossible,
- Les comptes rendus de nomination des délégués sont adressés à la Commission de Coordination pour enregistrement.

Missions

- Anime et développe la pratique de la plongée dans leur département,
- Représente leur département à la CFA,
- Elabore et adopte la politique fédérale plongée,
- Assure la relation avec le centre fédéral et les domaines transversaux,
- Approche budgétaire de l'activité plongée en relation avec le CDA,
- Etabli un bilan d'activité sur son secteur,
- Organise en lien avec le comité départemental la tenue d'une réunion annuelle désignant un Référent, et un Délégué de la CFA Plongée.

• Les Référents

Le Référent représente son département au niveau technique

Nomination

- Dans chaque département, les référents sont élus par les présidents de club de plongée possédant une section plongée, ou par les responsables désignés des sections plongées, avec l'accord du bureau du Commission Départementale d'Activité (CDA), parmi les plongeurs E4.
- Dans les cas où il n'y a pas de E4, un E3 peut être référent.
- Le cumul des représentations de délégué et référent est impossible,
- Les comptes rendus de nomination des référents sont adressés à la Commission de Coordination pour enregistrement.

Missions

- Met en œuvre de la politique fédérale à l'échelon local et départemental en collaboration avec les Comités Départementaux d'Activités (CDA),
- Participe à la CFA pour élaborer et adopter la politique fédérale plongée en donnant un avis technique.



- Informe et accompagne les responsables de clubs et les moniteurs sur des questions d'ordre technique et de formation,
- Organise des stages interclubs en appui sur les CDA,
- Promotion et développement de structures FSGT au niveau local et départemental,
- Initie les relations interdépartementales dans le cadre de formations ou événements mutualisés,
- Interface entre le niveau local et national concernant les besoins de formation. Les Référents tiennent à jour un fichier des formations (en cours ou à prévoir) au niveau de leur localité,
- Etabli 1 bilan d'activité sur son secteur.

Mission de la CFA

- Définir les orientations politiques de l'activité plongée
- Prendre position sur les propositions qui lui sont faites
- Donner mandat pour la réalisation des orientations décidées

Commissions thématiques : Organe de travail et d'action de la CFA

Composition

- Un responsable de commission est désigné par la CFA,
- Tout licencié FSGT peut faire partie d'une commission en fonction de ses compétences.

Missions

- Les commissions apportent leurs expertises et leurs recommandations à la CFA pour lui permettre des prises de position.
- Elles sont sollicitées par la CFA pour travailler sur des problématiques spécifiques et apporter des recommandations.
- Les commissions émettent un compte rendu d'activité annuel
- Elles réalisent les synthèses permettant à la CFA de se positionner

Pouvoir

- Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision ou d'action sauf à demander et à recevoir un mandat de la CFA.
- Les responsables des commissions n'ont pas de droit de vote à la CFA

Exercice de mandat

- Lorsqu'elles exercent les mandats reçus en CFA, les commissions rendent compte à la Commission de Coordination.

Commission de coordination (CC)

La commission de coordination, est une commission thématique en charge du secrétariat général de la CFA. Sans pouvoir de décision, elle organise et garantit le processus de décision de la CFA, c'est l'organe de pilotage de la CFA.

Composition

- Trois responsables désignés par l'ensemble de la CFA.
- Les responsables de chaque commission.

Missions

- Assure et valide la procédure de décision,
- Sollicite les votes et les demandes de mandat à la CFA (voir modalités de prise de décision),
- Coordonne le travail des commissions et des départements lors de réunions régulières,
- Organise la tenue de la CFA annuelle et assure sa légitimité,
- Gère les affaires administratives courantes,
- Représente la CFA vis-à-vis des tiers,
- Rend un bilan annuel de son activité,
- Tiens à disposition des membres de la CFA, des commissions, tous les éléments justificatifs des décisions et des mandats donnés.

Pouvoir

- A l'exception de ses missions spécifiques, la CC n'a aucun pouvoir de décision, ni droit de vote, sauf à recevoir un mandat spécifique.

Exercice de mandat

- Lorsqu'elles exercent les mandats reçus en CFA, la commission de coordination rend compte aux groupes des Délégués et des Référents



II – Généralités

2-1/ Modalités administratives

✓ Affiliation / Licence

↳ **Modalités et obligations de l'adhérent.**

Chaque pratiquant inscrit ou impliqué dans une compétition ou dans une formation FSGT doit être titulaire d'une licence. La souscription d'une licence s'effectue obligatoirement par l'intermédiaire d'un club affilié. Elle ne peut s'effectuer directement à la fédération.

Les licences sont annuelles et démarrent au 1^{er} septembre ou au 1^{er} janvier. Dans le 1^{er} cas la durée de validité sera échue au 31 août de l'année suivante alors que dans le 2nd cas l'échéance sera le 31 décembre de la même année. Ces échéances sont immuables et ne dépendent en aucun cas de la date de délivrance de la licence (une licence souscrite à mi-saison ne sera valable que 6 mois).

Les tarifs des licences comprennent une cotisation fédérale et une assurance.

A titre d'information il est à noter que **les licences FSGT sont omnisports**. Par conséquent, l'assurance associée à la licence couvre l'adhérent pour d'autres activités sportives pratiquées dans un cadre de club ou **de loisir à titre personnel comme, par exemple, le ski**.

La garantie de base proposée avec la licence vous couvre en **Responsabilité Civile et en Individuelle Accident dans le monde**, y compris pour la pratique de la chasse sous-marine.

L'assurance est effective dès saisie et validation par le club de la licence sur internet. Cette couverture assurance couvre 1 mois après l'échéance de la licence uniquement dans le cadre d'un renouvellement de licence.

Il existe 3 types de licences qui peuvent être souscrites en fonction de l'âge de l'adhérent :

- adulte,
- jeune,
- enfant.

Dans le cadre d'activités de promotion ou de découverte, il est possible de souscrire des **cartes saisonnières (4 mois de date à date), ou week-end**. Ces cartes ne permettent pas de participer à des activités de formation ou de compétition.

↳ **Modalités et obligations du club.**

Pour pouvoir participer aux activités de la FSGT un club doit être affilié.

La seule condition préliminaire à l'affiliation d'un club à la FSGT est que ce club soit déclaré en association loi 1901 en préfecture.

Il existe 3 catégories d'affiliation. La catégorie de référence et la plus courante est la 2.

Pour plus de détails sur ces modalités administratives il est indispensable de se renseigner au comité FSGT de son département.

L'affiliation à la FSGT est un acte important :

- c'est un acte d'identité volontaire et d'adhésion à un réseau national et international ;
- c'est un acte juridique qui confirme l'appartenance à une fédération reconnue favorisant les rapports avec les institutions ;
- c'est la possibilité d'accéder aux divers services associatifs de la fédération ;
- c'est bénéficier de la couverture « responsabilité civile » pour le club et ses dirigeants dans le cadre de leur fonction ou activité FSGT.



✓ Commande de fournitures fédérales

La commande de fournitures : carnet de plongée, brevet de plongée papier, des documents TIV (registre des visites, macaron et diplôme) s'effectue à partir d'un bon de commande spécifique.

Ce bon peut être téléchargé à partir le site internet : www.plongee.fsgt.org

Une fois téléchargé il vous faut envoyer ce bon de commande par la poste au siège de la fédération (FSGT plongée 14/16 rue Scandicci 93508 Pantin cdx) accompagné du chèque de règlement correspondant à l'ordre de la FSGT.

✓ Délivrance des brevets et demande de cartes brevet

Quel que soit le niveau obtenu, tous les brevets doivent faire l'objet d'une demande de carte brevet. Le document prévu à cet effet est téléchargeable sur www.plongee.fsgt.org et doit être envoyé au centre fédéral par la poste.

Chaque brevet fait l'objet d'un **Livret de Formation (passeport)** téléchargeable sur www.plongee.fsgt.org Ce Livret permet de formaliser le parcours de formation et la validation des UC.

A la fin de chaque livret se trouve une attestation de réussite qui vaut également demande de carte brevet.

Un moniteur, qui, sous la responsabilité du Président du club, certifie un niveau, doit envoyer par la poste cette attestation au centre fédéral (FSGT plongée 14/16 rue Scandicci 93508 Pantin cdx) avec le règlement correspondant.

Dans ce cas l'imprimé de demande de carte brevet n'est pas à envoyer.

L'obtention officielle d'un niveau et la possibilité d'exercer les prérogatives qui s'y rattachent ne sont considérées comme effectives qu'après attribution du numéro de brevet.

Les niveaux P1, P2, P3 et PE12, PA20, PE40, PA40 et PA60 sont numérotés par le club organisateur de la formation comme suit :

- 2 derniers chiffres de l'année en cours,
- Le numéro d'ordre du club (1 seul registre quelque soit le niveau validé),
- Abréviation du club en 4 caractères.

Exemple : 09 012 CLAM

Les autres niveaux P4, P5, E1, E2, E3 et E4 sont numérotés par le centre fédéral.

Rappel :

L'obtention officielle d'un niveau (possibilité d'exercer les prérogatives qui s'y rattachent) est considérée comme effective qu'après attribution du numéro de brevet.

L'édition ou la réception de la carte brevet n'est pas obligatoire, la communication du numéro par le centre fédéral suffit.

En ce qui concerne les stages fédéraux, l'attribution des numéros de brevet peut être effectuée par le Représentant Fédéral juste après la délibération du jury.

Les demandes de cartes concernant les brevets TIV, l'Environnement Subaquatique, les plongées aux mélanges, CAFSAN s'effectuent de la même façon puisque des cases correspondant à ces brevets sont prévues sur le même document de demande de carte brevet.

En cas de **perte, de vol ou de renouvellement de cartes brevet**, les nouvelles cartes doivent être demandées au siège fédéral.

Il suffit au demandeur d'envoyer l'imprimer de demande de carte brevet en cochant la case correspondante. Cette demande devra être accompagnée du règlement de la carte. Une licence en cours de validité n'est pas exigible.



✓ Déclaration des formations

Les brevets d'encadrant de niveau 1 à 4 font l'objet d'une obligation de déclaration en début de formation tutorée. Le document permettant cette déclaration se trouve dans les livrets de formation qui sont téléchargeables à partir du site : www.plongee.fsgt.org.

En ce qui concerne les formations E3 et E4, les déclarations doivent être transmises au Centre Fédéral. Pour les E1 et E2 les déclarations doivent être transmises au référent du département (cf. liste des cadres sur le site internet). En cas de difficulté joindre le Centre fédéral.

Il est important de rappeler que les formations impliquant plusieurs enseignants, doivent s'effectuer selon les principes de l'équipe pédagogique. Ainsi, le coordinateur doit être informé des différentes interventions pédagogiques et doit être identifié dès le début de la formation. (cf. supra chap. 1-2 paragraphe « Equipe pédagogique »)

2-2/ Le certificat médical

Les exigences légales concernant la possession d'un certificat médical pour les sportifs prennent leur source dans le code du sport.

Ces textes imposent un certificat médical pour :

- la délivrance de la première licence,
- pour les pratiques en compétition.

Toutefois, tout organisateur d'une pratique sportive est tenu de justifier de la compatibilité de l'état de santé du pratiquant avec l'activité qu'il propose sous sa responsabilité. Dans ce sens le responsable d'une plongée (ou son subordonné) peut refuser la participation d'un plongeur qui ne lui apporterait pas un niveau minimum de garanties.

Par conséquent, **il est indispensable, pour tout pratiquant régulier, d'être en possession d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine avec scaphandre » de moins d'un an.**

Dans le cas de pratique particulière (apnée, compétition, enseignement, ...) celle-ci doit être précisée.

Dans le cas de contre-indications temporaires ou partielles, il est indispensable de les faire préciser sur le certificat médical.

Le code du sport (partie réglementaire) fixant la liste des disciplines pour lesquelles un examen médical approfondi est nécessaire, cite les sports sous-marins comme une discipline nécessitant des dispositions complémentaires au contrôle médical classique. Ces dispositions doivent être prises par les fédérations concernées. Devant l'absence de commission médicale dans notre fédération, **la surveillance médicale des plongeurs licenciés à la FSGT s'effectuera en prenant en compte les contre-indications déterminées par la fédération délégataire** (www.ffessm.fr).

Remarques :

Le baptême n'est pas soumis à l'exigence d'un certificat médical. Toutefois, un moniteur ou un Président de club peut s'opposer à sa réalisation en s'appuyant sur des éléments liés à la santé du pratiquant.

Pour les pratiquants **de moins de 12 ans**, le certificat doit être établi par un médecin sensibilisé aux problèmes de l'hyperbarie ou un médecin du sport. Il est plus que conseillé que ce médecin réalise une audio-typanométrie.

Il est vivement conseillé aux plongeurs pouvant évoluer dans **l'espace lointain** de consulter des médecins sensibilisés aux problèmes de l'hyperbarie.

La reprise de l'activité subaquatique après **un accident de plongée** nécessite obligatoirement un certificat médical établi par un médecin sensibilisé aux problèmes de l'hyperbarie.

La pratique d'une activité subaquatique par une **personne handicapée** est assujettie à un certificat médical effectué par un médecin sensibilisé aux problèmes de l'hyperbarie et visé par un médecin spécialiste du handicap concerné (ou inversement).



2-3/ Assurance

Une assurance en Responsabilité Civile (RC) est obligatoire pour la pratique de la plongée et de la chasse sous-marine.

Qui doit être assuré ?

↳ Les pratiquants personnellement. L'assurance proposée via la licence intervient en complément des prises en charge de la Sécurité Sociale et des mutuelles.

↳ Les clubs au titre d'une RC organisateur ; cette garantie est offerte par l'intermédiaire de l'affiliation. Attention il est important que tout club comprenant une activité plongée la déclare sur le formulaire d'affiliation même si cette activité est peu importante dans le club.

Notons que les moniteurs et les dirigeants des clubs sont pris en compte par la RC du club dans le cadre de leurs fonctions.

La souscription de l'assurance qui vous est proposée avec la licence FSGT est plus que recommandée. En effet, les garanties proposées avec les contrats privés « multirisques habitation » ont souvent des étendues plus limitées que celles des garanties proposées avec la licence.

L'assurance de la licence vous offrira des garanties en :

- Responsabilité Civile (RC) et défense pénale – recours. Dans ce cas, l'assurance prendra à sa charge les conséquences pécuniaires de dommages causés involontairement à des tiers et par rapport auxquels votre responsabilité est engagée. Ces dommages peuvent être corporels, matériels ou immatériels.

- Individuelle Accident (IA) qui permet la prise en charge des conséquences de toute atteinte corporelle décelable non intentionnelle de la part de l'assuré provenant (de l'action soudaine) d'une cause externe et de toute mort subite ne résultant pas d'un état pathologique antérieur.

- Assistance rapatriement en cas d'accident ou de maladie grave à plus de 50 km du domicile. Cette garantie comprend, entre autre, les frais de recherche et/ou de secours en mer.

Des garanties complémentaires peuvent être souscrites en sus. Pour les consulter se reporter au document de l'assurance qui doit être fourni obligatoirement au moment de la délivrance de la licence.

Le code du sport impose aux clubs d'informer les licenciés sur les conditions d'assurance (et les complémentaires possibles) et d'en apporter la preuve. Ainsi, il est préconisé pour les clubs de faire signer aux adhérents le support de la licence et de l'archiver.

L'assurance souscrite avec la licence permet une couverture pour toute activité subaquatique y compris la chasse sous-marine. **Dans ce sens, la licence FSGT atteste de la couverture en RC.**

La FSGT étant une fédération multisports, **la même assurance est valable pour toutes les activités sportives** sauf les sports aériens et les sports mécaniques.

Les différentes garanties de l'assurance FSGT sont valables dans le cadre d'une activité de compétition, d'entraînement, de loisir, familiale ou individuelle

Les plongeurs de passage non licenciés, ou qui souhaitent essayer avant d'adhérer, ou les participants à des actions de promotion, peuvent être couverts par l'intermédiaire de cartes « 4 mois » ou « week-end ».

Pour les Centres Professionnels Partenaires (CPP), une RC Pro est proposée en sus afin de couvrir les clients non licenciés avec les mêmes garanties que les licenciés.

Au niveau géographique, l'assurance fournie avec la licence FSGT couvre les dommages survenus en France y compris les DOM-TOM et les principautés d'Andorre et de Monaco.

Elle couvre également les dommages survenus dans les autres pays du monde pour les séjours temporaires ne dépassant pas 90 jours consécutifs (d'absence d'un territoire français) dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou en instabilité politique notoire (cf. web du ministère chargé des Affaires Etrangères).

Malgré ces informations générales, il est important que chacun et notamment les encadrants consultent attentivement la note d'information délivrée par le club qui donnera des précisions sur l'étendue des garanties de base (RC + IA), les principales exclusions et les garanties complémentaires que vous pourrez éventuellement contracter en sus.



✓ Déclaration d'accident

En cas d'accident, une déclaration d'accident (cf. en annexes) doit impérativement parvenir à la compagnie d'assurance avec photocopie de la licence dans un délai de 5 jours.

La déclaration doit être impérativement visée par un responsable du club.

En cas de doute ou de symptômes apparemment bénins, n'hésitez pas à faire des déclarations à titre conservatoire.

III – Démarche pédagogique

La FSGT est une fédération multisports (affinitaire) qui contribue à une mission de service public dans le cadre du sport pour tous. Comme dans les autres activités qu'elle organise, elle œuvre pour le développement de la plongée avec ses propres objectifs :

- permettre l'accès du plus grand nombre en s'appuyant sur la défense du bénévolat et de l'associatif
- promouvoir une pratique éducative et citoyenne.

A ce titre et au nom de la liberté pédagogique, la FSGT revendique une démarche pédagogique spécifique.

3-1/ Evaluation continue ... (?)

De façon générale la FSGT refuse la notion d'examen sanction. Elle privilégie des méthodes de validation plus souples et plus axées sur la **pratique régulière des plongeurs**.

↳ Les niveaux FSGT sont validés par l'évaluation **d'un niveau de pratique stable et confirmé dans le temps** et non par une reproduction technique faite le jour de l'évaluation.

La notion de stabilité dans le temps est primordiale car elle donne tout son intérêt à l'évaluation continue. Plus que la reproduction d'une technique dans une situation artificielle, nous devons chercher à ce que les plongeurs acquièrent des capacités à réagir à des situations puisque par essence la configuration d'un incident est imprévisible.

Dans ce sens, l'évaluation continue n'est pas une loterie où le moniteur met l'élève face à un problème et valide dès lors que l'élève a donné une bonne réponse sans jamais y revenir.

Dans tous les systèmes de formation, la validation d'une compétence veut dire que le plongeur est capable d'apporter des résolutions de problème adaptées et efficaces. Mais le fait de performer à un moment donné ne veut pas dire que la compétence est acquise.

A l'inverse d'un examen ponctuel, l'évaluation continue nous permet de juger de façon plus fiable un apprentissage par la pertinence des réponses qui doit obligatoirement être appréhendé selon 2 conditions :

- **la pluralité** ; le problème doit être abordé dans des situations variées,
- **la durée** ; les réponses doivent être stables dans le temps.

↳ L'évaluation sous forme continue est également plus révélatrice d'un niveau de pratique car elle permet de juger un plongeur dans des **dispositions normales**.

Il ne s'agit pas de négliger le caractère à risque de notre activité, bien au contraire mais nous pensons que pour travailler la gestion du risque et du stress qu'il induit, il est plus pertinent de travailler sur la gestion de l'imprévisible en plongée. Ainsi nous préconisons que tout au long de la formation, et donc de la certification, soit privilégié le **caractère inopiné des problèmes pédagogiques** proposés.



Le fait de dramatiser une plongée en amont ne permettra pas de préjuger d'une capacité de réaction dans une situation de stress (*possibilité d'intervention*).

Les personnes qui travaillent dans le domaine de la psychologie et du mental en sport le savent, l'angoisse et le stress ne se gèrent pas de la même façon. Il apparaît donc peu pertinent de tenter de recréer le stress d'un incident par l'angoisse préalable d'un examen.

Par conséquent, il semble plus intéressant de certifier une capacité à gérer le risque et le stress qu'il génère par **des mises en situation diverses, variées et surtout inopinées, en jugeant la vitesse et l'efficacité des réactions.**

Il ne sert à rien de chercher à créer l'improbable et à mettre les candidats dans un état émotif déstabilisant avant la mise à l'épreuve.

3-2/ Formation et certification

Le domaine de la formation dans le champ sportif connaît depuis les années 2000 une révolution pédagogique impulsée par Jeunesse et Sports au travers de la réforme des Brevets Professionnels (BP, DE, DES JEPS) qui se substituent aux BEES. Les fondements de cette révolution sont basés sur les notions de **compétences et de capacités.**

Sans rejeter le technicisme, ces nouvelles logiques rejettent sa prévalence et positionnent l'expérience (situation réelle et globale) au centre du système de formation.

Au delà des intérêts pédagogiques indéniables que nous apportent ces nouvelles logiques de formation, elles nous permettent également de résoudre certaines questions juridiques.

Le code du sport nous impose d'avoir des modalités de certification équivalentes à celles de la fédération délégataire.

En sortant d'une logique de certification basée sur une codification d'épreuves techniques et en intégrant les notions de compétence et de capacité, nous pouvons justifier valablement que nous respectons le référentiel de certification de la fédération délégataire car nous validons les mêmes compétences mais avec des épreuves différentes.

Ainsi, **le présent manuel reprend les épreuves techniques (en italique) et précise les objectifs ou capacités recherchés** dans la mise en place de ces épreuves afin de dépasser l'aspect purement technique.

Il est donc bien entendu qu'en introduisant la notion de capacité, le sens des épreuves ne réside plus dans la reproduction d'une gestuelle préétablie. Dans cette optique, la mise en œuvre de séquences de formation ou d'évaluation doit répondre à une logique de **résolution de problèmes** et non à une codification technique standard. La plongée n'est pas de la gymnastique subaquatique.

Les techniques gardent un rôle important dans la formation mais doivent être considérées comme un moyen ou **un outil d'apprentissage et non comme un but** ou un résultat à atteindre.

Afin d'obtenir de la cohérence et de l'homogénéité dans notre système de formation, ce manuel précise également les **buts ou objectifs pédagogiques pour chaque mise en situation technique. Ainsi les moniteurs pourront juger** plus facilement de l'assimilation des capacités demandées. Ces objectifs pédagogiques peuvent aussi servir d'items permettant des évaluations formatives ou formatrices (auto évaluation par l'élève). Dans le premier cas et en appui sur ces items le moniteur pourra faire parler l'élève sur ses productions (remédiation) et ainsi mieux comprendre les décalages entre comportements attendus et ceux obtenus.



3-3/ Comment valider un brevet ?

Notre système de formation basé sur l'évaluation continue implique une méthode de validation des brevets (certification).

Terminologie :

Nous parlons beaucoup de contrôle continu à la FSGT, aujourd'hui nous utilisons la notion d'évaluation continue.

Quelle est la différence notable entre ces deux concepts ?

De façon générale la notion de contrôle continu renvoie à une certification sommative. Ceci veut dire que lorsqu'un groupe de savoir-faire a été validé lors de la formation il est considéré comme définitivement acquis. Ainsi, dès que la somme des groupes validés, les uns après les autres, correspond à l'ensemble des groupes de savoir-faire du niveau, le brevet peut être délivré directement. Autrement dit, dans le cas du contrôle continu un niveau peut être délivré après la validation du dernier groupe sans contrôle des autres groupes qui ont pu être validés plus d'un an auparavant.

Cette démarche de formation peut inciter au cloisonnement des savoir-faire techniques. Ce cloisonnement est incompatible avec la notion de compétence nécessaire à l'obtention d'un niveau et à l'exercice de ses prérogatives. Dans cette logique de compétence, nous devons chercher des capacités globales de réaction.

En effet, les problèmes auxquelles vont être confrontés les plongeurs lors de leur future pratique sont difficilement intégrables de façon exhaustive lors de la formation. Il est donc plus intéressant de former les plongeurs **à créer des solutions** qu'à reproduire des réponses stéréotypées. Créer des solutions veut dire s'adapter, ce qui nécessite **une mobilisation de multiples connaissances ou savoir-faire**.

Pour rejoindre le chapitre précédent, l'apprentissage à la plasticité ou à l'adaptation passe par des méthodes pédagogiques liées à **la résolution de problème**. Ceci ne veut pas dire que la formation ne peut pas être analytique et donc organisée sur l'acquisition de techniques spécifiques voire hiérarchisées (acquisition de sous habiletés). C'est pour cette raison que la validation de groupes de savoir-faire reste possible.

Ce qui est important c'est de bien prendre conscience que **ces techniques ne doivent pas être considérées comme des buts de formation mais comme des éléments complémentaires à articuler pour la construction de réponses globales** afin de pallier à des situations délicates et difficilement prévisibles.

C'est pourquoi il est indispensable que les évaluations sommatives des groupes de savoir-faire (contrôle continu) se finalisent par une évaluation supplémentaire de synthèse à la fin de la formation permettant de garantir le niveau général d'un plongeur et son aptitude à exercer, à un moment donné, l'ensemble des prérogatives d'un niveau de plongeur ou d'encadrant.

Par conséquent la notion de contrôle continu dans nos formations n'est pas remise en cause dans la mesure où il est possible de valider des groupes de savoir-faire lorsqu'ils sont jugés acquis en cours de formation, mais elle n'est pas suffisante.

La notion d'évaluation continue ajoute à celle du contrôle continu une évaluation finale de la globalité des compétences pour la délivrance du brevet. Cette évaluation doit permettre une synthèse de la formation et doit donc s'organiser sous la forme d'une mise en situation (simulations de situations réelles) permettant de juger des compétences requises et non d'épreuves techniques codifiées comme pour l'évaluation des savoir-faire.



IV – Objectif de formation par niveau

Guide de lecture

Chaque niveau doit faire l'objet d'épreuves techniques pour sa certification. Elles sont énoncées en italique par niveau dans ce chapitre. Pour que ces épreuves ne soient pas que des répétitions de savoir-faire techniques mais qu'elles permettent une évaluation des capacités des plongeurs, chaque épreuve est détaillée sous la forme d'un tableau :

Le titre de chaque tableau correspond à l'épreuve (savoir-faire technique)

Savoir-faire technique – PE12

8- *Savoir Faire Technique.*

<p><u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></p>	<p><i>Indique l'objectif pédagogique c'est-à-dire la finalité de l'épreuve en termes de capacités recherchées.</i> <i>En d'autres termes il s'agit du sens ou de la justification pédagogique de l'épreuve = Pourquoi faire réaliser cette épreuve ?</i></p>
<p><u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<p><i>Correspond aux objectifs pédagogiques opérationnels c'est-à-dire les buts en mentionnant les thèmes d'évaluation ou plus précisément les comportements attendus.</i></p>
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p> <p><i>Contexte pédagogique, conditions de réalisation de l'épreuve.</i></p>	<p><u>Pré-requis</u></p> <hr/> <p><u>Conditions de réalisation</u></p>

Il appartient à chaque moniteur de mettre en place les exercices (ou tâches) les plus adaptés aux niveaux des élèves afin de rendre l'enseignement aussi efficace que possible.

Les exercices et les séances pourront ainsi avoir des objectifs pédagogiques plus précis et des critères d'évaluations propres.

Dans ces conditions chaque moniteur peut faire prévaloir sa sensibilité pédagogique dans la mesure où les objectifs et les critères de réalisation terminaux de la formation respectent ceux du Manuel du moniteur.

Rappels pédagogiques :

Dans le cadre de la certification ou de la formation, les différents savoir-faire du manuel du moniteur devront être proposés sous forme de tâches.

L'intérêt de la **TACHE** est de pouvoir aménager une progression pédagogique et de proposer des exercices adaptés au niveau des élèves.

Tâche : « but à atteindre dans des conditions déterminées » (LEPLAT et HOC 1983).

But : « spécifie au pratiquant l'état ou la condition à atteindre comme résultat de l'activité » (FAMOSE 1990).

Par conséquent, la relation pédagogique sera essentiellement déterminée par les **CONSIGNES** données aux élèves par le moniteur ; Qu'est ce que je dis, qu'est ce que je ne dis pas (mais que j'évalue) ou plutôt qu'est ce que je dirai au fur et à mesure de la progression pédagogique ?

Ainsi la notion de but spécifie à l'élève ce qu'il doit faire pour réussir l'exercice (exprimé sous forme d'observables). Le but doit être accompagné des conditions de réalisation et les consignes doivent être très claires. En début d'apprentissage les consignes doivent être simples et peu nombreuses ce qui imposera



certainement au moniteur de prioriser les buts exprimés. Certains critères pourront faire partis de l'évaluation du moniteur même s'ils n'ont pas été abordés lors du briefing.
Cette organisation des tâches doit impérativement être effectuée en référence de la finalité (1^{ère} ligne).

La façon de donner les consignes dépend de la **METHODE PEDAGOGIQUE** choisie :

- dans les méthodes technicistes (modèle) un maximum d'informations procédurales est donné à l'élève pour qu'il reproduise (tâches fermées);
- dans les méthodes liées à l'apprentissage (découverte) l'élève doit trouver lui-même ses conditions procédurales. Il est accompagné par le moniteur qui créera les situations d'activités pour cela (tâches ouvertes). Dans ce cadre l'erreur n'est plus quelque chose de négatif mais au contraire un moyen de médiation : on fait parler l'élève pour l'accompagner dans ses acquisitions.

4-1/ Niveaux de plongeur

L'organisation de la formation et de la certification de tous les brevets de ce manuel sont conformes au code du sport français.

Pour les brevets qui y font référence, l'organisation de la formation et de la certification répondent aux exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs et moniteurs de plongée loisir définies par les séries de normes NF-EN 14153 / ISO 24801 et NF-EN 14413 / ISO 24802.

Introduction

- Espace aquatique restreint :

Le milieu protégé, ou espace aquatique restreint, est une piscine, une fosse, un bassin ou un plan d'eau qui présente des conditions similaires (à une piscine) pour ce qui concerne la visibilité, la profondeur, l'état de la mer, le courant... La profondeur maximale ne peut excéder 6 mètres.

- Espace aquatique ouvert :

Plan d'eau d'une superficie significativement supérieure à celle d'une piscine, présentant les conditions d'un plan d'eau naturel.

Les fosses artificielles, de toute taille et de toute profondeur ne sont pas considérées comme des milieux naturels.

Lors des plongées de formation des niveaux PE12, N1 et PA20, l'activité doit être organisée dans un milieu naturel permettant, en cas de nécessité, un retour vertical direct à la surface. Les plongées de formations sont donc interdites sous grotte immergée, sous glace ou à l'intérieur d'épave pour ces niveaux dans le cursus de formation.

Après avoir obtenu le N1 ou la PA20, le plongeur pourra acquérir, au côté d'un moniteur ou d'un guide de palanquée expérimentés, l'expérience dans ces domaines particuliers.

- Contenu minimal d'une plongée en milieu naturel :

Afin qu'une plongée puisse être considérée comme une expérience enrichissante significative de plongée, elle doit au minimum comporter les activités suivantes :

- Briefing,
- Préparation de la plongée,
- Vérifications préalables à la plongée,
- Mise à l'eau,
- Procédures de descente,
- Activité subaquatique,
- Procédures de remontée et d'approche de surface,
- Sortie de l'eau,
- Débriefing,
- Conseils et consignes post-plongée,
- Archivage des données de la plongée sur un document retraçant le vécu du plongeur (carnet de plongée).



En outre, pour pouvoir être comptabilisé sur le carnet de plongée en tant que plongée en milieu naturel significativement enrichissante en expérience, elle doit avoir lieu à une profondeur supérieure à 4 mètres et pendant un minimum de 15 minutes en immersion.

- Nombre maximal de plongées au cours d'une journée :

Chaque moyen de décompression ayant des règles d'utilisation bien spécifiques et particulières, le nombre maximum de plongées durant une journée, en milieu naturel, ne pourra pas être supérieur à 3, tout en respectant les consignes d'utilisation du moyen de décompression utilisé. A titre d'exemple, en cas d'utilisation des tables de décompression MN90, le nombre maximum de plongées dans une journée ne pourra pas être supérieur à 2.

- Equipement des plongeurs et des encadrants:

• L'équipement de plongée pour tout pratiquant, en formation ou en exploration, se compose au minimum des éléments suivants :

- Palmes, Masque, Tuba,
- Détendeur,
- Système auxiliaire de respiration permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout (octopus),
- Bouteille et sanglage de bouteille,
- Gilet de flottabilité (avec système de gonflage par source d'air comprimé),
- Manomètre submersible permettant le contrôle de la pression résiduel de la bouteille,
- Moyen permettant de mesurer la profondeur et la durée de plongée, et de limiter en sécurité la charge en gaz inertes (optionnel pour le niveau 1),
- Système de lestage à largage rapide (si besoin),
- Combinaison de plongée (si besoin)
- Les environnements particuliers peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements supplémentaires (boussole, compas, couteau/outil coupant, parachute, lampe, phare, flasheur...).

Le directeur de plongée peut rendre nécessaire la détention et la connaissance de l'utilisation de certains équipements complémentaires pour autoriser des plongeurs à évoluer en autonomie.

• En milieu naturel, le guide de palanquée ou l'encadrant est équipé d'un équipement de plongée muni de deux sorties indépendantes et de deux détendeurs complets.

- Respect des profondeurs :

Les limites du code du sport, 6 m, 20 m, 40 m et 60 m sont des profondeurs maximales qui, en fonction des prérogatives de chacun, ne doivent être en aucun cas être dépassées, que ce soit en enseignement ou en exploration.

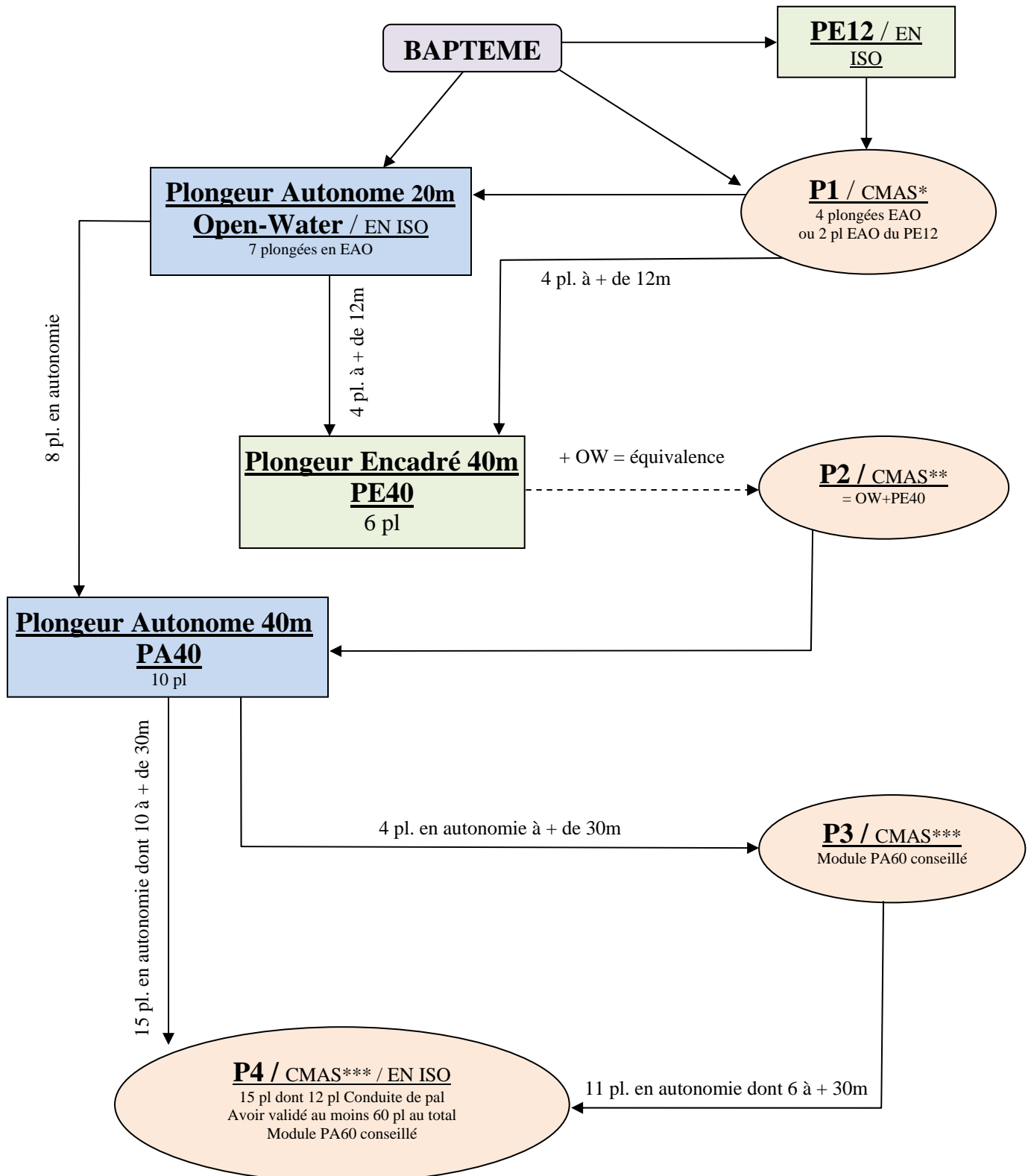
Il est de la responsabilité de chacun (directeurs de plongée, enseignants, guide palanquée et plongeurs), de mettre en place tous les éléments de sécurité nécessaires pour garantir le respect de ces limites.



Filière des brevets et des qualifications

Dans chaque bulle apparaît le nombre de plongées en EAO minimum pour délivrer la qualification et parallèlement aux flèches le nombre de plongées d'expérience obligatoires avant de commencer la formation de la qualification suivante.

Concernant le PE12, l'OW et P1, notons que les savoir-faire techniques doivent être enseignés et validés en EAR avant le début de la formation en EAO.





PLONGEUR ENCADRE 12M Supervised Diver NF EN 14153-1 / ISO 24801-1

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur capable d'évoluer en sécurité dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO) sous le contrôle direct d'un Guide de Palanquée dans les conditions suivantes :

- plonger dans le respect du code du sport,
- effectuer des plongées qui ne nécessitent pas de paliers de décompression,
- plonger avec une assistance surface prête à intervenir,
- plonger dans des conditions identiques ou meilleures que celles dans lesquelles la formation s'est effectuée.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre titulaire d'une Carte Initiative Populaire ou d'une licence FSGT.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux normes ISO la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un encadrant de niveau II breveté et licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.
- Avant de participer à des plongées dans l'EAO, l'élève doit, dans l'Espace Aquatique Restreint (EAR), démontrer à un moniteur :
 - ses aptitudes aquatiques (cf. pré-requis tableau « Nage ») ;
 - les connaissances théoriques et les compétences pratiques suffisantes pour évoluer dans l'EAO.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Etre âgé au moins de 12 ans à la remise de la qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 3 plongées :
 - 1 plongée en EAR encadrée par un E2 au minimum ;
 - 2 plongées en EAO de 4 à 12m encadrées par un E3 ou par un E2 sous la direction d'un E3
- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du président du club et de l'encadrant ayant validé les compétences.



Equipement

Savoir-faire technique – PE12

1- Connaissance de l'équipement.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Autonomie
But(s) ou Thèmes d'évaluation	- Gérer son équipement personnel (combinaison, lestage, palmes, masque, tuba, ... éventuellement ordinateur) - Gréer et dégréer son bloc (dont octopus) - Vérifications préliminaires - Rangement sécuritaire du matériel (notamment sur une embarcation) - Entretien courant et règles d'hygiène

Sauts et sorties d'eau

Savoir-faire technique – PE12

2- Sauts usuels et procédures de sorties d'eau adaptées.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Entrées et sorties d'eau sans appréhension, ni risque (utilisation du gilet en surface) - Adapter sa technique au type d'embarcation et conditions de l'environnement - Sécurité (personnelle et collective)
But(s)/ ou Thèmes d'évaluation	- Saut droit équipé - Bascule arrière équipé - Respect des procédures de sortie d'eau
Préconisation(s) pédagogique(s)	Il est recommandé de travailler le capelage/ décapelage en surface pour le cas de sauts ou sorties d'eau non équipés.

Techniques d'immersion

Savoir-faire technique – PE12

3- Techniques d'immersion.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Aisance à l'immersion (prévention essoufflement de surface)
But(s)/ ou Thèmes d'évaluation	- Canard capelé - Phoque capelé - Gestion du placage de masque - Compensation des oreilles
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - PMT préparatoire et valsava ou autres - Contrôle de l'expiration - Lestage - Utilisation des purges
	Conditions de réalisation - Lestage normal (maintient du palier à 3m)



Nage et déplacement capelé

Savoir-faire technique – PE12

4 – Maîtrise du déplacement aquatique et subaquatique permettant de garantir la sécurité personnelle et collective.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Efficacité du palmage sans recherche de performance
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- En immersion, capacité à se déplacer au sein d'une palanquée sans s'essouffler - En surface, capacité à se déplacer en groupe avec pour objectif le retour au bateau en toute sécurité
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Parcourir environ 50m en nage libre, sans PMT ou aide - Se maintenir 5 minutes en surface (nage ou planche) sans PMT ou aide

Remontée en expiration, embout en bouche (REEB)

Savoir-faire technique – PE12

5- Remonter en expiration, embout en bouche d'une profondeur de 3 à 5m.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Prévenir les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Réaction contrôlée et maîtrise de l'expiration - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB)
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Réflexe expiratoire
	Conditions de réalisation - Sur un fond de 6m maximum.

Lâcher et reprise d'embout (LRE)

Savoir-faire technique – PE12

6- Lâcher et reprise d'embout.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Prévenir les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire) lors d'un lâcher d'embout inopiné. - Préparer les exercices relatifs à la panne d'air
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Réaction contrôlée et maîtrise de l'expiration - Maîtrise des 2 techniques de reprise du détendeur (vidage par expiration et utilisation de la purge)
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Réflexe expiratoire - Notion d'apnée (canard en PMT)
	Conditions de réalisation - Sur un fond de 6m maximum.



Contrôle de la flottabilité

Savoir-faire technique – PE12

7- Maîtrise du poumon-ballast et de l'utilisation du gilet.

<p><u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du niveau d'immersion en évolution - Contrôle de la flottabilité en surface - Préparation au maintien du palier de principe et au déplacement en palanquée - Affiner le lestage et l'équilibre (prévention essoufflement).
<p><u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Variation contrôlée du niveau d'immersion à l'aide des poumons uniquement - Savoir gonfler et dégonfler le gilet pour se stabiliser - Equilibre du corps - Contrôle du niveau d'immersion en pleine eau
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<p><u>Pré-requis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la ventilation et réflexe expiratoire - Maîtrise de l'utilisation des purges du gilet - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB) <hr/> <p><u>Conditions de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur un fond de 6m maximum

Vidage de masque (VDM)

Savoir-faire technique – PE12

8a- Vidage de masque après retrait en EAR.

8b- Vidage de masque sans retrait en EAO.

<p><u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire) lors d'un remplissage <u>inopiné</u> du masque en continuant à respirer calmement
<p><u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaction contrôlée - Vidage intégral du masque - Maîtrise de la ventilation - Contrôle de l'équilibre
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<p><u>Pré-requis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dissociation bucco-nasale - Réflexe expiratoire - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB) <hr/> <p><u>Conditions de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'espace proche (EAR), vidage de masque faisant suite au retrait effectué par l'élève immédiatement après le signe du moniteur - De 4 à 12m en milieu naturel, vidage de masque en évolution



Signes

Savoir-faire technique – PE12

9a- Interprétation des signes conventionnels en EAR.

9b- Interprétation des signes conventionnels en EAO.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Connaissance mais pas d'intervention directe demandée (sauf panne d'air) - Etre capable d'informer le moniteur du problème rencontré et de répondre à ses interrogations
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- OK/ non OK - Froid - Panne d'air - Essoufflement - Stop - toi / moi / la palanquée - Réserve - Monter / Descendre - Mi-pression - Fin
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation - En situation d'immersion à tout moment de la plongée

Utilisation comme receveur d'une source d'air de secours

Savoir-faire technique – PE12

10- Prise du détendeur de secours de l'encadrant et évolution à deux.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion d'une situation critique générée par 1 panne d'air (éviter les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire))
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Efficacité du déplacement + calme - Evolution avec détendeur de secours
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - LRE - Réflexe expiratoire - Déplacement et équilibre en immersion Conditions de réalisation - Départ posé sur un fond de 6m maximum - Déplacements horizontaux uniquement - le plongeur assisté doit garder son détendeur en main tout au long de l'exercice.



Vitesse de remontée

Savoir-faire technique – PE12

11- Maîtrise de la remontée à vitesse contrôlée (sans instrument), stabilisation à 3m, tour d'horizon et ok surface.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion personnelle de la vitesse de remontée dans des conditions sécuritaires sans l'aide d'instrument	
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Gestion des volumes d'air - Réflexe expiratoire - Respect de la vitesse de remontée	- Régularité de la vitesse - Approche sécuritaire de la surface (bien différencier la remontée jusqu'à 3m de l'approche surface)
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Maîtrise du poumon-ballast - Maîtrise de la ventilation	- Affinage du lestage - Utilisation des purges
	Conditions de réalisation - Départ posé sur un fond ou stabilisé en pleine eau - L'utilisation du gilet en tant que moteur principal de la remontée est déconseillée	

Evolution en palanquée

Savoir-faire technique – PE12

12- Maîtrise de l'évolution en palanquée.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Connaissance et respect des procédures de sécurité	
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Maîtrise du niveau d'immersion (+ palier à 3m) - Position dans la palanquée - Comportements et déplacements conformes au respect de l'environnement	- Communication - Notion de binôme - Contrôle régulier du manomètre
Préconisations pédagogiques	Préconisations pédagogiques : Evaluation en fin de formation	
	Conditions de réalisation : Evaluation dans la zone des 12m	

Théorie

Connaissances théoriques – PE12

13- Notions élémentaires sur les lois physiques et leurs principales applications à la plongée.

14- Prévention des accidents (barotraumatisme, essoufflement/ froid et notions sur les accidents de décompression).

15- Déroulement d'une plongée de type exploration (préparation, mise à l'eau, descente, composition et déplacement en palanquée, remontée, procédures en cas de perte du groupe, actions après la plongée)

16- Matériel utilisé par le plongeur (notion d'entretien).

17- Connaissance des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club.

18- Découverte de l'environnement subaquatique des petits fonds et sensibilisation à sa préservation.

Finalités ou capacités recherchées	- Prévention (barotraumatismes, essoufflement et froid) - Information sur l'ADD et les principes physiques élémentaires (flottabilité et variation des volumes) - Connaissance des prérogatives et des documents à fournir dans un centre de plongée - Connaissance du matériel utilisé et du déroulement d'une plongée - Sensibilisation à l'environnement
Préconisations pédagogiques	- Oral préconisé type questions / réponses simple - Les connaissances relatives aux thèmes 13, 14, 15 et 16 doivent être acquises avant la 1 ^{ère} plongée en Espace Aquatique Ouvert (EAO)



PLONGEUR NIVEAU I

Supervised Diver 20m NF EN 14153-1 / ISO 24801-1

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur capable d'évoluer en sécurité dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO) sous le contrôle direct d'un Guide de Palanquée dans les conditions suivantes :

- plonger dans le respect du Code du Sport ;
- effectuer des plongées qui ne nécessitent pas de paliers de décompression ;
- plonger avec une assistance surface prête à intervenir ;
- plonger dans des conditions identiques ou meilleures que celles dans lesquelles la formation s'est effectuée.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux normes ISO la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un encadrant de niveau III Ecole Française de Plongée licencié à la FSGT ou d'un encadrant niveau II breveté et licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.
- Avant de participer à des plongées dans l'EAO, l'élève doit, dans l'Espace Aquatique Restreint (EAR), démontrer à un moniteur :
 - ses aptitudes aquatiques (cf. pré-requis tableau « Nage ») ;
 - les connaissances théoriques et les compétences pratiques suffisantes pour évoluer dans l'EAO.
- Les titulaires de la qualification Plongeur encadré 12m peuvent faire l'objet d'allègements de formation ; les plongées d'enseignement dans le cadre du PE12 peuvent être pris en compte dans la formation P1 dans la mesure où la durée globale de la formation n'excède pas 18 mois.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Etre âgé au moins de 12 ans à la remise du brevet.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 5 plongées :
 - 1 plongée en EAR encadrée par un E2 au minimum ;
 - 4 plongées en EAO encadrées par un E3 ou par un E2 sous la direction d'un E3. Les 2 premières plongées devant se dérouler de 4 à 12m;
- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du président du club et de(s) l'encadrant(s) ayant validé les compétences.



Equipement

Savoir-faire technique - PI

1- Connaissance de l'équipement.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Autonomie
But(s) ou Thèmes d'évaluation	- Gérer son équipement personnel (combinaison, lestage, palmes, masque, tuba, ... éventuellement ordinateur) - Gréer et dégréer son bloc (dont octopus) - Vérifications préliminaires - Rangement sécuritaire du matériel (notamment sur une embarcation) - Entretien courant et règles d'hygiène

Sauts et sorties d'eau

Savoir-faire technique - PI

2- Sauts usuels et procédures de sorties d'eau adaptées.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Entrée et sorties d'eau sans appréhension, ni risque (utilisation du gilet en surface) - Adapter sa technique au type d'embarcation et conditions de l'environnement - Sécurité (personnelle et collective)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Saut droit équipé - Bascule arrière équipé - Respect des procédures de sortie d'eau - Bascule avant équipé (facultatif)
Préconisation(s) pédagogique(s)	Il est recommandé de travailler le capelage/ décapelage en surface pour le cas de sauts ou sorties d'eau non équipés.

Techniques d'immersion

Savoir-faire technique - PI

3- Techniques d'immersion.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Aisance à l'immersion (prévention essoufflement de surface)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Canard capelé - Phoque capelé - Gestion du placage de masque - Compensation des oreilles
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - PMT préparatoire et valsalva ou autres - Contrôle de l'expiration - Lestage - Utilisation des purges
	Conditions de réalisation - Lestage normal (maintient du palier à 3m)



Nage

Savoir-faire technique – PI

4 – 100m capelé, en groupe, système de stabilisation gonflable vide.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Efficacité du déplacement sans recherche de performance
But(s) /	- Capacité à se déplacer au sein d'une palanquée en capelé sans s'essouffler
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Parcourir environ 50m en nage libre, sans PMT ou aide - Se maintenir 5 minutes en surface (nage ou planche) sans PMT ou aide
	Conditions de réalisation - Pas de prise de chronomètre mais le jury devra toutefois apprécier une efficacité dans le déplacement qui a pour objectif le retour au bateau en toute sécurité.

Lâcher et reprise d'embout (LRE)

Savoir-faire technique – PI

5- Lâcher et reprise d'embout.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Prévenir les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire) lors d'un lâcher d'embout inopiné. - Préparer les exercices relatifs à la panne d'air
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Réaction contrôlée - Maîtrise des 2 techniques de reprise du détendeur (vidage par expiration et utilisation de la purge) - Maîtrise de l'expiration sans embout pendant au moins 5 secondes
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Réflexe expiratoire - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB) d'une profondeur de 3 à 5m - Notion d'apnée inspiratoire et d'apnée expiratoire
	Conditions de réalisation - Sur un fond de 6m maximum.

Stabilisation au Poumon-Ballast

Savoir-faire technique – PI

6- Maîtrise du poumon-ballast (équilibre, lestage et ventilation).

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion du niveau d'immersion - Préparation au maintien du palier de principe et au déplacement en palanquée - Affiner le lestage et l'équilibre (prévention essoufflement).
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Variation contrôlée du niveau d'immersion à l'aide des poumons uniquement - Equilibre du corps - Maintien du niveau d'immersion en pleine eau
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Maîtrise de la ventilation - Réflexe expiratoire - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB)
	Conditions de réalisation - Départ posé sur un fond de 6m maximum - Ce savoir-faire se travaille et s'évalue de façon complémentaire à la stabilisation au gilet



Vidage de masque (VDM)

Savoir-faire technique - PI

7a- Vidage de masque après retrait (EAR).

7b- Vidage de masque en évolution et sans retrait (EAO).

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Prévenir les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire) lors d'un remplissage <u>inopiné</u> du masque en continuant à respirer calmement
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Réaction contrôlée - Vidage intégral du masque - Maîtrise de la ventilation - Maintien de l'équilibre
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Dissociation bucco-nasale - Réflexe expiratoire - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB)
	Conditions de réalisation - Dans l'espace proche (EAR), vidage de masque faisant suite au retrait effectué par l'élève immédiatement après le signe du moniteur - De 4 à 12m en milieu naturel, vidage de masque en évolution

Stabilisation au gilet

Savoir-faire technique - PI

8a- Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable en EAR.

8b- Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable en EAO.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion du niveau d'immersion en pleine eau à l'aide du gilet - Contrôle de la flottabilité en surface - Optimiser l'équilibre et les déplacements (prévention essoufflement) - Gestion du volume d'air du gilet à la remontée (purge)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Stabilisation (relative) en pleine eau à l'aide du gilet - Utilisation opportune de l'inflateur et des purges - Equilibre du corps avec utilisation des bras et palmage minimum
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Maîtrise du poumon ballast - Réflexe expiratoire et REEB - Connaissance du fonctionnement du gilet (purges rapides et lentes)

Signes

Savoir-faire technique - PI

9a- Interprétation des signes conventionnels en EAR.

9b- Interprétation des signes conventionnels en EAO.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Connaissance mais pas d'intervention directe demandée (sauf panne d'air) - Etre capable d'informer le moniteur du problème rencontré et de répondre à ses interrogations
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- OK/ non OK - Froid - Panne d'air - Essoufflement - Stop - toi / moi / la palanquée - Réserve - Monter / Descendre - Mi-pression - Fin
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation - En situation d'immersion à tout moment de la plongée



Utilisation comme donneur d'une source d'air de secours

Savoir-faire technique - PI

10- Simulation de panne d'air avec le binôme et évolution jusqu'au moniteur sur détendeur de secours.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Etre capable de gérer 1 co-équipier en panne d'air jusqu'au moniteur en évitant toute situation aggravante pour l'équipe
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Intervention rapide - Communication et prise en charge rassurante du co-équipier - Déplacement vers le moniteur dans les mêmes conditions
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - LRE - Réflexe expiratoire - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB)
	Conditions de réalisation - Sur un fond de 6m maximum - Déplacements horizontaux uniquement
	Savoir-faire complémentaire - Simulation de l'échange d'embout avec le binôme et évolution jusqu'au détendeur de secours de l'encadrant.

Utilisation comme receveur d'une source d'air de secours

Savoir-faire technique - PI

11- Apnée expiratoire sur 5 m en déplacement horizontal, prise du détendeur de secours de l'encadrant et évolution à deux.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion d'une situation critique générée par 1 panne d'air (éviter les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire))
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Efficacité du déplacement + calme - Evolution avec détendeur de secours
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - LRE - Apnée - Réflexe expiratoire (REEB) - Déplacement et équilibre en immersion
	Conditions de réalisation - Départ posé sur un fond de 6m maximum - Apnée expiratoire pour découverte d'une sensation de panne d'air - Déplacements horizontaux uniquement - le plongeur assisté doit garder son détendeur en main tout au long de l'exercice.



Vitesse de remontée

Savoir-faire technique - PI

12- Maîtrise de la remontée à vitesse contrôlée (sans instrument), stabilisation à 3m, tour d'horizon et ok surface.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion personnelle de la vitesse de remontée dans des conditions sécuritaires sans l'aide d'instrument	
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Gestion des volumes d'air - Réflexe expiratoire - Respect de la vitesse de remontée	- Régularité de la vitesse - Approche sécuritaire de la surface (bien différencier la remontée jusqu'à 3m de l'approche surface)
Préconisations pédagogiques	Prérequis - Maîtrise du poumon-ballast - Maîtrise de la ventilation	- Affinage du lestage - Utilisation des purges
	Conditions de réalisation - Départ posé sur un fond ou stabilisé en pleine eau - L'utilisation du gilet en tant que moteur principal de la remontée est déconseillée	

Evolution en palanquée

Savoir-faire technique - PI

13- Maîtrise de l'évolution en palanquée et des procédures de sécurité en cas de perte de l'encadrant.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Evolution dans l'espace médian sans remettre en cause la sécurité personnelle et collective - Connaissance et respect des procédures de sécurité et prise en compte des consignes du guide de palanquée	
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Maîtrise du niveau d'immersion (+ palier à 3m) - Comportements et déplacements conformes au respect de l'environnement - Connaissances des procédures de sécurité en cas de perte de la palanquée	- Communication - Notion de binôme - Contrôle des instruments de base - Position dans la palanquée
Préconisations pédagogiques	Préconisations pédagogiques - Evaluation en fin de formation - Prévoir les conditions de l'autonomie dans le cadre du Code du sport	
	Conditions de réalisation - Evaluation dans la zone des 20m	

Théorie

Connaissances théoriques - PI

14- Notions élémentaires sur les lois physiques et leurs principales applications à la plongée.

15- Prévention des accidents (barotraumatisme, essoufflement/ froid et notions sur les accidents de décompression).

16- Déroulement d'une plongée de type exploration (préparation, mise à l'eau, descente, composition et déplacement en palanquée, remontée, actions après la plongée)

17- Matériel utilisé par le plongeur (notion d'entretien).

18- Connaissance des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club.

19- Courbe de sécurité et découverte des tables (plongée unitaire).

20- Découverte de l'environnement subaquatique des petits fonds et sensibilisation à sa préservation.

Finalités ou capacités recherchées	- Prévention (barotraumatismes, essoufflement et froid) - Information sur les tables de plongée (courbe de sécurité), l'ADD et les principes physiques élémentaires (flottabilité et variation des volumes) - Connaissance des prérogatives et des documents à fournir dans un centre de plongée - Connaissance du matériel utilisé et du déroulement d'une plongée - Sensibilisation à l'environnement
Préconisations pédagogiques	- Oral préconisé type questions / réponses simple - Les connaissances relatives aux thèmes 14, 15, 16 et 17 doivent être acquises avant la 1 ^{ère} plongée en Espace Aquatique Ouvert (EAO)



PLONGEUR AUTONOME 20M OPEN WATER NF-EN 14153-2 / ISO 24801-2

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur qui a acquis les compétences nécessaires pour organiser ses plongées et évoluer en autonomie dans un groupe de son niveau, en conformité avec les directives du directeur de plongée et la réglementation en vigueur. En outre, il est apte à répondre à un besoin d'assistance d'un équipier en difficulté.

Les plongées en autonomie sont réalisées :

- sans palier de décompression obligatoire,
- avec une assistance de surface prête à intervenir,
- dans des conditions identiques ou meilleures que celles de la formation.

Notons que seuls les plongeurs ayant 18 ans pourront faire valoir leur prérogative de plongeur autonome.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique en scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et les exigences liées aux normes ISO, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un encadrant de niveau III Ecole Française de Plongée licencié à la FSGT ou d'un encadrant niveau II breveté et licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.
- Avant de participer à des plongées dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO), l'élève doit, dans l'Espace Aquatique Restreint (EAR), démontrer à un moniteur les connaissances théoriques et les compétences pratiques suffisantes pour évoluer dans l'EAO.
- Les titulaires du brevet de Plongeur niveau 1 ou de la qualification Plongeur encadré 12m peuvent faire l'objet d'allègements de formation ; les plongées d'enseignement dans le cadre du PE12 ou du P1 FSGT peuvent être pris en compte dans la formation PA20 dans la mesure où la durée globale de la formation n'excède pas 18 mois.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Etre âgé au moins de 14 ans à la remise de la qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 7 plongées en EAO encadrées par un E3 ou par un E2 sous la direction d'un E3.
- L'évaluation des savoir-faire doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du président du club et de(s) l'encadrant(s) ayant validé les compétences.

Les plongeurs titulaires de la qualification PA20, peuvent demander directement la délivrance du brevet de Plongeur de niveau 1.



Equipement

Savoir-faire technique – PA20

1- Connaissance de l'équipement personnel (matériel autonomie) et vérification de l'équipement de l'ensemble de la palanquée.

<u>Finalité(s)</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u>	<ul style="list-style-type: none">- Idem PI + matériel autonomie + trousse de secours et oxygénothérapie- Vérification et utilisation du matériel des autres membres de la palanquée
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Connaissances des caractéristiques et des principes de fonctionnement des matériels (plongée + lers secours)- Autonomie dans l'utilisation des équipements personnels et leur entretien- Capelage et décapelage du scaphandre sur le bateau et dans l'eau

Nage

Savoir-faire technique – PA20

2 – 100m capelé, en groupe, système de stabilisation gonflable vide.

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Efficacité du déplacement (palmage) sans recherche de performance
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Capacité à se déplacer au sein d'une palanquée en capelé et avec tuba sans s'essouffler
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> <ul style="list-style-type: none">- Parcourir environ 50m en nage libre, sans PMT ou aide- Se maintenir 5 minutes en surface (nage ou planche) sans PMT ou aide <u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- Pas de prise de chronomètre mais le jury devra toutefois apprécier une efficacité dans le déplacement qui a pour objectif le retour au bateau en toute sécurité.

Sauts et sorties d'eau

Savoir-faire technique – PA20

3- Sauts usuels et procédures de sorties d'eau adaptées dans le cadre de l'autonomie.

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Entrée et sorties d'eau sans appréhension, ni risque (utilisation du gilet en surface)- Adapter sa technique au type d'embarcation et conditions de l'environnement- Sécurité (personnelle et collective)
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Saut droit équipé- Bascule arrière équipé- Respect des procédures de sortie d'eau- Bascule avant équipé (facultatif)
<u>Préconisation(s) pédagogique(s)</u>	Il est recommandé de travailler le capelage/ décapelage en surface pour le cas de sauts ou sorties d'eau non équipés.



Techniques d'immersion

Savoir-faire technique – PA20

4- Techniques d'immersion.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Aisance à l'immersion (prévention essoufflement de surface)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Canard capelé - Phoque capelé - Gestion du placage de masque - Compensation des oreilles
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - PMT préparatoire et valsalva ou autres - Contrôle de l'expiration - Lestage - Utilisation des purges
	Conditions de réalisation - Lestage normal (maintient du palier à 3m)

Lâcher et reprise d'embout (LRE) + Remontée en expiration embout en bouche (REEB)

Savoir-faire technique – PA20

5- Lâcher et reprise d'embout + remonter en expiration embout en bouche d'une profondeur de 3 à 5m.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Prévenir les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire) - Préparer les exercices relatifs à la panne d'air
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Réaction contrôlée - Maîtrise des 2 techniques de reprise du détendeur (vidage par expiration et utilisation de la purge) - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB) - Maîtrise de l'expiration sans embout pendant au moins 5 secondes
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Réflexe expiratoire - Notion d'apnée (canard en PMT)
	Conditions de réalisation - Sur un fond de 6m maximum au début de la formation.

Stabilisation au Poumon-Ballast

Savoir-faire technique – PA20

6- Maîtrise du poumon-ballast (équilibre, lestage et ventilation).

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion du niveau d'immersion - Préparation au maintien du palier de principe et au déplacement en palanquée - Affiner le lestage et l'équilibre (prévention essoufflement).
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Variation contrôlée du niveau d'immersion à l'aide des poumons uniquement - Equilibre du corps - Maintien du niveau d'immersion en pleine eau
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Maîtrise de la ventilation - Réflexe expiratoire - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB)
	Conditions de réalisation - Départ posé sur un fond de 6m maximum - Ce savoir-faire se travaille et s'évalue de façon complémentaire à la stabilisation au gilet



Stabilisation au gilet

Savoir-faire technique – PA20

7a- Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable en EAR..

7b- Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable en EAO..

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du niveau d'immersion en pleine eau à l'aide du gilet - Contrôle de la flottabilité en surface - Optimiser l'équilibre et les déplacements (prévention essoufflement) - Gestion du volume d'air du gilet à la remontée (purge)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilisation (relative) en pleine eau à l'aide du gilet - Utilisation opportune de l'inflateur et des purges - Equilibre du corps avec utilisation des bras et palmage minimum
Préconisations pédagogiques	<p>Pré-requis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du poumon ballast - Réflexe expiratoire et REEB - Connaissance du fonctionnement du gilet (purges rapides et lentes)

Vidage de masque (VDM)

Savoir-faire technique – PA20

8a- Vidage de masque après cycles respiratoires en EAR.

8b- Vidage de masque après cycles respiratoires en EAO.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire) lors d'un remplissage <u>inopiné</u> du masque en continuant à respirer calmement
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réaction contrôlée - Vidage du masque faisant suite au retrait effectué par l'élève immédiatement après le signe du moniteur - Maîtrise de la ventilation et de l'équilibre
Préconisations pédagogiques	<p>Pré-requis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dissociation bucco-nasale - Réflexe expiratoire - Remontée en expiration contrôlée embout en bouche (REEB) <p>Conditions de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En début de formation réalisation dans l'espace proche (EAR) - En fin de formation réalisation dans la zone des 20m et la remise du masque s'effectue après plusieurs cycles respiratoires sans masque. Une évolution sans masque peut-être proposée.

Signes

Savoir-faire technique – PA20

9a- Interprétation et réaction aux signes en EAR.

9b- Interprétation et réaction aux signes en EAO.

Finalité(s) ou Objectifs Pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de communiquer, comprendre et réagir à des signes afin de bien gérer la sécurité et l'évolution de la plongée (voire la découverte de l'environnement)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'ensemble des signes conventionnels et indication de paliers - Réaction adaptée - Clarté de l'expression des signes
Préconisations pédagogiques	<p>Conditions de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En situation d'immersion à tout moment de la plongée



Descente en pleine eau

Savoir-faire technique – PA20

10- Descente en pleine eau.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogique</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la ventilation à la descente dans le cadre de l'autonomie - Maîtrise de la vitesse de descente et des barotraumatismes liés - Etre capable de rejoindre le plus directement (et non le plus vite) possible un point donné sur le fond
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la vitesse - Rectitude de la descente et équilibre du corps - Cohésion de la palanquée dans le cadre de l'autonomie
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du canard - Poumon ballast
	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none"> - En fin de formation sur un fond de 20 m - Lestage normal

Vitesse de remontée

Savoir-faire technique – PA20

11- Remonter à vitesse contrôlée (sans instrument), se stabiliser à 3m, tour d'horizon et ok surface.

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion personnelle de la vitesse de remontée dans des conditions sécuritaires sans l'aide d'instrument 	
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des volumes d'air - Réflexe expiratoire - Respect de la vitesse de remontée 	<ul style="list-style-type: none"> - Régularité de la vitesse - Approche sécuritaire de la surface (bien différencier la remontée jusqu'à 3m de l'approche surface)
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du poumon-ballast - Maîtrise de la ventilation 	<ul style="list-style-type: none"> - Affinage du lestage - Utilisation des purges
	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none"> - Remonter de la zone des 20m jusqu'à la surface, départ posé sur un fond ou stabilisé en pleine eau - L'utilisation du gilet en tant que moteur principal de la remontée est déconseillée 	

Remontée en assistant un plongeur en difficulté

Savoir-faire technique – PA20

12- Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu'à la surface.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion d'une situation nécessitant un retour surface avec prise en charge d'un co-équipier incapable de réagir (malaise, syncope, crampe, essoufflement ...) 	
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise adaptée à la situation (sauvetage ou assistance voire prise évolutive) - Eviter la prise de profondeur - Communication et prise en charge rassurante du co-équipier et gestion de la palanquée - Maîtrise de la vitesse de remontée principalement à l'aide du gilet - Gestion de l'approche sécuritaire de la surface avec tour d'horizon à 3m - Signe de détresse en surface et surveillance de la flottabilité et de la respiration de l'assisté 	
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la vitesse de remontée - Maîtrise de l'utilisation de l'inflateur et des purges 	
	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none"> - Départ posé sur un fond ou en pleine eau de la zone des 20 m - Le moteur de la remontée doit être le gilet et l'utilisation des palmes doit être limitée 	



Remontée assistée en tant que donneur d'une source d'air de secours

Savoir-faire technique – PA20

13a- Remonter son binôme en panne d'air jusqu'à la surface.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Etre capable de gérer 1 co-équipier en panne d'air jusqu'à la surface en évitant toute situation aggravante pour l'équipe
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Intervention rapide (avec échange d'embout (simulation) si nécessaire au début) - Communication et prise en charge rassurante du co-équipier avec son détendeur de secours (remontée en simulation d'échange d'embout peut-être proposé de façon facultative) - Maitrise de la vitesse de remontée et de l'approche sécuritaire de la surface
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Réflexe expiratoire - Maitrise du gilet (purges)
	Conditions de réalisation - En début de formation, réalisation sur un fond de 6m maximum - En fin de formation, remontée de la zone des 20m jusqu'à la surface.

Remontée assistée en tant que receveur d'une source d'air de secours

Savoir-faire technique – PA20

13b- Aller demander le détendeur de secours du binôme et remonter à 2 jusqu'à la surface.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion d'une situation critique générée par 1 panne d'air (éviter les risques de remontée incontrôlée (surpression pulmonaire))
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Efficacité du déplacement + calme - Gestion de la vitesse de remontée et de l'approche sécuritaire de la surface - Evolution avec détendeur de secours du binôme (simulation d'échange d'embout peut-être proposé de façon facultative)
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - LRE - Apnée - Réflexe expiratoire (REEB) - Déplacement et équilibre en immersion
	Conditions de réalisation - En début de formation, réaliser une apnée expiratoire sur 5m en déplacement horizontal sur un fond de 6m maximum et prendre le détendeur de secours du co-équipier - En fin de formation, remonter sur le détendeur de secours du co-équipier de la zone des 20m jusqu'à la surface



Planification, organisation et évolution en équipe

Savoir-faire technique – PA20

14- Planifier et organiser sa plongée ; évoluer en équipe avec un retour à un point donné dans les conditions de l'autonomie.

<p><u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir et décider du profil et des procédures de la plongée en prenant en compte les directives du Directeur de Plongée (DP) et le contexte environnemental, matériel et humain (co-équipiers) - Gestion des paramètres de plongée, de l'orientation et des procédures de sécurité dans le cadre de l'autonomie. - Capacité à prévenir et à intervenir lors d'incidents.
<p><u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les vérifications préliminaires concernant soi-même et ses co-équipiers - Planification et briefing en prenant en compte les consignes du Directeur de Plongée - Notion de surveillance mutuelle et réactions adaptées à tout signe ou comportement pouvant être préjudiciables à la sécurité de la palanquée - Maîtrise du niveau d'immersion (profil + profondeur maximale) et cohésion de la palanquée - Communication (se faire comprendre et avoir des réponses adaptées à l'ensemble des signes codifiés) - Contrôle régulier et respect des paramètres - Maîtrise de la vitesse de remonté (approche sécuritaire de la surface) - Utilisation du parachute de palier - Connaissance et respect des procédures de dé-saturation (pas de plongée avec décompression obligatoire). - Gérer l'orientation en immersion en utilisant le milieu et éventuellement les instruments - Comportements et déplacements conformes au respect de l'environnement - Débriefing et consignation des paramètres
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<p><u>Conditions de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation en fin de formation - Evaluation dans la zone des 20m

Théorie

Connaissances théoriques – PA20

15- Lois physiques et leurs applications à la plongée (Archimède, Mariotte, Henry et Dalton).

16- Accidents de plongée (causes, mécanismes, symptôme, et prévention).

17- Matériel utilisé par le plongeur et utilisation de son ordinateur

18- Organisation et planification des plongées

19- Découverte de l'environnement subaquatique des petits fonds sensibilisation à sa préservation.

20- Notion de physiologie (appareils ventilatoire, circulatoire et ORL).

21- Problèmes de plongée (unitaires, successives, consécutives remontées anormales et utilisation des tables).

22- Informations concernant les 1^{ers} secours et le traitement des accidents de plongée.

23- Connaissances de la réglementation en vigueur et notions sur les institutions sportives liées à la plongée.

<p><u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la pratique pour que le plongeur soit plus acteur et responsable dans sa pratique - Initiation à la Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) et à la l'oxygénothérapie (présentation du matériel et de sa mise en œuvre)
<p><u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des principes théoriques des phénomènes naturels, des lois physiques et des actes réglementaires qui régissent la pratique relativement au niveau II - Acquisition des connaissances nécessaires pour planifier et réaliser des plongées en autonomie
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enseignements doivent être concrets et appliqués à la réalité - Les connaissances relatives aux thèmes 15,16, 17 et 18 doivent être acquises avant la 1^{ère} plongée en Espace Aquatique Ouvert (EAO) - L'évaluation peut s'effectuer à l'oral ou à l'écrit



PLONGEUR ENCADRE 40M Supervised Deep Diver 40m

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur confirmé capable d'évoluer en sécurité dans l'Espace Aquatique Ouvert (EAO) profond sous le contrôle direct d'un Guide de Palanquée dans les conditions suivantes :

- plonger dans le respect du Code du Sport ;
- plonger avec une assistance surface prête à intervenir ;
- plonger dans des conditions identiques ou meilleures que celles dans lesquelles la formation s'est effectuée.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire du brevet Plongeur niveau 1 FSGT (P1) ou de la qualification Plongeur Autonome 20m (PA20).
- Avoir validé sur son carnet de plongée au moins 4 plongées à une profondeur supérieure à 12m depuis l'obtention du P1 ou de la PA20.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un encadrant de niveau III Ecole Française de Plongée licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Etre âgé au moins de 16 ans à la remise de la qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 6 plongées effectuées dans l'espace lointain.
- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

- La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du Président du club et de(s) l'encadrant(s) ayant validé les compétences.
- Les titulaires des qualifications PA20 et PE40 peuvent demander la délivrance du brevet Plongeur niveau 2 FSGT.



Equipement

Savoir-faire technique – PE40

1- Connaître et utiliser les équipements individuels.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Autonomie
But(s) ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer son équipement personnel (combinaison, lestage, palmes, masque, tuba, ... éventuellement ordinateur) - Gréer et dégréer son bloc (dont octopus) - Vérifications préliminaires - Rangement sécuritaire du matériel (notamment sur une embarcation) - Entretien courant et règles d'hygiène

Sauts et sorties d'eau

Savoir-faire technique – PE40

2- Sauts usuels et procédures de sorties d'eau adaptées.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée et sorties d'eau sans appréhension, ni risque (utilisation du gilet en surface) - Adapter sa technique au type d'embarcation et conditions de l'environnement - Sécurité (personnelle et collective)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Saut droit équipé et non équipé - Bascule arrière équipé et non équipé - Respect des procédures de sortie d'eau - Bascule avant équipé (facultatif)

Techniques d'immersion

Savoir-faire technique – PE40

3- Techniques d'immersion.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Aisance à l'immersion (prévention essoufflement de surface)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Canard capelé - Phoque capelé - Gestion des barotraumatismes
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Lestage normal (maintient du palier à 3m)

Nage

Savoir-faire technique – PE40

4 – 250m capelé, en groupe, système de stabilisation gonflable vide.

Objectifs Pédagogiques	- Efficacité du déplacement sans recherche de performance
But(s)	- Capacité à se déplacer au sein d'une palanquée en capelé pour rejoindre le bateau



Lâcher et reprise d'embout (LRE)

Savoir-faire technique – PE40

5- Lâcher et reprise d'embout.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none">- Prévenir les risques de remontée incontrôlée- Juger de l'adaptation à la profondeur
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Réaction contrôlée- Maîtrise de l'expiration sans embout pendant au moins 5 secondes
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation <ul style="list-style-type: none">- Réalisation à une profondeur supérieure à 30m.- En pleine eau et en maintenant le niveau d'immersion

Vidage de masque (VDM)

Savoir-faire technique – PE40

6- Vidage de masque.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none">- Prévenir les risques de remontée incontrôlée lors d'un remplissage <u>inopiné</u> du masque- Juger de l'adaptation à la profondeur
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Réaction contrôlée- Vidage intégral du masque- Maîtrise de la ventilation- Maintien de l'équilibre
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation <ul style="list-style-type: none">- Réalisation à une profondeur supérieure à 30m.- En pleine eau et en maintenant le niveau d'immersion

Stabilisation au gilet

Savoir-faire technique – PE40

7- Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none">- Gestion du niveau d'immersion en pleine eau à l'aide du gilet- Optimiser l'équilibre et les déplacements (prévention essoufflement)- Juger de l'adaptation à la profondeur
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Stabilisation (relative) en pleine eau à l'aide du gilet- Maîtrise du poumon-ballast et de la ventilation
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation <ul style="list-style-type: none">- Réalisation à une profondeur supérieure à 30m.



Utilisation comme donneur d'une source d'air de secours

Savoir-faire technique – PE40

8a- Simuler une panne d'air avec le binôme et évolution jusqu'au moniteur sur détendeur de secours.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Etre capable de gérer 1 co-équipier en panne d'air jusqu'au moniteur en évitant toute situation aggravante pour l'équipe
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Intervention rapide - Communication et prise en charge rassurante du co-équipier - Déplacement vers le moniteur dans les mêmes conditions
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - Adaptation à la profondeur
	Conditions de réalisation - Réalisation à une profondeur supérieure à 30m. - Réalisation sans prise de profondeur

Utilisation comme receveur d'une source d'air de secours

Savoir-faire technique – PE40

8b- Prendre le détendeur de secours d'un co-équipier et évolution à deux jusqu'au moniteur.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion d'une situation critique générée par 1 panne d'air (éviter les risques de remontée incontrôlée)
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Efficacité du déplacement + calme - Evolution avec détendeur de secours
Préconisations pédagogiques	Pré-requis - LRE - Adaptation à la profondeur
	Conditions de réalisation - Réalisation à une profondeur supérieure à 30m. - Réalisation sans prise de profondeur

Vitesse de remontée

Savoir-faire technique – PE40

9- Maîtriser la remontée à vitesse contrôlée de l'espace lointain.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion personnelle de la vitesse de remontée dans des conditions sécuritaires
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Gestion du volume d'air du gilet à la remontée (purge) - Approche sécuritaire de la surface (différencier la remontée jusqu'à 3m de l'approche surface) - Respect de la vitesse de remontée
	- Régularité de la vitesse - Réflexe expiratoire



Evolution en palanquée

Savoir-faire technique – PE40

10- Maîtrise de l'évolution en palanquée et des procédures de sécurité.

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Evolution dans l'espace lointain sans remettre en cause le bon déroulement de la plongée et la sécurité personnelle et collective- Connaissance et respect des procédures de sécurité et prise en compte des consignes du guide de palanquée
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise du niveau d'immersion (notamment palier à 3m)- Comportements et déplacements conformes au respect de l'environnement- Connaissance des procédures de sécurité en cas de perte de la palanquée- Connaissance et respect des procédures de désaturation (vitesse de remontée, palier, approche surface) <ul style="list-style-type: none">- Communication- Notion de binôme- Contrôle des instruments de base- Position dans la palanquée
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- Evaluation dans la zone des 40m

Théorie

Connaissances théoriques – PE40

11- Prévention des accidents (barotraumatismes, essoufflement/ froid, ADD, narcose,).

12- Connaissance des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club.

13- Sensibilisation et respect de l'environnement.

<u>Finalités</u> <u>ou capacités recherchées</u>	<ul style="list-style-type: none">- Révision et complément de connaissances nécessaire à l'évolution dans l'espace lointain- Meilleure compréhension et responsabilisation par rapport à sa pratique
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<ul style="list-style-type: none">- Oral préconisé type questions / réponses simple



PLONGEUR NIVEAU II

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur confirmé qui a acquis les compétences de la qualification « Plongeur Autonome à 20m » et de la qualification « Plongeur Encadré à 40m ».

Lorsqu'il plonge sans la surveillance directe d'un encadrant les plongées sont réalisées :

- sans paliers de décompression,
- avec une assistance de surface prête à intervenir,
- dans des conditions identiques ou meilleures que celles de la formation.

Les plongées en autonomie sont interdites pour les plongeurs mineurs

II – CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU BREVET

- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire de la qualification Plongeur Autonome 20m et de la qualification Plongeur Encadré 40m FSGT ou d'un niveau d'expérience de plongeur permettant d'apporter la preuve de l'acquisition des compétences nécessaires à la validation de ces qualifications FSGT.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du Président du club et d'un encadrant de niveau III Ecole Française de Plongée licencié à la FSGT.



PLONGEUR AUTONOME 40M AUTONOMOUS DEEP DIVER

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur confirmé qui a acquis les compétences nécessaires pour organiser ses plongées et évoluer en autonomie dans un groupe de son niveau, en conformité avec les directives du directeur de plongée et la réglementation en vigueur. En outre, il est apte à répondre à un besoin d'assistance d'un équipier en difficulté.

Les plongées en autonomie sont réalisées :

- avec une assistance de surface prête à intervenir,
- dans des conditions identiques ou meilleures que celles de la formation.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire :
 - du brevet de plongeur niveau II
 - ou de la qualification PA20 (ou d'un niveau d'expérience de plongeur permettant d'apporter la preuve de l'acquisition des compétences nécessaires à la validation de cette qualification FSGT) et avoir validé sur son carnet de plongée au moins 8 plongées en autonomie depuis l'obtention de la qualification PA20.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique en scaphandre de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un encadrant de niveau III Ecole Française de Plongée licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Etre âgé au moins de 18 ans à la remise de la qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 10 plongées en EAO sous le contrôle direct d'un moniteur et dans le cadre de la formation.
- L'évaluation des savoir-faire doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DE LA QUALIFICATION

La qualification est décernée sous la responsabilité conjointe du Président du club et de(s) l'encadrant(s) ayant validé les compétences.

Les plongeurs titulaires de la qualification PA40, peuvent demander directement la délivrance du brevet de Plongeur de niveau II.



Nage

Savoir-faire technique – PA40

1 – 250m capelé, en groupe, système de stabilisation gonflable vide.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Efficacité du déplacement sans recherche de performance
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Capacité à se déplacer au sein d'une palanquée en capelé et avec tuba sans s'essouffler
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation - Pas de prise de chronomètre mais le jury devra toutefois apprécier une efficacité dans le déplacement qui a pour objectif le retour au bateau en toute sécurité.

Descente en pleine eau

Savoir-faire technique – PA40

2- Descente dans l'espace lointain en pleine eau.

Finalité(s) ou Objectifs Pédagogiques	- Maîtrise de la ventilation à la descente - Maîtrise de la vitesse de descente et des barotraumatismes liés - Etre capable de rejoindre le plus directement (et non le plus vite) possible un point donné sur le fond
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Gestion de la vitesse - Rectitude de la descente et équilibre du corps tête en bas (sans vrille) - Cohésion de la palanquée dans le cadre de l'autonomie
Préconisations pédagogiques	- Sur un fond de 35 m maximum - Lestage normal

Lâcher et reprise d'embout (LRE)

Savoir-faire technique – PA40

3- Lâcher et reprise d'embout.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Prévenir les risques de remontée incontrôlée - Juger de l'adaptation à la profondeur
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	- Réaction contrôlée - Maîtrise de l'expiration sans embout pendant au moins 5 secondes
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation - Réalisation à une profondeur supérieure à 30m. - En pleine eau et en maintenant le niveau d'immersion



Vidage de masque (VDM)

Savoir-faire technique – PA40

4- Vidage de masque.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none">- Prévenir les risques de remontée incontrôlée lors d'un remplissage <u>inopiné</u> du masque- Juger de l'adaptation à la profondeur
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Réaction contrôlée- Vidage intégral du masque- Maîtrise de la ventilation- Maintien de l'équilibre
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation <ul style="list-style-type: none">- Réalisation à une profondeur supérieure à 30m.- En pleine eau et en maintenant le niveau d'immersion

Stabilisation au gilet

Savoir-faire technique – PA40

5- Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none">- Gestion du niveau d'immersion en pleine eau à l'aide du gilet- Optimiser l'équilibre et les déplacements (prévention essoufflement)- Juger de l'adaptation à la profondeur
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Stabilisation (relative) en pleine eau à l'aide du gilet- Maîtrise du poumon-ballast et de la ventilation
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation <ul style="list-style-type: none">- Réalisation à une profondeur supérieure à 30m.

Remontée assistée en tant que donneur d'une source d'air de secours

Savoir-faire technique – PA40

6a- Remonter son binôme en panne d'air jusqu'à la surface.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none">- Etre capable de gérer 1 co-équipier en panne d'air jusqu'à la surface en évitant toute situation aggravante pour l'équipe
But(s) / ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Intervention rapide (avec échange d'embout (simulation) si nécessaire au début)- Communication et prise en charge rassurante du co-équipier avec son détendeur de secours (remontée en simulation d'échange d'embout peut-être proposé de façon facultative)- Maîtrise de la vitesse de remontée et de l'approche sécuritaire de la surface
Préconisations pédagogiques	Pré-requis <ul style="list-style-type: none">- Réflexe expiratoire- Maîtrise du gilet (purges) Conditions de réalisation <ul style="list-style-type: none">- Remontée de la zone des 40m jusqu'à la surface.



Remontée assistée en tant que receveur d'une source d'air de secours

Savoir-faire technique – PA40

6b- Aller demander le détendeur de secours du binôme et remonter à 2 jusqu'à la surface.

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Gestion d'une situation critique générée par 1 panne d'air (éviter les risques de remontée incontrôlée)
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Efficacité du déplacement + calme - Gestion de la vitesse de remontée et de l'approche sécuritaire de la surface - Remontée avec détendeur de secours du binôme (simulation d'échange d'embout peut-être proposé de façon facultative ou pour gérer l'urgence de la prise)
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> - Remonter sur le détendeur de secours du coéquipier de la zone des 40m jusqu'à la surface

Remontée en assistant un plongeur en difficulté

Savoir-faire technique – P A40

7- Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu'à la surface.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	- Gestion d'une situation nécessitant un retour surface avec prise en charge d'un coéquipier incapable de réagir (malaise, syncope, crampe, essoufflement ...)
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Prise adaptée à la situation et rapide (sauvetage ou assistance voire prise évolutive) - Eviter absolument la prise de profondeur - Communication et prise en charge rassurante du coéquipier et gestion de la palanquée - Maîtrise de la vitesse de remontée principalement à l'aide du gilet - Gestion de l'approche sécuritaire de la surface avec tour d'horizon à 3m - Signe de détresse en surface et surveillance de la flottabilité et de la respiration de l'assisté
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> - Maîtrise de la vitesse de remontée - Maîtrise de l'utilisation de l'inflateur et des purges
	<u>Conditions de réalisation</u> - Départ posé sur un fond ou en pleine eau de la zone des 30 m - Le moteur de la remontée doit être le gilet et l'utilisation des palmes doit être limitée



Planification, organisation et évolution en équipe

Savoir-faire technique – P A40

8- Planifier et organiser une plongée dans l'espace lointain ; évoluer en équipe avec un retour à un point donné dans les conditions de l'autonomie.

<p><u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir et décider du profil et des procédures de la plongée en prenant en compte les directives du Directeur de Plongée (DP) et le contexte environnemental, matériel et humain (co-équipiers) - Gestion des paramètres de plongée, de l'orientation et des procédures de sécurité dans le cadre de l'autonomie. - Capacité à prévenir et à intervenir lors d'incidents.
<p><u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les vérifications préliminaires concernant soi-même et ses co-équipiers - Planification et briefing en prenant en compte les consignes du Directeur de Plongée - Notion de surveillance mutuelle et réactions adaptées à tout signe ou comportement pouvant être préjudiciables à la sécurité de la palanquée - Maîtrise du niveau d'immersion (profil + profondeur maximale) et cohésion de la palanquée - Communication (se faire comprendre et avoir des réponses adaptées à l'ensemble des signes codifiés) - Contrôle régulier des paramètres, respect de la planification ou régulation si nécessaire - Maîtrise de la vitesse de remonté (approche sécuritaire de la surface) - Utilisation du parachute de palier - Connaissance et respect des procédures de dé-saturation - Gérer l'orientation en immersion en utilisant le milieu et éventuellement les instruments - Comportements et déplacements conformes au respect de l'environnement - Connaissance des procédures de sécurité en cas de perte de la palanquée - Débriefing et consignation des paramètres
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<p><u>Conditions de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation en fin de formation - Evaluation dans la zone des 40m

Théorie

Connaissances théoriques – PA40

- 9- Matériel utilisé par le plongeur et utilisation de son ordinateur
- 10- Organisation des plongées et sensibilisation à l'environnement et à sa préservation.
- 11- Problèmes de plongée (unitaires, successives, consécutives remontées anormales et utilisation des tables).
- 12- Informations concernant les 1^{ers} secours et le traitement des accidents de plongée.
- 13- Connaissances de la réglementation en vigueur et de la notion de responsabilité.
- 14- Sensibilisation et respect de l'environnement.

<p><u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Révision et complément de connaissances nécessaire à l'évolution dans l'espace lointain - Initiation à la Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) et à la l'oxygénothérapie (présentation du matériel et de sa mise en œuvre)
<p><u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des connaissances nécessaires pour planifier et réaliser des plongées en autonomie dans l'espace lointain
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enseignements doivent être concrets et appliqués à la réalité - L'évaluation peut s'effectuer à l'oral ou à l'écrit



PLONGEUR AUTONOME 60M MODULE DE FORMATION

I – OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce module doit permettre de compléter l'expérience d'un plongeur autonome confirmé qui souhaiterait évoluer à l'air et en sécurité dans l'espace sub-lointain (40 à 60m).

Cette formation doit se réaliser dans une logique d'accompagnement de l'expérience.

Ce module n'est pas obligatoire mais est conseillé à tout plongeur souhaitant accéder à l'espace sub-lointain. L'évolution à l'air dans cette zone n'est pas anodine et nécessite d'être découverte en étant accompagné par un moniteur.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Etre âgé de 18 ans au moins.
- Etre titulaire de la qualification PA40 FSGT (ou d'un niveau d'expérience de plongeur permettant d'apporter la preuve de l'acquisition des compétences nécessaires à la validation de cette qualification).
- Avoir validé sur son carnet de plongée au moins 4 plongées en autonomie à une profondeur supérieure à 30m.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique en scaphandre de moins d'un an.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation et l'évaluation des savoir-faire sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un encadrant de niveau IV licencié à la FSGT.
- La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

IV – CONDITION DE DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 2 plongées sous le contrôle direct d'un moniteur et dans le cadre de la formation qui doit s'effectuer dans un délai de 4 mois.
- Le certificat de spécialité « PA60 » est décernée sous la responsabilité conjointe du Président du club et de(s) l'encadrant(s) ayant validé les compétences.

CAFSAN



Lâcher et reprise d'embout (LRE)

Savoir-faire technique – PA60

1- Lâcher et reprise d'embout.

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Juger de l'adaptation à la profondeur
<u>But(s)/</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Réaction contrôlée
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> - Réalisation dans la zone des 50m. - En pleine eau et en maintenant le niveau d'immersion

Vidage de masque (VDM)

Savoir-faire technique – PA60

2- Vidage de masque.

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Juger de l'adaptation à la profondeur
<u>But(s)/</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Réaction contrôlée - Vidage intégral du masque - Maîtrise de la ventilation - Maintien de l'équilibre
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> - Réalisation dans la zone des 50m. - En pleine eau et en maintenant le niveau d'immersion

Stabilisation au gilet

Savoir-faire technique – PA60

3- Maîtrise de la stabilisation avec un système de stabilisation gonflable.

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Gestion du niveau d'immersion en pleine eau à l'aide du gilet - Juger de l'adaptation à la profondeur
<u>But(s)/</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Stabilisation (relative) en pleine eau à l'aide du gilet - Maîtrise du poumon-ballast et de la ventilation
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> - Réalisation dans la zone des 50m.



Planification, organisation et évolution en équipe

Savoir-faire technique – PA60

4- Planifier et organiser une plongée dans l'espace sub-lointain ; évoluer en équipe avec un retour à un point donné dans les conditions de l'autonomie.

<p><u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir et décider du profil et des procédures de la plongée en prenant en compte les directives du Directeur de Plongée (DP) et le contexte environnemental, matériel et humain (co-équipiers) - Gestion des paramètres de plongée, de l'orientation et des procédures de sécurité dans le cadre de l'autonomie.
<p><u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les vérifications préliminaires concernant soi-même et ses co-équipiers - Planification et briefing en prenant en compte les consignes du Directeur de Plongée - Notion de surveillance mutuelle et réactions adaptées à tout signe ou comportement pouvant être préjudiciables à la sécurité de la palanquée - Maîtrise du niveau d'immersion (profil + profondeur maximale) et cohésion de la palanquée - Communication (se faire comprendre et avoir des réponses adaptées à l'ensemble des signes codifiés) - Contrôle régulier des paramètres, respect de la planification ou régulation si nécessaire - Maîtrise de la vitesse de remonté et de descente - Connaissance et respect des procédures de dé-saturation - Gérer l'orientation en immersion en utilisant le milieu et éventuellement les instruments - Comportements et déplacements conformes au respect de l'environnement - Connaissance des procédures de sécurité en cas de perte de la palanquée - Débriefing et consignation des paramètres
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<p><u>Conditions de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation dans la zone des 60m

Théorie

Connaissances théoriques – PA60

- 5- Matériel utilisé par le plongeur et utilisation de son ordinateur
- 6- Organisation des plongées et sensibilisation à l'environnement et à sa préservation.
- 7- Informations concernant les 1^{ers} secours et le traitement des accidents de plongée.
- 8- Connaissances de la réglementation en vigueur et de la notion de responsabilité.
- 9- Sensibilisation et respect de l'environnement.

<p><u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Révision et complément de connaissances nécessaire à l'évolution dans l'espace lointain - Initiation à la Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) et à la l'oxygénothérapie (présentation du matériel et de sa mise en œuvre)
<p><u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des connaissances nécessaires pour planifier et réaliser des plongées en autonomie dans l'espace lointain
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enseignements doivent être concrets et appliqués à la réalité - L'évaluation peut s'effectuer à l'oral ou à l'écrit



PLONGEUR NIVEAU III

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur confirmé, capable d'évoluer en autonomie dans l'espace lointain et au-delà, en conformité avec la réglementation française en vigueur.

V – CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU BREVET

- Etre âgé de 18 ans.
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire de la qualification « Plongeur Autonome 40m » FSGT ou d'un niveau d'expérience de plongeur permettant d'apporter la preuve de l'acquisition des compétences nécessaires à la validation de cette qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée dans les 2 dernières années et depuis l'obtention de la PA40 au minimum 4 plongées en autonomie à une profondeur supérieure à 30m.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) ou brevets équivalents.
- La validation du certificat de spécialité Plongeur Autonome 60m est conseillée.

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du Président du club et d'un encadrant de niveau III Ecole Française de Plongée licencié à la FSGT.



PLONGEUR NIVEAU IV DIVE LEADER NF-EN 14153-3 /ISO 24801-3

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur ayant une grande expérience de la plongée en scaphandre et capable de conduire en sécurité une palanquée en plongée exploration et un baptême en milieu artificiel.

Il est également apte à planifier, organiser et diriger des plongées avec des équipiers de niveau 3 au minimum (Code du sport A.322-86).

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans.
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre au minimum titulaire de la qualification de Plongeur Autonome 40m FSGT ou d'un niveau d'expérience de plongeur permettant d'apporter la preuve de l'acquisition des compétences nécessaires à la validation de cette qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au moins 15 plongées en autonomie dont 10 à une profondeur supérieure à 30 mètres depuis l'obtention de la PA40
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Etre présenté conjointement par le Président du club et un encadrant de niveau 3 licencié à la FSGT.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité de 2 encadrants de niveau IV licenciés FSGT dont au moins 1 est extérieur au club formateur et au moins un est breveté FSGT.

La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants différents (niveau III au minimum) dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

Les épreuves de certification se répartissent en 4 modules de formation :

- Module capacités physiques : épreuves 1 à 3
- Module savoir-faire techniques plongée : épreuves 4 à 10
- Modules conduite de palanquée : épreuves 11-13
- Module connaissances théoriques : épreuves 14 à 21

Les sujets des épreuves théoriques devront avoir reçu l'agrément des 2 responsables E4 au moins 15 jours avant le passage des épreuves.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Avoir validé sur son carnet de plongée, au moins 60 plongées dont 15 plongées au minimum dans le cadre de la formation et 12 dans le cadre du module de formation : « Conduite de Palanquée ».
Afin de garantir une expérience étendue, il est recommandé que le candidat ait réalisé au moins 30 plongées intégrant des conditions diverses et exigeantes : nuit ou visibilité restreinte (< 2 m), avec courant (> 0,25 m/s), eau froide ($t^{\circ} < 10^{\circ}C$), profonde (> 30 m)
- L'unité de compétence relative aux épreuves théoriques est acquise avec la moyenne générale à condition d'avoir obtenu au minimum la moyenne à l'épreuve des problèmes de plongée et à celle des accidents de plongée.
- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) délivré par notre fédération ou brevets équivalents.
- La validation du certificat de spécialité Plongeur Autonome 60m est conseillée.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe des 2 responsables E4 et du Président du club formateur.



Capelé (500 m) / Mannequin

Savoir-faire technique – P IV

1 - 500 m capelé, système de stabilisation gonflable vide (F/NF).

2 - En PMT, effectuer un parcours de 100 m. A l'issue du parcours effectuer une apnée sur une distance de 15 m et récupérer un mannequin sur un fond de 5 m avant le retour à la surface. Après un signe de détresse, tracter le mannequin sur 100 m voies respiratoires hors de l'eau. Le temps total de l'épreuve ne doit pas dépasser 8 minutes.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	- Efficacité du déplacement avec gestion de l'effort.
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Ces épreuves sont « faites » ou « non faites » mais le jury devra toutefois apprécier et prendre en compte les conditions dans lesquelles elles sont réalisées. Ainsi les candidats devront justifier d'une condition physique satisfaisante pour répondre aux exigences d'un chef de palanquée. - Pour le 500m capelé, capacité à se déplacer au sein d'une palanquée sans s'essouffler (uniquement lors de la formation).
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> - Le 500m capelé doit être réalisé tuba en bouche et en moins de 13 minutes pour les hommes et en moins de 14 minutes pour les femmes . Le jury a la possibilité de modérer ces temps en fonction du contexte. - Le parcours avec le mannequin doit être réalisé en moins de 8 minutes . - Ces épreuves sont réalisées avec l'équipement et le lestage habituel du plongeur. - La prise du mannequin doit être réaliste et son déplacement doit s'effectuer voies respiratoires hors de l'eau. - Le poids apparent du mannequin doit être de 1,5 kg.

Apnée (10 m)

Savoir-faire technique – P IV

3 - En PMT, descendre à une profondeur de 10 m, remonter, effectuer un tour d'horizon à 3 m et OK en surface.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	- Gestion d'une situation de stress due à une panne d'air - Epreuve de condition physique
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Efficacité de l'immersion - Efficacité de palmage - Sérénité et aisance dans l'évolution
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> - Techniques de palmage - Techniques d'immersion
	<u>Conditions de réalisation</u> - Sur lestage proscrit



Sauvetage palmes (20 m)

Savoir-faire technique – P IV

4 - A proximité du bateau et sur un fond de 20 m, remonter à la palme à vitesse contrôlée un plongeur inconscient, tour d'horizon à 3 m, signes de détresse en surface, puis le remorquer dans de bonnes conditions en faisant le tour du bateau (selon conditions météo et sans utilisation d'un Système de Stabilisation Gonflable).

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise et efficacité d'une technique de sauvetage appropriée à la prise en charge d'un coéquipier incapable de réagir (syncope) - Gestion de l'effort en immersion
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapidité de la prise en charge - Efficacité de l'impulsion - Contrôle de conscience du syncopé durant la remontée et gestion de la palanquée - Gestion de la vitesse de remontée (ralentissement à la mi-profondeur). - Tour d'horizon stabilisé à 3m - Sérénité et efficacité de la propulsion dans la remonté
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<p><u>Pré-requis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - aptitude physique - gestion sécuritaire de la vitesse de remontée <p><u>Conditions de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Départ posé sur un fond - Système de stabilisation gonflable vide - Le tour d'horizon doit s'effectuer entre 5 et 3m et doit être impérativement stabilisé - Le remorquage doit se faire dans des conditions de sécurité optimales pour le syncopé - les prises d'échelle ne sont pas exigibles

Descente en pleine eau

Savoir-faire technique – P IV

5 - Sur un fond de 20 m, mise à l'eau avec regroupement de la palanquée sans retour surface et descente en pleine eau immédiate en groupe.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la ventilation à la descente - Maîtrise de la vitesse de descente et des barotraumatismes liés - Etre capable de rejoindre le plus directement possible (et non le plus rapidement) un point donné sur le fond
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la vitesse - Rectitude de la descente - Equilibre du corps tête en bas - Cohésion de la palanquée dans le cadre d'une plongée d'encadrement (autres plongeurs de niveau technique inférieur)
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<p><u>Pré-requis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise du canard - Poumon ballast <p><u>Conditions de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En fin de formation - Lestage normal



Vidage de masque // Lâcher et reprise d'embout

Savoir-faire technique – P IV

6 - Lâcher et reprise d'embout après un retrait et vidage de masque avec maintien du niveau d'immersion sans palmage de sustentation.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	<ul style="list-style-type: none">- Réagir à une situation imprévue dans la zone des 40m- Démontrer une aisance technique et psychologique dans l'espace lointain
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Réaction contrôlée- Vidage intégral du masque après quelques cycles respiratoires- Maîtrise de la ventilation- Maintien du niveau d'immersion
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> <ul style="list-style-type: none">- Aisance dans l'évolution à 40m
	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- En pleine eau à une profondeur supérieure à 30m et stabilisé sans palmage de sustentation- Evolution horizontale (attention aux plongeurs qui ont des problèmes de vue)

Signes

Savoir-faire technique – P IV

7- Interprétation de signes.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	<ul style="list-style-type: none">- Etre capable de communiquer afin de bien gérer l'évolution de la plongée (voire la découverte de l'environnement) et la sécurité
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Connaissance de l'ensemble des signes conventionnels et indication de paliers- Etre compris (vérification auprès des autres membres de la palanquée)- Réaction adaptée- Clarté de l'expression des signes
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> En situation d'immersion à tout moment de la plongée



Assistance sur panne d'air

Savoir-faire technique – P IV

8- A 40 m, assister un plongeur en panne d'air :

- En utilisant le détendeur de secours avec arrêt à 6 m.
- En simulant l'échange d'embout pendant la remontée.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	- Etre capable de gérer jusqu'à la surface 1 plongeur encadré en panne d'air en évitant toutes situations aggravantes pour l'équipe
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Alimentation en air confortable - Communication et prise en charge rassurante de l'assisté (voire de son volume d'air et de son palmage à la remonté) - Gestion de la vitesse de remontée - Tour d'horizon stabilisé à 6m - Sécurité (anticipation de mouvements de panique et gestion de la palanquée) - Sérénité et efficacité dans la remonté
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> - LRE - Réflexe et apnée expiratoire - Maîtrise de la vitesse de remontée et de l'approche sécuritaire de la surface
	<u>Conditions de réalisation</u> - Départ stabilisé en pleine eau dans la zone des 40m - Cette épreuve doit obligatoirement être évaluée avec les 2 techniques (simulation échanges d'embout et utilisation d'un détendeur de secours) - Déplacements à la palme ou/ et au gilet

Assistance et sauvetage au gilet

Savoir-faire technique – P IV

9- Assistance d'un plongeur en utilisant essentiellement un système de stabilisation gonflable pour la remontée.

10- Sauvetage d'un plongeur en utilisant essentiellement un système de stabilisation gonflable pour la remontée.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	- Gestion d'une situation nécessitant un retour surface avec prise en charge d'un plongeur encadré incapable de réagir (malaise, syncope et essoufflement) - <i>Cet exercice peut également être perçu comme un exercice de synthèse pédagogique (équilibre (appuis), maîtrise de la ventilation, poumon ballast, utilisation de l'équipement, prises de sensation, contrôle de soi, prise en charge de la sécurité, ...). Les conditions d'exécution seront donc prises en compte de façon importante dans l'évaluation.</i>
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Prise adaptée à la situation (sauvetage ou assistance voire prise évolutive) - Gestion de la profondeur pendant la prise (éviter une situation aggravante) - Communication et prise en charge rassurante du co-équipier avec gestion de la palanquée - Gestion de la vitesse de remontée - Tour d'horizon stabilisé à 3m - Sérénité et efficacité dans la remonté
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> - Poumon ballast - Maîtrise de la vitesse de remonté et de l'assistance dans l'espace médian
	<u>Conditions de réalisation</u> - Départ stabilisé en pleine eau de la zone des 40 m - La notion de sauvetage doit être prise en compte au travers de la rapidité de réaction et de la précision de la gestuelle et de la vitesse de remontée. - Le moteur de la remontée doit être le gilet et l'utilisation des palmes doit être limitée



Organisation et conduite d'une palanquée

Savoir-faire technique – P IV

11- Planification, organisation et conduite d'une palanquée dans l'espace lointain avec un retour à un point donné dans les conditions d'encadrement définis par la réglementation en vigueur. Cette épreuve devra prendre en considération une utilisation correcte des différents moyens de contrôle de décompression.
Utilisation du parachute de palier et palier sur pendeur.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	<ul style="list-style-type: none">- Gestion des paramètres de plongée dans le cadre d'une autonomie (planification et vérification avant la plongée + en immersion)- Connaissance et respect des procédures de sécurité dans le cadre d'une plongée d'encadrement (responsabilité de plongeurs de niveau inférieur).- Capacité à l'animation et à la mise en exergue des intérêts du monde sous-marin.
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Planification, organisation et contrôles avant la plongée (équipements et technicité des plongeurs)- Briefing et prise en charge des membres de la palanquée et de leur niveau de stress- Mise à l'eau et immersion en maintenant la cohésion de la palanquée- Identification des risques liés au milieu, anticipation des incidents et réactions adaptées à toutes situations préjudiciables à la sécurité de la palanquée.- Maîtrise du niveau d'immersion, de la durée et des positions dans la palanquée- Maîtrise de l'orientation et gestion du courant- Capacité à rendre la plongée attractive- Communication (se faire comprendre et avoir des réponses adaptées à l'ensemble des signes codifiés)- Adaptabilité en cas d'imprévu afin de garantir la sécurité- Maîtrise de la vitesse de remonté, des procédures de dé-saturation et de l'approche sécuritaire de la surface- Maîtrise de la cohésion de la palanquée au(x) palier(s). Utilisation du parachute de palier- Respect des consignes du Directeur de Plongée- Débriefing, vérification des procédures et prise en compte des facteurs favorisant le dégazage (avion, sport, ...)
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- Evaluation en fin de formation- Evaluation dans l'espace lointain- Expérience de la plongée profonde avec décompression- Introduction à la notion de Direction de plongée (Code du sport A.322-86)

12 - Mise en place d'un pendeur ou d'un narguilé. Mise en place des procédures d'appel des secours. Connaissance du matériel de sécurité nécessaire sur un bateau de plongée.
Assistance à la navigation (notions élémentaires en matière de météorologie, de navigation, de pilotage et de matelotage).

13- Conduite d'un baptême en milieu artificiel et selon la réglementation en vigueur.



Théorie

Connaissances théoriques – P IV

- 14 - Lois physiques et leurs applications à la plongée (Archimède - Mariotte – Henry - Dalton - Charles).
- 15 - Physiologie (appareils ventilatoire, circulatoire et ORL).
- 16- Accidents de plongée (causes, mécanismes, symptômes, conduites à tenir et prévention).
- 17- Problèmes de plongée (unitaires, successives, consécutives, remontées anormales, palier à l'O₂ et récupération à l'O₂ entre 2 plongées).
- 18- Sensibilisation à l'environnement et à sa préservation.
- 19- Connaissances de la réglementation en vigueur et notions sur les institutions sportives liées à la plongée.
Connaissances des responsabilités civile, pénale et des couvertures d'assurances
- 20 - Matériels individuels et collectifs.
- 21- Planification et organisation de plongées dans diverses conditions (nuit, courant, froid,...) et orientation.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	- Faciliter la pratique pour que le plongeur soit plus acteur et responsable dans sa pratique et soit à même de jouer le rôle de conseiller auprès des plongeurs qu'il encadre.
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Compréhension des principes théoriques des phénomènes naturels, des lois physiques et de leurs applications pratiques, et des actes réglementaires qui régissent la pratique relativement au niveau IV.
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> - Les enseignements doivent être concrets et appliqués à la réalité - Le cas des plongées en altitude doit être traité lors de la formation mais n'est pas pris en compte dans l'évaluation.



PLONGEUR NIVEAU V

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur ayant l'expérience de l'organisation et de la direction d'un groupe de plongeurs de niveaux différents uniquement en exploration en milieu naturel.

Les prérogatives d'un Directeur de plongée en exploration (P-V) sont subordonnées à l'accord préalable du Président de son club. Elles peuvent également être valables dans le cadre de clubs «visiteurs» (plongées de plusieurs clubs sur le même site). Toutefois, l'accord préalable des Présidents concernés est nécessaire.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans.
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire du brevet de plongeur niveau 4 FSGT ou équivalent.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'1 an
- Etre présenté conjointement par le Président du club et un encadrant de niveau 3 licencié à la FSGT.
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) délivré par notre fédération ou brevets équivalents.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, l'évaluation et la validation des journées sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un encadrant de niveau IV licencié à la FSGT. L'évaluation des journées peut être effectuée par des encadrants de niveau III licenciés FSGT. Ces encadrants peuvent être différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Le candidat doit démontrer ses compétences :
 - Vérifier le matériel (contrôler le matériel de sécurité collectif et l'équipement des plongeurs).
 - Choisir le lieu de plongée (connaître le milieu naturel et de ses abris éventuels - adapter les lieux de plongée en fonction du niveau des plongeurs).
 - Organiser et gérer les plongées (organiser rapidement des palanquées en fonction des niveaux des plongeurs - planifier des tours conseiller les palanquées sur les attraits du site - mettre en place une surveillance efficace).
 - Prévenir (donner des consignes de sécurité aux guides de palanquée en étant capable éventuellement d'annuler une plongée - connaître les procédures de mise en œuvre des secours - connaître les lieux d'atterrissage adaptés en cas de besoin).
- Avoir validé sur son carnet de plongée au minimum 5 journées (ou 10 demi-journées) dans le cadre de l'évaluation de ce brevet (Cf. les quatre champs de compétences précités).
- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe d'un E4 ayant supervisé la formation et du président du club organisateur.



Organisation et Direction

Savoir-faire technique – P V

Au minimum 5 journées (ou 10 demi-journées) dans le cadre de l'évaluation de ce brevet (Cf. les quatre champs de compétences précités).

<u>Finalité(s)</u> <u>ou Objectifs Pédagogiques</u>	<ul style="list-style-type: none">- Organisation et direction de plongée exploration (ou de randonnées palmes) comprenant des plongeurs de tout niveau en milieu naturel et selon la réglementation en vigueur.- Mise en œuvre des aspects sécuritaires.
<u>But(s) /</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Analyser le contexte de l'action<ul style="list-style-type: none">- prendre en compte les conditions du site en respectant et en faisant respecter le règlement du site et éventuellement d'autres utilisateurs,- prendre en compte les paramètres liés au matériel et notamment à sa conformité,- prendre en compte le nombre et le niveau des pratiquants dans l'organisation de l'espace et du temps,- prendre en compte les conditions météo, prévoir et mettre en oeuvre les modifications nécessaires.- Prendre en compte le public concerné<ul style="list-style-type: none">- situer son action par rapport aux attentes, besoins et motivations des pratiquants,- Organisation et direction<ul style="list-style-type: none">- accueillir et prendre en charge les pratiquants au-delà de la séance aquatique,- démontrer des qualités relationnelles nécessaires à la gestion d'un groupe,- prévoir l'organisation des plongées (feuille de palanquée) en prenant en compte les différentes règles relatives à la mise en œuvre d'activités subaquatiques (réglementation Jeunesse et Sports (code du sport), certificat médical, dispositions fédérales),- effectuer les aménagements matériels et techniques du site pour optimiser les conditions de pratique et garantir la sécurité des pratiquants,- définir et préciser les règles de composition et d'évolution des palanquées en fonction du site et du niveau des plongeurs,- au delà de leur certification, prendre en compte les capacités réelles de plongeurs, et éventuellement leur possibilités physique du moment ou leur état de fatigue,- déterminer les règles de planification de l'activité et donner les consignes de sécurité et de prévention de l'environnement dans le sens de la responsabilisation des pratiquants dans la gestion de leur activité,- prévoir les moyens de sauvetage et de 1^{er} secours,- susciter un niveau d'engagement important des pratiquants dans l'activité et dans son action en la rendant attractive,- évaluer son action et expliciter ses choix en proposant éventuellement des adaptations,
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> <ul style="list-style-type: none">- Connaître les principes de fonctionnement des différents matériels et équipements dans l'optique de conseiller les pratiquants et de participer à la maintenance du matériel du club (devoir d'alerte en cas de dysfonctionnement),- Connaissance des notions de responsabilité, de réglementation et des accidents de plongée. <u>Condition de réalisation</u> <p>La mise en responsabilité réelle doit s'effectuer progressivement.</p>

Rappel :

✓ La direction de plongées utilisant **un mélange différent de l'air**, au fond ou durant la décompression, ne fait pas partie des prérogatives d'un plongeur de niveau V, même si celui-ci possède une qualification « mélanges ».

Plusieurs plongeurs qui effectuent ensemble une plongée présentant les mêmes caractéristiques et dont l'un d'entre eux respire un mélange différent de l'air, constituent une palanquée au sens du Code du sport relativement à l'organisation des plongées aux mélanges autres que l'air.



4-2/ Niveaux d'Enseignant

L'organisation de la formation et de la certification de tous les brevets de ce chapitre sont conformes au code du sport français.

Pour les brevets qui y font référence, l'organisation de la formation et de la certification répondent aux exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des moniteurs de plongée loisir définies par les séries de normes NF-EN 14413 / ISO 24802.

Introduction

- Espace aquatique restreint :

Le milieu protégé, ou espace aquatique restreint, est une piscine, une fosse, un bassin ou un plan d'eau qui présente des conditions similaires pour ce qui concerne la visibilité, la profondeur, l'état de la mer, le courant... La profondeur maximale ne peut excéder 6 mètres.

- Espace aquatique ouvert :

Plan d'eau d'une superficie significativement supérieure à celle d'une piscine, présentant les conditions d'un plan d'eau naturel.

Les fosses artificielles, de toute taille et de toute profondeur ne sont pas considérées comme des milieux naturels.

Lors des plongées de formation des niveaux PE12, P1 et PA20, l'activité doit être organisée dans un milieu naturel permettant, en cas de nécessité, un retour vertical direct à la surface. Les plongées de formations sont donc interdites sous grotte immergée, sous glace ou à l'intérieur d'épave pour ces niveaux dans le cursus de formation.

Après avoir obtenu le N1 ou la PA20, le plongeur pourra acquérir, au côté d'un moniteur ou d'un guide de palanquée expérimentés, l'expérience dans ces domaines particuliers.

- Contenu minimal d'une plongée en milieu naturel :

Afin qu'une plongée puisse être considérée comme une expérience enrichissante significative de plongée, elle doit au minimum comporter les activités suivantes :

- Briefing,
- Préparation de la plongée,
- Vérifications préalables à la plongée,
- Mise à l'eau,
- Procédures de descente,
- Activité subaquatique,
- Procédures de remontée et d'approche de surface,
- Sortie de l'eau,
- Débriefing,
- Conseils et consignes post-plongée,
- Archivage des données de la plongée sur un document retraçant le vécu du plongeur (carnet de plongée).

En outre, pour pouvoir être comptabilisé sur le carnet de plongée en tant que plongée en milieu naturel significativement enrichissante en expérience, elle doit avoir lieu à une profondeur supérieure à 4 mètres et pendant un minimum de 15 minutes en immersion.

- Nombre maximal de plongées au cours d'une journée :

Chaque moyen de décompression ayant des règles d'utilisation bien spécifiques et particulières, le nombre maximum de plongées durant une journée, en milieu naturel, ne pourra pas être supérieur à 3, tout en respectant les consignes d'utilisation du moyen de décompression utilisé. A titre d'exemple, en cas d'utilisation des tables de décompression MN90, le nombre maximum de plongées dans une journée ne pourra pas être supérieur à 2.



- Equipement des plongeurs et des encadrants:

- L'équipement de plongée pour tout pratiquant, en formation ou en exploration, se compose au minimum des éléments suivants :
 - Palmes, Masque, Tuba,
 - Détendeur,
 - Système auxiliaire de respiration permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout (octopus),
 - Bouteille et sanglage de bouteille,
 - Gilet de flottabilité (avec système de gonflage par source d'air comprimé),
 - Manomètre submersible permettant le contrôle de la pression résiduel de la bouteille,
 - Moyen permettant de mesurer la profondeur et la durée de plongée, et de limiter en sécurité la charge en gaz inertes (optionnel pour le niveau 1),
 - Système de lestage à largage rapide (si besoin),
 - Combinaison de plongée (si besoin)
 - Les environnements particuliers peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements supplémentaires (boussole, compas, couteau/outil coupant, parachute, lampe, phare, flasheur...).
- Le directeur de plongée peut rendre nécessaire la détention et la connaissance de l'utilisation de certains équipements complémentaires pour autoriser des plongeurs à évoluer en autonomie.
- En milieu naturel, le guide de palanquée ou l'encadrant est équipé d'un équipement de plongée muni de deux sorties indépendantes et de deux détendeurs complets.

- Respect des profondeurs :

Les limites du code du sport, 6 m, 20 m, 40 m et 60 m sont des profondeurs maximales qui, en fonction des prérogatives de chacun, ne doivent être en aucun cas être dépassées, que ce soit en enseignement ou en exploration.

Il est de la responsabilité de chacun (directeurs de plongée, enseignants, guide palanquée et plongeurs), de mettre en place tous les éléments de sécurité nécessaires pour garantir le respect de ces limites.



ENSEIGNANT NIVEAU I Initiateur

Toutes les plongées réalisées dans le cadre de la préparation au E1 ne pourront être prises en compte par le jury ou l'équipe pédagogique que si elles sont dûment mentionnées dans le LIVRET DE FORMATION E1 (téléchargeable sur plongee.fsgt.org). L'ouverture officielle d'un livret de formation nécessite une déclaration d'entrée en formation auprès du Référent départemental effectuée par le tuteur du candidat et le président du club (cf. livret).

I – DEFINITION DU NIVEAU

Cadre technique capable de :

- Organiser et diriger l'activité subaquatique d'un groupe de plongeur en milieu artificiel selon la réglementation en vigueur.
- Initier des plongeurs débutants en surface et dans les limites de l'espace proche, seul ou sous la supervision d'un moniteur E3.
- Enseigner les connaissances théoriques nécessaires à la formation des plongeurs PE12 et P1.
- Réaliser des baptêmes de plongée conformément au code du sport.
- Maitriser les procédures pour gérer des situations d'urgence.

II - PRE-REQUIS A LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans au minimum,
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire du brevet de plongeur niveau II FSGT ou équivalent.
- Etre présenté conjointement par un encadrant de niveau III licencié à la FSGT et le président du club (déclaration de formation).
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Avoir validé sur son carnet de plongée 15 plongées en milieu naturel depuis l'obtention du brevet de plongeur niveau II.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'au moins 1 encadrant de niveau IV FSGT.

La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants (niveau III au minimum) différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

IV - CONDITIONS DE VALIDATION

- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.
- La validation des unités de compétence pédagogique doit comprendre au minimum :
 - a) UV1 : 30 unités d'1 heure de pédagogie pratique en milieu artificiel ou naturel, ou 15 séances complètes (Direction, organisation et pédagogie) d'au moins 2 heures.
 - b) UV2 : 10 unités d'une ½ heure de pédagogie théorique, ou 5 séances complètes de pédagogie théorique P1.
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) délivré par notre fédération ou brevets admis en équivalence.
- Etre titulaire du brevet de secourisme PSC1 ou brevets équivalents.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du responsable E4 et du président du club formateur.



Pédagogie

Savoir-faire technique – E I

- 1) Développement d'une séance de pédagogie préparatoire (sans scaphandre).
- 2) Développement d'une séance de pédagogie pratique.
- 3) Conduite d'un baptême.
- 4) Développement d'une séance de pédagogie théorique.

<p><u>Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une séance globale de pédagogie préparatoire (sans scaphandre en surface et en immersion). - Développement d'une séance globale de pédagogie pratique (avec scaphandre en surface et dans l'espace proche). - Développement d'une séance globale de pédagogie théorique (Plongeur niveau 1). - Réaliser des baptêmes en milieu naturel et artificiel.
<p><u>But(s) ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Pédagogie Spécifique</u></p> <p>Initier et perfectionner</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des séquences de formation en référence du cursus fédéral, - mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées aux capacités et aux besoins du public en justifiant ses choix pédagogiques (organisation, contenu et démarche), - conseiller les pratiquants en leur donnant des situations techniques pertinentes, - évaluer le niveau et la progression des pratiquants en situation, - réguler ses interventions pour d'adapter au niveau de réussite de l'élève, - évaluer et réguler son action.
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<p><u>Pré-requis</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pédagogie Générale</u></p> <p>Promouvoir les valeurs de son club et l'intérêt éducatif de la pratique de son activité</p> <p>Analyser les différents types publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer les attentes et les motivations des publics, - adapter son attitude et son action en fonction du public en prenant en compte les mesures de sécurité et les besoins particuliers des différents publics, - veiller à l'intégrité morale et physique des publics. <p>Construire un acte pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> - planifier une action de formation sous forme de cycles avec des objectifs (thèmes) pertinents par rapport au cursus fédéral, - préparer une relation adapté au public (accueil, mode de communication, gestion du groupe, capacité à l'animation, ...), - préparer une séance (• objectifs (capacités à développer), • tâches comprenant des buts (comportements observables), des conditions de réalisation et des critères d'évaluation, • organisation matérielle, • régulations, • planification des différents temps (présentation de la séance et consignes de sécurité, échauffement, corps de séances, récupérations, fin de séance), ...), - prévoir des modalités d'évaluation et adapter son action, - choisir une méthode pédagogique adaptée aux capacités du public, <p><u>Condition de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En situation réelle et en présence d'un formateur en immersion (MF1 minimum conseillé) - Ces séances prennent en compte l'équipement des plongeurs, le briefing et débriefing.



Organisation et Direction

Savoir-faire technique – E I

5) Organisation et Direction d'une séance

<p><u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation pédagogique et direction de plongées comprenant des élèves débutants en milieu artificiel selon la réglementation en vigueur. - Mise en œuvre des aspects sécuritaires
<p><u>But(s)</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le contexte de l'action <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte les conditions du site en respectant et en faisant respecter le règlement intérieur et éventuellement d'autres utilisateurs, - prendre en compte les paramètres liés au matériel, - prendre en compte le nombre et le niveau des pratiquants dans l'organisation de l'espace et du temps. - Prendre en compte le public concerné <ul style="list-style-type: none"> - situer son action par rapport aux attentes, besoins et motivations des pratiquants, - Organisation et direction <ul style="list-style-type: none"> - accueillir et prendre en charge les pratiquants au-delà de la séance aquatique, - démontrer des qualités relationnelles nécessaires à la gestion d'un groupe, - prendre en compte les différentes règles relatives à la mise en œuvre d'activités subaquatiques (Code du sport, certificat médical, dispositions fédérales) dans la conception et le déroulement de la séance, - effectuer les aménagements matériels et techniques du site pour optimiser les conditions de pratique et garantir la sécurité des pratiquants, - déterminer une planification de la séance en fonction du nombre et du niveau des plongeurs et donner les consignes de sécurité, - prévoir les moyens de sauvetage et de 1^{er} secours, - susciter un niveau d'engagement important des pratiquants dans l'activité et dans son action en la rendant attractive, - évaluer son action et expliciter ses choix en proposant éventuellement des adaptations.
<p><u>Préconisations pédagogiques</u></p>	<p><u>Pré-requis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir validé l'UC théorique avant la mise en responsabilité. - Connaître les principes de fonctionnement des différents matériels et équipements dans l'optique de conseiller les pratiquants et de participer à la maintenance du matériel du club (devoir d'alerte en cas de dysfonctionnement), - Participer au fonctionnement du club (fonction d'adjoint avec un rôle non prépondérant). <ul style="list-style-type: none"> - s'intégrer à la vie du club en établissant les relations nécessaires et adaptées avec les membres actifs du club en fonction de leur rôles, fonctions et statuts (informer, rendre des comptes, solliciter, ...), - participer à des réunions internes et/ou externes, - être à l'écoute des adhérents et prendre en compte leurs demandes, - participer à la gestion d'un parc à matériel, - participer aux procédures administratives liées l'activité. <p><u>Condition de réalisation</u> En fin de formation et en situation réelle en présence d'un formateur (MF1 minimum conseillé). La mise en responsabilité doit s'effectuer très progressivement</p>

A noter :

Les séances composant les UV pédagogiques qui prennent également en compte la formation et l'évaluation de la compétence « Organisation – Direction » ne peuvent être prises en compte que si elles ont été effectuées dans une période n'excédant pas 18 mois avant la date de délivrance du brevet.

L'UV1 est composé de 30 unités d'une heure. Cet UV peut également s'appréhender en séance globale (créneaux de 2 heures au minimum prenant en compte la pédagogie, l'organisation et la direction des plongeurs). Dans ce cas la formation et l'évaluation devront comprendre au minimum 15 séances.



Sauvetage

Savoir-faire technique – E I

6) En PMT, effectuer un parcours de 100 m. A l'issu du parcours effectuer une apnée sur une distance de 15 m et récupérer un mannequin sur un fond de 3 m avant le retour à la surface. Après un signe de détresse, tracter le mannequin sur 100 m voies respiratoires hors de l'eau. Le temps total de l'épreuve ne doit pas dépasser 8 minutes.

7) Equipé d'un scaphandre, aller chercher un plongeur équipé sur un fond de 3 à 5 m et le remorquer en surface sur 20 m.

Objectifs Pédagogiques ou capacité(s) recherchée(s)	- Efficacité du déplacement sans recherche de performance
But(s) ou Thèmes d'évaluation	- Ces épreuves sont « faites » ou « non faites » mais le jury devra toutefois apprécier et prendre en compte les conditions dans lesquelles elles sont réalisées. Ainsi les candidats devront justifier <u>d'une condition physique</u> satisfaisante pour répondre aux exigences d'un chef de palanquée.
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation <ul style="list-style-type: none">- Le parcours avec le mannequin doit être réalisé en 8 minutes maximum.- Ces épreuves sont réalisées avec l'équipement et le lestage habituel du plongeur.- La prise du mannequin doit être réaliste et son déplacement doit s'effectuer voies respiratoires hors de l'eau (critère éliminatoire).- Le poids apparent du mannequin doit être de 1,5 kg.

Théorie

Connaissances théoriques – E I

8) Organisation d'une séance de plongée en milieu artificiel et réglementation.

Connaissances en matière de responsabilités civiles et pénales et sur les assurances (Responsabilité Civile et Individuelle Accident).

9) Prévention des accidents spécifiques à la plongée dans l'espace 0-6m.

Objectif Pédagogique ou capacité(s) recherchée(s)	Maîtrise de la théorie afin que l'encadrant puisse garantir une pratique en toute sécurité et justifier ses apports pédagogiques.
But(s) ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Compréhension des principes théoriques, des phénomènes naturels et des actes réglementaires qui régissent la pratique relativement au E1.- Applications pertinentes des connaissances théoriques lors de l'organisation des séances et du développement des actes pédagogiques.
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation Les enseignements doivent être concrets et appliqués à la réalité et plus particulièrement ciblés sur l'organisation de séances en milieu artificiel.

A noter :

La formation et l'évaluation dans le cadre de l'initiateur devront nécessiter un vécu et des acquis de plongeur (notamment par rapport à l'autonomie) plus important que la moyenne pour les candidats PII. Cette appréciation reste sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et peut constituer un motif de non délivrance du brevet.



ENSEIGNANT NIVEAU II Aspirant Fédéral Moniteur de niveau 1 NF EN 14413-1 / ISO 24802-1

Toutes les plongées réalisées dans le cadre de la préparation au E2 ne pourront être prises en compte par le jury ou l'équipe pédagogique que si elles sont dûment mentionnées dans le LIVRET DE FORMATION E2 (téléchargeable sur www.plongee.fsgt.org). L'ouverture officielle d'un livret de formation nécessite une déclaration d'entrée en formation auprès du référent départemental effectuée par le tuteur du candidat et le président du club (cf. livret).

I – DEFINITION DU NIVEAU

Cadre technique, avec un profil d'aspirant moniteur, capable de :

- Organiser et diriger l'activité subaquatique d'un groupe de plongeur en milieu artificiel selon la réglementation en vigueur.
- Initier des plongeurs débutants en surface et dans les limites de l'espace médian, seul ou sous la supervision d'un moniteur E3.
- Enseigner les connaissances théoriques nécessaires à la formation des plongeurs PE12, P1 et PA20.
- Réaliser des baptêmes de plongée conformément au code du sport.
- Maitriser les procédures pour gérer des situations d'urgence.

II - PRE-REQUIS A LA FORMATION

- Etre âgé de 18 ans.
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire du brevet de plongeur niveau IV FSGT ou équivalent.
- Etre présenté conjointement par un encadrant de niveau III licencié à la FSGT et le Président du club (déclaration de formation).
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité de 2 encadrants de niveau IV FSGT dont au moins 1 est extérieur au club formateur.

La validation des compétences peut être effectuée par des encadrants (niveau III au minimum) différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

IV - CONDITIONS DE VALIDATION

- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.
- La validation des unités de compétence pédagogique doit comprendre au minimum :
 - a) UV3 : 8 séances de pédagogie pratique à 20 m
Si UV1 NON ACQUIS : 12 séances de pédagogie pratique pour valider l'UC « pédagogie-organisation » du E1 et 8 séances de pédagogie pratique à 20 m.
 - b) UV4 : 5 séances de pédagogie théorique dans le cadre de la formation niveau 2.
Si UV2 NON ACQUIS : 5 séances de pédagogie théorique dans le cadre de la formation niveau 2 et 5 séances dans le cadre de la formation niveau 1.
- Avoir validé les 3 compétences du brevet d'encadrant de niveau I FSGT relatives à la pédagogie, au sauvetage et à l'organisation et la direction d'une séance.
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) délivré par notre fédération ou brevets admis en équivalence.
- Etre titulaire du brevet de secourisme PSC1 ou brevets équivalents.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe des 2 responsables E4 et du président du club formateur.



Pédagogie

Savoir-faire technique – E II

- 1) Développement d'une séance de pédagogie pratique dans l'espace médian (P1 et P2).
- 2) Développement d'une séance de pédagogie théorique (P2).

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Développement d'une séance globale de pédagogie pratique (avec scaphandre dans l'espace médian niveau P1 et P2).- Développement de séances pédagogiques globales relatives à tout le programme de la théorie du niveau 2.
<u>But(s)</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<p style="text-align: center;"><u>Pédagogie Spécifique</u></p> Initier et perfectionner <ul style="list-style-type: none">- créer des séquences de formation en référence du cursus fédéral,- mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées aux capacités et aux besoins du public en justifiant ses choix pédagogiques (organisation, contenu et démarche),- conseiller les pratiquants en leur donnant des situations techniques pertinentes,- évaluer le niveau et la progression des pratiquants en situation,- réguler ses interventions pour d'adapter au niveau de réussite de l'élève,- évaluer et réguler son action.
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<p><u>Pré-requis</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Pédagogie Générale</u></p> Promouvoir les valeurs de son club et l'intérêt éducatif de la pratique de son activitéAnalyser les différents types publics <ul style="list-style-type: none">- repérer les attentes et les motivations des publics,- adapter son attitude et son action en fonction du public en prenant en compte les mesures de sécurité et les besoins particuliers des différents publics,- veiller à l'intégrité morale et physique des publics. Construire un acte pédagogique <ul style="list-style-type: none">- planifier une action de formation sous forme de cycles avec des objectifs (thèmes) pertinents par rapport au cursus fédéral,- préparer une relation adaptée au public (accueil, mode de communication, gestion du groupe, capacité à l'animation, ...),- préparer une séance (• objectifs (capacités à développer), • tâches comprenant des buts (comportements observables), des conditions de réalisation et des critères d'évaluation, • organisation matérielle, • régulations, • planification des différents temps (présentation de la séance et consignes de sécurité, échauffement, corps de séances, récupérations, fin de séance), ...),- prévoir des modalités d'évaluation et adapter son action,- choisir une méthode pédagogique adaptée aux capacités du public, <p><u>Condition de réalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none">- En situation réelle et en présence d'un formateur en immersion (MF1 minimum).- Ces séances prennent en compte l'équipement des plongeurs, le briefing et débriefing.



Assistance et sauvetage au gilet

Savoir-faire technique – E II

3) A 20 m, sauvetage d'un plongeur en utilisant essentiellement un Système de Stabilisation Gonflable pour la remontée.

<u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Gestion d'une situation nécessitant un retour surface avec prise en charge d'un co-équipier incapable de réagir (malaise, syncope et essoufflement)- Aptitude à la démonstration.
<u>But(s)</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Prise adaptée à la situation (sauvetage ou assistance voire prise évolutive)- Gestion de la profondeur pendant la prise- Communication et prise en charge rassurante du co-équipier avec gestion de la palanquée- Gestion de la vitesse de remontée- Tour d'horizon stabilisé à 3m- Sérénité et efficacité dans la remontée
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- Départ en pleine eau dans la zone des 20m.- La notion de sauvetage doit être prise en compte au travers de la rapidité de réaction et de la précision de la gestuelle et de la vitesse de remontée.- Le moteur de la remontée doit être le gilet et l'utilisation des palmes doit être limitée

Théorie

Savoir-faire technique – E II

4) Organisation d'une séance de plongée en milieu artificiel et réglementation.

Connaissances en matière de responsabilités civiles et pénales et sur les assurances (Responsabilité Civile et Individuelle Accident).

5) Prévention des accidents spécifiques à la plongée.

<u>Capacités recherchées</u>	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de la théorie afin que l'encadrant puisse garantir une pratique en toute sécurité et justifier ses apports pédagogiques.
<u>Thèmes d'évaluation</u> <u>ou comportements attendus</u>	<ul style="list-style-type: none">- Compréhension des principes théoriques, des phénomènes naturels et des actes réglementaires qui régissent la pratique relativement au E2.- Applications pertinentes des connaissances théoriques lors de l'organisation des séances et du développement des actes pédagogiques.
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- Les enseignements doivent être concrets et appliqués à la réalité et plus particulièrement ciblés sur l'organisation de séances en milieu artificiel et de la pédagogie dans l'espace médian.



ENSEIGNANT NIVEAU III MF 1° FSGT Moniteur niveau 2 NF EN 14413-2 / ISO 24802-2

Toutes les plongées réalisées dans le cadre de la préparation au E3 ne pourront être prises en compte par le jury que si elles sont dûment mentionnées dans le LIVRET DE FORMATION E 3 (téléchargeable sur plongee.fsgt.org). L'ouverture officielle d'un livret de formation nécessite une déclaration d'entrée en formation auprès du Centre Fédéral effectuée par le tuteur du candidat et le président du club (cf. livret).

I – DEFINITION DU NIVEAU

Cadre technique, avec un profil de moniteur, capable de :

- Organiser et diriger l'activité subaquatique d'un groupe de plongeur en milieu naturel selon la réglementation en vigueur.
- Enseigner les savoir-faire pratiques nécessaires à la formation des plongeurs dans les limites de l'espace lointain.
- Enseigner les connaissances théoriques nécessaires à la formation des plongeurs de tout niveau.
- Participer et encadrer la formation des cadres techniques de niveau inférieur ou équivalent.
- Maîtriser les procédures pour gérer des situations d'urgence.
- Organiser et encadrer les formations relatives aux techniques d'assistance et de sauvetage (CAFSAN)
- Enseigner, organiser et encadrer des activités de plongée de spécialité à l'issue d'une formation ou expérience supplémentaire.

II - CONDITIONS DE CANDIDATURE A UN STAGE FEDERAL

- Etre âgé de 18 ans.
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire du brevet d'encadrant niveau II FSGT ou d'un brevet admis en équivalence.
- Etre titulaire d'un Livret de formation complet et notamment de l'attestation de réussite concernant l'épreuve de remontée de 25m, par tout moyen, d'un plongeur en difficulté.
- Etre titulaire du brevet de secourisme PSC1 ou brevets équivalents.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Etre présenté conjointement par le Président du club et un encadrant de niveau IV FSGT.
- Avoir effectué, depuis l'obtention du brevet d'encadrant niveau II et dans les 2 dernières années les UV suivantes :
 - a) UV5 : 30 séances (ou 1/2 journées) de pédagogie pratique dont 15 en milieu naturel,
 - b) UV6 : 20 séances de pédagogie théorique.

Ces séances sont validées par un encadrant de niveau IV FSGT ou par des encadrants de niveau III licenciés à la FSGT sous la responsabilité d'un encadrant de niveau IV FSGT.

III - CONDITIONS DE VALIDATION

La validation de chaque épreuve nécessite une note supérieure ou égale à la note minimale indiquée.

Cette note est la moyenne des notes obtenues lors du stage. Concernant l'UC technique, si le jury permet au candidat une épreuve de rattrapage, la note finale attribuée pour cette épreuve sera 10/20.

La validation des épreuves s'effectue exclusivement lors d'un stage fédéral. Les épreuves validées ne sont pas acquises pour des stages ultérieurs.

La moyenne générale est la moyenne des notes obtenues aux épreuves sans coefficient.

IV - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné par le centre fédéral au vu de l'attestation de réussite et relevé de notes (cf. livret de formation E3) remplis par les membres du jury lors du stage final.



Capelé (500 m)

Savoir-faire technique – E III

1) 500 m capelé, gilet vide à réaliser en moins de 13 minutes.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Aptitude physique (ce n'est pas une épreuve de groupe).- Efficacité du déplacement et gestion de l'effort
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Cette épreuve est « faite » ou « non faite » mais le jury devra toutefois apprécier et prendre en compte les conditions dans lesquelles elle est réalisée. Ainsi les candidats devront justifier d'une condition physique satisfaisante pour répondre aux exigences d'un chef de palanquée.- Devra également être appréciée la capacité à se déplacer au sein d'une palanquée sans s'essouffler (uniquement lors de la formation ou en situation réelle lors du stage).
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- Cette épreuve doit être réalisée tuba en bouche et en moins de 13 minutes pour les hommes et en moins de 14 minutes pour les femmes. Le jury a la possibilité de modérer ces temps en fonction du contexte.- Elle est réalisée avec l'équipement et le lestage habituel du plongeur.

Assistance et sauvetage au gilet

Savoir-faire technique – E III

2) De la zone des 40 m, assistance et sauvetage d'un plongeur en utilisant essentiellement le gilet pour la remontée.

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Gestion d'une situation nécessitant un retour surface avec prise en charge d'un co-équipier incapable de réagir (malaise, syncope et essoufflement)- Aptitude à la démonstration.
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Prise adaptée à la situation (sauvetage ou assistance voire prise évolutive)- Pas d'augmentation de profondeur pendant la prise en charge- Communication et prise en charge rassurante du co-équipier avec gestion de la palanquée- Gestion de la vitesse de remontée- Tour d'horizon stabilisé à 3m- Sérénité et efficacité dans la remontée
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- Départ stabilisé en pleine eau sur un fond de 40m.- La notion de sauvetage doit être prise en compte au travers de la rapidité de réaction et de la précision de la gestuelle et de la vitesse de remontée.- Le moteur de la remontée doit être le gilet et l'utilisation des palmes doit être limitée



Pédagogie

Savoir-faire technique – E III

Pédagogie Théorique

3) *Le candidat doit montrer ses capacités d'enseignant en développant un cours théorique complet en situation réelle. Le sujet et le niveau (de débutant à P-IV) du cours sont définis par le jury et donnés au candidat la veille. Les sujets à traiter porteront sur un des thèmes suivants :*

- a) lois physiques appliquées à la plongée,
- b) anatomie / physiologie,
- c) réglementation,
- d) matériel individuel et collectif,
- e) accidents de plongée (causes, symptômes, conduite à tenir et prévention),
- f) tables de plongée (y compris mélange et altitude),
- g) préparation, organisation des plongées en collectivité.

Le candidat ne peut utiliser que ses notes lors du cours.

Note minimale : 8/20

Pédagogie pratique

4) **Pédagogie préparatoire.** *Cette épreuve s'adresse à des débutants et concerne les techniques préparatoires sans scaphandre à l'initiation de la plongée.*

Note minimale : 10/20

5) **Conduite de baptême.** *Le candidat doit prendre en charge une personne non initiée ou présumée non initiée pour réaliser un baptême. (L'évaluation de cette épreuve devra prendre en compte l'exposé préparatoire et le déroulement de la promenade en immersion. L'aspect sécurisant du candidat sera un point essentiel).*

Note minimale : 10/20

6) **Conduite d'une séance pratique.** *Cette épreuve consiste à conduire l'apprentissage ou le perfectionnement d'un ou plusieurs exercices qui peuvent être demandés pour l'évaluation d'un brevet de plongeur niveau I à IV. (Préalablement à la mise à l'eau, le candidat doit donner toutes les explications nécessaires concernant l'exercice et en mettant l'accent sur les aspects pouvant présenter un danger. Les objectifs à atteindre, le nombre de plongeurs, ainsi que le niveau technique de ces derniers sont définis par le jury).*

Note minimale : 10/20

<p><u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une séance globale de pédagogie préparatoire - Développement d'une séance globale de pédagogie pratique dans le cadre des formations de plongeurs de niveau 1 au plongeur niveau 4. - Développement d'une séance globale de pédagogie théorique dans le cadre des formations de plongeurs de niveau 1 au plongeur niveau 4.
<p><u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Pédagogie Spécifique</u></p> <p>Initier et perfectionner</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des séquences de formation en référence du cursus fédéral, - mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées aux capacités et aux besoins du public en justifiant ses choix pédagogiques (organisation, contenu et démarche), - conseiller les pratiquants en leur donnant des situations techniques pertinentes, - évaluer le niveau et la progression des pratiquants en situation, - réguler ses interventions pour d'adapter au niveau de réussite de l'élève, - évaluer et réguler son action, - organiser la certification des plongeurs du P1 au P3, - connaître le cursus enfant FSGT. <p>Réaliser des baptêmes en milieu naturel et artificiel.</p>



<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u>
	<u>Pédagogie Générale</u> <p>Promouvoir les valeurs de son club et l'intérêt éducatif de la pratique de son activité</p> <p>Analyser les différents types publics</p> <ul style="list-style-type: none">- repérer les attentes et les motivations des publics,- adapter son attitude et son action en fonction du public en prenant en compte les mesures de sécurité et les besoins particuliers des différents publics,- veiller à l'intégrité morale et physique des publics. <p>Construire un acte pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none">- planifier une action de formation sous forme de cycles avec des objectifs (thèmes pertinents par rapport au cursus fédéral,- préparer une relation adapté au public (accueil, mode de communication, gestion du groupe, capacité à l'animation, ...),- préparer une séance (• objectifs (capacités à développer), • tâches comprenant des buts (comportements observables), des conditions de réalisation et des critères d'évaluation, • organisation matérielle, • régulations, • planification des différents temps (présentation de la séance et consignes de sécurité, échauffement, corps de séances, récupérations, fin de séance), ...),- prévoir des modalités d'évaluation et adapter son action,- choisir une méthode pédagogique adaptée aux capacités du public,- mettre en œuvre les moyens et outils nécessaires au bon fonctionnement d'une équipe pédagogique.- gérer le travail physique du public.
	<u>Condition de réalisation</u> <ul style="list-style-type: none">- En situation réelle et en présence d'un formateur en immersion (MF1 minimum)- Ces séances prennent en compte l'équipement des plongeurs, le briefing et débriefing.

A noter :

Les séances composant les UV pédagogiques ne peuvent être prises en compte que si elles ont été effectuées dans une période n'excédant pas 18 mois avant le 1^{er} jour du stage terminal. Il est fortement recommandé que ces UV fassent l'objet d'une évaluation intermédiaire effectuée par un 2nd E4 FSGT.



Sauvetage et Assistance Nautique

Savoir-faire technique – E III

7) *Démonstration et montage des éléments de secours sur une bouteille d'O2 et précautions d'utilisation. Démonstration de la prise en charge d'un plongeur accidenté à partir du retour surface jusqu'à l'arrivée des secours (Module 2, 3 et 4 du CAFSAN).*

Note minimale : 10/20

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Etre capable d'enseigner les modules du CAFSAN conformément au livret de certification CAFSAN.
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Démonstration, justification et mises à jour des connaissances et des savoir-faire en matière d'accidentologie en plongée, assistance surface, chaîne des secours, 1 ^{ers} secours et oxygénothérapie. - Maîtrise de la pédagogie dans le domaine du secourisme, de l'oxygénothérapie et de l'hygiène du secouriste.

Culture Générale // Réglementation

Savoir-faire technique – E III

8) *Culture générale sur la plongée :*

- a) *organisation de l'environnement de la plongée en France (FSGT, FFESSM, CMAS, Normes internationales, Filière professionnelle, Syndicats Professionnels ...),*
- b) *fondements et organisation de la FSGT.*

Note minimale : 8/20

9) *Contrôle des connaissances relatives aux législations et réglementations nationales et internationales concernant l'organisation des pratiques subaquatiques.*

Note minimale : 10/20

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Connaissances des différentes composantes du monde de la plongée et du sport en comprenant leur fonctionnement et rôle. - Connaissance de la FSGT dans son fonctionnement omnisports. - Connaître les principes de fonctionnement des différents matériels et équipements, - Maîtrise complète de la législation et de la réglementation relatives aux pratiques sous-marines et à la prise en charge des différents publics.
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Posséder une culture minimum afin de pouvoir renseigner des plongeurs en formation. - Etre capable d'identifier d'éventuels partenaires pour le développement de son club et d'assurer le suivi administratif de l'activité. - Conseiller les pratiquants en vue de leur équipement personnel, - Assurer une prise en charge des différents publics conforme à la réglementation dans tout le temps associatif. - Savoir se tenir informer des évolutions réglementaires, techniques et administratives.
<u>Préconisations pédagogiques</u>	- L'évaluation des connaissances s'effectue tout au long du stage en situation réelle - Cette évaluation peut être complétée par un entretien entre le candidat et le jury



Navigation

Savoir-faire technique – E III

10) Assistance à la navigation (notions élémentaires en matière de météorologie, de navigation, de pilotage et de matelotage).

Note minimale : 8/20

Finalité(s) ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none">- Assister le pilote dans la navigation- Allier les exigences et les contraintes de la navigation avec celles de la direction de la plongée
But(s) / Objectifs Pédagogiques ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Connaître les notions élémentaires de la navigation en mer, des manœuvres et de l'amarrage d'un bateau- Etre capable de lire un bulletin météo et d'en tirer les conséquences- Connaître les nœuds usuels et être capable de mettre en place un pendeur

Connaissance et implication club

Savoir-faire technique – E III

11) Fonctionnement, organisation et implication dans l'activité plongée au sein d'un club.

Note minimale : 8/20

Finalité(s) ou capacité(s) recherchée(s)	<ul style="list-style-type: none">- Connaître le fonctionnement d'une association.- Participer au fonctionnement de son club de plongée
But(s) / Objectifs Pédagogiques ou Thèmes d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- S'intégrer à la vie du club en établissant les relations nécessaires et adaptées avec les membres actifs du club en fonction de leur rôles, fonctions et statuts (informer, rendre des comptes, solliciter, ...),- Participer à des réunions internes et/ou externes,- Etre à l'écoute des adhérents et prendre en compte leurs demandes,- Participer à la gestion d'un parc à matériel,- Participer aux procédures administratives liées l'activité.
Préconisations pédagogiques	L'évaluation de cette compétence est effectuée sur la base de l'analyse de l'expérience du candidat. En support de cette analyse le jury peut demander la constitution d'un dossier et/ ou réaliser un entretien.



Organisation et Direction

Savoir-faire technique – E III

Durant l'ensemble du stage, démontrer ses compétences à :

12) la direction de plongées comprenant des élèves de plusieurs niveaux.

Note minimale : 10/20

13) la participation à l'organisation et la gestion du stage.

Note minimale : 10/20

14) la mise en œuvre des aspects sécuritaires.

Note minimale : 10/20

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Organisation pédagogique et direction de plongées comprenant des élèves de tout niveau en milieu naturel selon la réglementation en vigueur - Mise en œuvre des aspects sécuritaires
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Analyser le contexte de l'action <ul style="list-style-type: none">- prendre en compte les conditions du site en respectant et en faisant respecter le règlement du site et éventuellement d'autres utilisateurs,- prendre en compte les paramètres liés au matériel et notamment à sa conformité,- prendre en compte le nombre et le niveau des pratiquants dans l'organisation de l'espace et du temps,- prendre en compte les conditions météo, prévoir et mettre en œuvre les modifications nécessaires. - Prendre en compte le public concerné <ul style="list-style-type: none">- situer son action par rapport aux attentes, besoins et motivations des pratiquants, - Organisation et direction <ul style="list-style-type: none">- accueillir et prendre en charge les pratiquants au-delà de la séance aquatique,- démontrer des qualités relationnelles nécessaires à la gestion d'un groupe,- prévoir l'organisation des plongées (feuille de palanquée) en prenant en compte les différentes règles relatives à la mise en œuvre d'activités subaquatiques (Code du sport, certificat médical, dispositions fédérales),- effectuer les aménagements matériels et techniques du site pour optimiser les conditions de pratique et garantir la sécurité des pratiquants,- définir et préciser les règles de composition et d'évolution des palanquées en fonction du site, du niveau des plongeurs et des différents types de plongée,- déterminer les règles de planification de l'activité et donner les consignes de sécurité et de prévention de l'environnement dans le sens de la responsabilisation des pratiquants dans la gestion de leur activité,- prévoir les moyens de sauvetage et de 1^{er} secours,- susciter un niveau d'engagement important des pratiquants dans l'activité et dans son action en la rendant attractive,- évaluer son action et expliciter ses choix en proposant éventuellement des adaptations,
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> - Connaître les principes de fonctionnement des différents matériels et équipements dans l'optique de conseiller les pratiquants et de participer à la maintenance du matériel du club (devoir d'alerte en cas de dysfonctionnement),
	<u>Condition de réalisation</u> En fin de formation et en situation réelle en présence d'un formateur (MF1 minimum conseillé). La mise en responsabilité doit s'effectuer très progressivement



Théorie

Connaissances théoriques – E III

15) Accidents de plongée (causes, mécanismes, symptômes, conduites à tenir et préventions).

Note minimale : 10/20

16) Problèmes de plongée (unitaires, successives, consécutives, altitude, remontées anormales, utilisation d'un ordinateur, paliers à l'oxygène, récupération à l'oxygène entre 2 plongées). Ces problèmes doivent être réalisés dans un temps minimum. Ce temps est déterminé par le jury.

Note minimale : 10/20

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Maîtrise approfondie de la théorie afin que l'encadrant puisse garantir une pratique en toute sécurité et justifier ses apports pédagogiques.
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Compréhension détaillée des principes théoriques et des phénomènes naturels. - Applications pertinentes des connaissances théoriques lors de l'organisation des séances et du développement des actes pédagogiques.



ENSEIGNANT NIVEAU IV
MF 2° FSGT
FORMATEUR NF EN 14413-2 / ISO 24802-2

Toutes les plongées réalisées dans le cadre de la préparation au E4 ne pourront être prises en compte par le jury que si elles sont dûment mentionnées dans le LIVRET DE FORMATION E4 (téléchargeable sur plongee.fsgt.org). L'ouverture officielle d'un livret de formation nécessite une déclaration d'entrée en formation auprès du Centre Fédéral effectuée par le tuteur du candidat et le président du club (cf. livret).

I – DEFINITION DU NIVEAU

Moniteur expérimenté, avec un profil de formateur de cadres, capable de :

- Organiser et diriger l'activité subaquatique d'un groupe de plongeur en milieu naturel selon la réglementation en vigueur.
- Enseigner les savoir-faire pratiques nécessaires à la formation des plongeurs.
- Enseigner les connaissances théoriques nécessaires à la formation des plongeurs.
- Planifier, organiser et encadrer la formation des cadres techniques.
- Maitriser les procédures pour gérer des situations d'urgence.
- Organiser et encadrer les formations relatives aux techniques d'assistance et de sauvetage (CAFSAN)
- Enseigner, organiser et encadrer des activités de plongée de spécialité à l'issue d'une formation ou expérience supplémentaire.

II - CONDITIONS DE CANDIDATURE A UN STAGE FEDERAL FINAL

- Etre âgé de 20 ans.
- Etre licencié à la FSGT depuis plus de 2 ans.
- Etre titulaire du brevet d'encadrant niveau III ou équivalent depuis 2 ans minimum.
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Etre présenté conjointement par le Président du club et un encadrant de niveau IV FSGT.
- Etre titulaire d'un permis mer.
- Etre titulaire du brevet de secourisme PSC1 ou brevets équivalents.
- Etre titulaire d'un Livret de formation complet et avoir participé à un stage fédéral préliminaire.
- Justifier d'une implication active dans le fonctionnement d'une structure FSGT.

III - CONDITIONS DE VALIDATION

La validation de chaque épreuve nécessite une note supérieure ou égale à la note minimale indiquée.

Cette note est la moyenne des notes obtenues lors du stage. Concernant l'UC technique, si le jury permet au candidat une épreuve de rattrapage, la note finale attribuée pour cette épreuve sera 10/20.

La validation des épreuves s'effectue exclusivement lors d'un stage fédéral.

Les épreuves validées ne sont pas acquises pour des stages ultérieurs.

La moyenne générale est la moyenne des notes obtenues aux épreuves sans coefficient.

IV - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné par le centre fédéral au vu de l'attestation de réussite et relevé de notes (cf. livret de formation E4) remplis par les membres du jury lors du stage final.



Capelé (1 000 m)

Savoir-faire technique – E IV

1) 1 000 m capelé, système de stabilisation gonflable vide à réaliser en moins de 26 minutes (F/ NF).

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Efficacité du déplacement avec gestion de l'effort.
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Cette épreuve est « faite » ou « non faite » mais le jury devra toutefois apprécier et prendre en compte les conditions dans lesquelles elle est réalisée. Ainsi les candidats devront justifier d' <u>une condition physique</u> satisfaisante pour répondre aux exigences d'un chef de palanquée. - Devra également être appréciée la capacité à se déplacer au sein d'une palanquée sans s'essouffler (uniquement lors de la formation ou en situation réelle lors du stage).
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Conditions de réalisation</u> - Cette épreuve doit être réalisée tuba en bouche <u>et en moins de 26 minutes pour les hommes et en moins de 28 minutes pour les femmes.</u> - Elle est réalisée avec l'équipement et le lestage habituel du plongeur.

Sauvetage palmes (25 m)

Savoir-faire technique – E IV

2) A proximité du bateau et en partant d'un fond de 25 m, remonter à la palme à vitesse contrôlée un plongeur inconscient, tour d'horizon à 3m, signes de détresse en surface, puis le remorquer dans de bonnes conditions en faisant le tour du bateau (approximativement 50 m, selon conditions météo et sans utilisation d'un Système de Stabilisation Gonflable).

Note minimale : 10/20

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	- Maîtrise et efficacité d'une technique de sauvetage appropriée à la prise en charge d'un coéquipier incapable de réagir (syncope) - Aptitude physique satisfaisante aussi bien pour la remontée que pour le remorquage - Aptitude à la démonstration
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	- Rapidité de la prise en charge - Efficacité de l'impulsion - Gestion de l'effort - Contrôle de conscience du syncopé durant la remontée et gestion de la palanquée - Gestion de la vitesse de remontée (ralentissement à la mi-profondeur) - Tour d'horizon stabilisé à 3m - Sérénité et efficacité de la propulsion dans la remonté
<u>Préconisations pédagogiques</u>	<u>Pré-requis</u> - aptitude physique
	<u>Conditions de réalisation</u> - Départ posé sur un fond ou en pleine eau - Système de stabilisation gonflable vide (si départ posé) - Le tour d'horizon doit s'effectuer entre 5 et 3m et doit être impérativement stabilisé - Le remorquage doit se faire dans des conditions de sécurité optimales pour le syncopé - les prises d'échelle ne sont pas exigibles



Assistance et sauvetage au gilet

Savoir-faire technique – E IV

3) A 50 m, sauvetage d'un plongeur en utilisant essentiellement un Système de Stabilisation Gonflable pour la remontée.

Note minimale : 10/20

Finalité(s) ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion d'une situation nécessitant un retour surface avec prise en charge d'un co-équipier incapable de réagir (malaise, syncope et essoufflement) - Aptitude à la démonstration
But(s) / Objectifs Pédagogiques ou Thèmes d'évaluation	- Prise adaptée à la situation (sauvetage ou assistance voire prise évolutive) - Gestion de la profondeur pendant la prise - Communication et prise en charge rassurante du co-équipier avec gestion de la palanquée - Gestion de la vitesse de remontée - Tour d'horizon stabilisé à 3m - Sérénité et efficacité dans la remontée
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation - Départ stabilisé en pleine eau après avoir effectué un vidage de masque dans la zone des 50 m. - La notion de sauvetage doit être prise en compte au travers de la rapidité de réaction et de la précision de la gestuelle et de la vitesse de remontée - Le moteur de la remontée doit être le gilet et l'utilisation des palmes doit être limitée

Apnée (15 m)

Savoir-faire technique – E IV

4) En PMT, descendre à une profondeur de 15 m, remonter en effectuant un tour d'horizon à 3m et OK surface (F/NF).

Finalité(s) ou capacité(s) recherchée(s)	- Bonne maîtrise de l'apnée.
But(s) / Objectifs Pédagogiques ou Thèmes d'évaluation	- Efficacité de l'immersion - Efficacité de palmage - Sérénité et aisance dans l'évolution
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation : Sur lestage proscrit

Organisation et conduite d'une palanquée

Savoir-faire technique – E IV

5) Planification, organisation et conduite d'une palanquée dans la zone des 50 m avec retour à un point donné dans les conditions d'encadrement définies par la réglementation en vigueur.

Note minimale : 10/20

Finalité(s) ou capacité(s) recherchée(s)	- Gestion des paramètres de plongée (planification et vérification avant et pendant la plongée), connaissance et respect des procédures de sécurité dans le cadre d'une plongée d'encadrement (responsabilité de plongeurs de niveau inférieur) au-delà de l'espace lointain.
But(s) / Objectifs Pédagogiques ou Thèmes d'évaluation	- Planification, organisation et contrôle avant la plongée (équipements et technicité des plongeurs) - Prise en charge des membres de la palanquée - Mise à l'eau et immersion en maintenant la cohésion de la palanquée - Anticipation des incidents et réactions adaptées à toutes situations préjudiciables à la sécurité de la palanquée. - Maîtrise du niveau d'immersion, de l'orientation et gestion du courant - Position dans la palanquée - Capacité à rendre la plongée attractive - Communication (se faire comprendre et avoir des réponses adaptées à tous les signes codifiés) - Adaptabilité en cas d'imprévu afin de garantir la sécurité - Maîtrise de la vitesse de remontée, des procédures de désaturation et de l'approche sécuritaire de la surface de la palanquée - Maîtrise de la cohésion de la palanquée au(x) palier(s). Utilisation du parachute de palier - Respect des consignes du Directeur de Plongée
Préconisations pédagogiques	Conditions de réalisation - Descente dans le bleu la plus proche possible de la verticale avec une vitesse régulière - L'épreuve certificative s'effectue sur un fond supérieur à 50 m



Organisation et Direction de l'activité associative

Savoir-faire technique – E IV

Durant l'ensemble du stage, le candidat devra démontrer ses compétences à :

6) La direction de plongées comprenant des élèves de plusieurs niveaux.

Note minimale : 10/20

7) la conception, la programmation et la gestion du déroulement du stage dans son ensemble.

Note minimale : 10/20

8) l'animation d'une équipe pédagogique et la prise en charge des stagiaires.

Note minimale : 10/20

9) la prise en compte et la mise en œuvre des aspects sécuritaires sur toute la durée du stage.

Note minimale : 10/20

<u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u>	<ul style="list-style-type: none">- Organisation pédagogique et direction de plongées comprenant des élèves de tout niveau en milieu naturel selon la réglementation en vigueur avec mise en œuvre des aspects sécuritaires- Organisation technico-pédagogique de l'activité subaquatique au niveau d'un club- Organisation et direction de <u>stages de formation et de certifications au-delà de son club</u>
<u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- Organisation et direction de plongées<ul style="list-style-type: none">- l'évaluation s'effectue sur la base des thèmes énoncés pour le MF1 avec un niveau d'exigence plus élevé.- Organisation technico-pédagogique de l'activité<ul style="list-style-type: none">- participer au fonctionnement du club (réunions statutaires, projets, bilans),- être à l'écoute des adhérents et prendre en compte leur demande,- programmer et organiser l'activité sur la saison en fonction du nombre et des niveaux des adhérents, des moyens associatifs et des réglementations en vigueur (sorties, stages, séances hebdomadaires),- effectuer les procédures administratives (inscriptions, fédérales, institutionnelles, subventions),- Assurer la disponibilité et la mise en œuvre des moyens techniques et pédagogiques du club,- gérer un parc à matériel (achat, renouvellement, réparation, entretien, prêt, hygiène, conformité réglementaire),- chercher et obtenir les informations nécessaires à la conduite des activités,- animer une équipe pédagogique au sens FSGT (cf. supra)- respecter les orientations et les valeurs de sa fédération.- Organisation et direction de stages<ul style="list-style-type: none">- formuler un projet en mettant en exergue les besoins et l'intérêt de l'action,- identifier les ressources et les contraintes,- élaborer un plan d'action,- réaliser l'action et son suivi en ayant le sens des priorités,- animer et coordonner une équipe en fonction du plan d'action- démontrer des qualités relationnelles nécessaires à la gestion d'un groupe.- Prise en compte et mise en œuvre des aspects sécuritaires.
<u>Evaluation</u>	<ul style="list-style-type: none">- L'évaluation de cette compétence s'effectue en situation réelle en lors du stage et doit également prendre en compte l'expérience antérieure (Livret de Formation). Des précisions sur les acquis de l'expérience pourront être fournies lors d'un entretien décidé par le jury.



Pédagogie

Savoir-faire technique – E IV

10) Pédagogie théorique. Le candidat doit montrer ses capacités à expliquer à des élèves enseignants la meilleure façon d'exposer un sujet théorique relatif à la plongée en fonction du niveau des élèves plongeurs.

Note minimale : 10/20

11) Pédagogie préparatoire. Le candidat doit montrer ses capacités à expliquer à des élèves enseignants la meilleure façon d'enseigner les principes de la plongée en scaphandre à un ou plusieurs élèves débutants.

Note minimale : 10/20

12) Pédagogie pratique. Le candidat doit montrer ses capacités à expliquer à des élèves enseignants la meilleure façon de conduire une leçon de plongée avec immersion dans la zone des 40 m.

Note minimale : 10/20

13) Pédagogie d'examen. En pratique et en théorie, le candidat doit montrer ses capacités à concevoir, organiser et conduire des séances d'évaluation certificative. Il devra, en outre, expliquer et justifier la notation qu'il préconise pour les brevets d'encadrant.

Note minimale : 10/20

14) Pédagogie d'encadrement. Le candidat doit montrer ses capacités à accompagner, suivre et évaluer des élèves enseignants dans la mise en œuvre de leur démarche pédagogique et de proposer différentes solutions tout au long du stage.

Note minimale : 12/20

15) Démonstration des gestes de premiers secours et enseignement à l'assistance et au sauvetage nautique (module 2 du monitorat CAFSAN).

Note minimale : 10/20

<p><u>Finalité(s)</u> <u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de séances globales de pédagogie préparatoire, pratique et théorique dans le cadre des formations de plongeurs de niveau 1 au plongeur niveau 4. - Conception et organisation des procédures de certification pour tous les niveaux. - Formation des encadrants, - Conseil et accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre des cursus fédéraux, - Développement et évolution des cursus fédéraux, - <i>Eventuellement entraînement pour les activités subaquatiques de compétition.</i>
<p><u>But(s) /</u> <u>Objectifs Pédagogiques</u> <u>ou Thèmes d'évaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former aux principes de base de la pédagogie en général (cf. supra E3) et sensibiliser les futurs encadrants aux différentes démarches pédagogiques. - Initier et perfectionner : <ul style="list-style-type: none"> - aux logiques et aux mises en œuvre des principes pédagogiques des techniques de la plongée quelque soit le niveau des plongeurs, - idem pour le CAFSAN, - à l'environnement et aux fondements théoriques de l'activité subaquatique. - Sensibiliser aux différents cursus FSGT (Enfant, Nitrox, Environnement Subaquatique, TIV, ...) et activité - Animer et créer les moyens nécessaires au bon fonctionnement d'une équipe pédagogique (supports du suivi pédagogique)
<p><u>Evaluation</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation de cette compétence s'effectue en situation réelle en lors du stage et doit également prendre en compte l'expérience antérieure (Livret de Formation). Des précisions sur les acquis de l'expérience pourront être fournies lors d'un entretien décidé par le jury.



Mémoire

Savoir-faire technique (GdB) – E IV

16) Soutenance d'un mémoire sur un sujet relatif à la plongée choisi par le candidat. Ce sujet doit être développé avec une approche originale permettant aux candidats de démontrer une capacité d'analyse et de réflexion.

Note minimale : 6/20

Capacités recherchées	- Démontrer des connaissances relevant de l'expertise relative au monde de la plongée de loisir. - Capacité à l'analyse et à la <u>réflexion critique issues d'un travail personnel</u> et empreint d'objectivité et de cohérence.
Cadrage méthodologique	Le mémoire est un travail de recherche à finalité pratique relatif aux activités subaquatiques de loisir. Les recherches doivent donc permettre d'interroger voire d'élucider certains aspects de la pratique du candidat. Ainsi l'élaboration du mémoire doit prendre appui sur des situations rencontrées dans l'expérience du candidat. Par conséquent, la démarche théorique doit reposer sur la définition d'une problématique (questionnement issu du terrain) c'est-à-dire que le corpus théorique ne doit pas constituer le fond du mémoire mais justifier une problématisation et contribuer à la résolution de la problématique. Par conséquent le mémoire devra comprendre : - définition d'une problématique et cadrage de l'objet d'étude, - développement d'un argumentaire (théorique et pratique) justifiant l'intérêt de la problématique et annonçant les axes d'investigation voire une hypothèse de travail, - les apports théoriques et conceptuels doivent être clairement présentés en respectant les sources, - corps du mémoire (traitement de la problématique) qui doit aboutir à des éléments de réponse fondés sur une confrontation théories / pratique, - les expérimentations et les observations doivent garantir une objectivité du travail d'étude et donc répondre à des préoccupations méthodologiques minimum - la partie conclusive doit permettre au candidat de se positionner et de mesurer les limites des résultats obtenus afin de proposer éventuellement de nouvelles ouvertures.
Préconisations pédagogiques	- La durée de la soutenance est déterminée par le jury et doit être au minimum de 30 minutes, - Le mémoire doit être remis par le candidat à tous les membres du jury ainsi qu'à la commission formation au moins 15 jours avant le 1 ^{er} jour du stage.

Théorie

Savoir-faire technique – E IV

17) Contrôle des connaissances relatives aux fondements théoriques de l'activité subaquatique.

Note minimale : 10/20

Finalité(s) ou capacité(s) recherchée(s)	- Maîtrise experte de la théorie relative aux activités subaquatiques afin que l'encadrant puisse garantir une pratique en toute sécurité et justifier ses conseils pédagogiques à des élèves encadrants - Analyser et gérer l'activité motrice et physique d'un plongeur en faisant référence à des connaissances scientifiques élémentaires (physiologiques et biomécaniques)
But(s) / Objectifs Pédagogiques ou Thèmes d'évaluation	- Compréhension détaillée des principes théoriques et des phénomènes naturels. - Applications pertinentes des connaissances théoriques lors de l'organisation des séances et du développement des actes pédagogiques

Navigation

Savoir-faire technique (GdB) – E IV

18) Assistance à la navigation (notions élémentaires en matière de météorologie, de navigation, de pilotage et de matelotage).

Note minimale : 10/20

Finalité(s) ou capacité(s) recherchée(s)	- Assister le pilote dans la navigation. - Allier les exigences et les contraintes de la navigation avec celles de la direction de la plongée.
But(s) / Objectifs Pédagogiques ou Thèmes d'évaluation	- Connaître les notions de la navigation en mer, des manœuvres et de l'amarrage d'un bateau. - Etre capable de lire un bulletin météo et d'en tirer les conséquences. - Connaître les nœuds usuels et être capable de mettre en place un pendeur.

A noter :

En cas d'échec sur une session fédérale, le candidat pourra conserver son livret de Formation.

Les séances de préparation ultérieures au stage fédéral au cours duquel le candidat a échoué devront être clairement identifiables sur le Livret.



V – Domaines spécifiques

5-1/ TIV

L'utilisation et l'exploitation des équipements sous pression sont soumises à la réglementation du ministère de l'industrie.

Cette réglementation (arrêté du 15 mars 2000) exige une requalification de ces équipements tous les 2 ans avec une révision annuelle effectuée par un organisme habilité.

Un cadre dérogatoire est accordé aux associations de plongée adhérentes à la FSGT ou à la FFESSM. **Dans ce cadre, la fréquence des requalifications passe de 2 à 5ans à condition qu'une inspection visuelle soit réalisée par un Technicien en Inspection Visuelle (TIV) tous les ans.**

Ce technicien est formé et attesté par sa fédération et **ses interventions ne sont valables que dans le cadre de son club.**

Notons qu'un TIV possède des prérogatives pour une fédération et un club. Par conséquent, un TIV certifié à la FFESSM ne pourra pas faire des inspections dans un club FSGT même s'il est licencié dans ce dernier club. Dans ce cas le TIV devra obligatoirement **demandeur une équivalence au siège de la FSGT** ; après cette formalité administrative et la délivrance d'un numéro FSGT il retrouvera ses prérogatives.

Procédure d'enregistrement de la visite.

- mise à jour du registres des bouteilles du club voire celles qui lui sont confiées,
- établir les certificats de visite et les fiches de contrôle,
- envoyer les fiches de contrôle au siège de la FSGT,
- réceptionner les macarons, en retour, et les apposer sur les bouteilles concernées.

Les TIV agissent sous la responsabilité du Président du club. Ils doivent être licencié dans le club et âgés de 18 ans au minimum.

Rappelons que selon la réglementation actuelle, les inspections doivent également comprendre la robinetterie et les bouteilles destinées à contenir de l'oxygène pur ou des mélanges autre que l'air ne font pas partie du champ de compétence du TIV.

Les formations de TIV sont organisées par un comité départemental ou régional FSGT avec l'accord de la commission fédéral.

Les formations de formateurs de TIV sont organisées par le centre fédéral qui pourra prendre appui sur un comité départemental ou régional FSGT.

Un contenu de formation est proposé sur le site internet à la rubrique TIV.



5-2a/ Sauvetage et Assistance Nautique - CAFSAN

I – DÉFINITION DU NIVEAU

La plongée subaquatique est un sport de loisir de haute technicité qui est souvent pratiqué en milieu naturel (donc changeant) sur des sites éloignés des services de secours. Cela oblige les pratiquants, en fonction de leur niveau, à suivre une formation les amenant à être capable d'intervenir efficacement en cas d'accident. En plus d'enseigner les gestes de 1^{ers} secours, cette formation doit prendre en compte les spécificités de la pratique de la plongée. Ainsi à l'issue de cette formation, les plongeurs sont capables de :

- Analyser une situation d'accident et mettre en sécurité les victimes.
- Déterminer et prévenir les dangers apparents ou potentiels de cette situation.
- Effectuer les gestes de 1^{ers} secours et mettre en œuvre l'oxygénothérapie.
- Coordonner et gérer les opérations afin d'optimiser l'intervention des services de secours.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Etre âgé au minimum de 16 ans et pour les mineurs présenter une autorisation parentale signée.
- Avoir suivi une formation en secourisme de type PSC 1 est vivement conseillé mais non obligatoire.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des modules sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'un moniteur CAFSAN licencié à la FSGT.
- La formation est composée de 4 modules qui font respectivement référence à un volume horaire minimum :
 - Module 1 (2 heures si la théorie P2 ou P3 n'est pas validée) : *Accidentologie en plongée et prévention des accidents.*
 - Module 2 (4 heures) : Gestes de 1^{ers} secours et secours avec matériel.
 - Module 3 (3 heures) : Assistance en surface, sortie d'eau, alerte et mise en place de la chaîne des secours.
 - Module 4 (1 heure) : Cas concret de synthèse.

Les modules peuvent être travaillés et validés séparément en milieu naturel ou artificiel.

Le module 4, qui doit apprécier l'action d'assistance et de sauvetage dans son ensemble et non des gestes techniques isolés, doit être organisé en fin de formation et dans des conditions aussi proches que possible de la réalité.

- Le responsable de la formation, moniteur CAFSAN, peut être assisté par des encadrants de niveau 2 au minimum pour les modules 1,3 et 4 et d'un moniteur de secourisme titulaire du PAE 1 ou du PAE 3 + PSE 1 ou d'un moniteur de plongée titulaire du PSE1 pour le module 2.

Recyclage : Il est conseillé à tous les titulaires du CAFSAN d'entretenir leurs compétences. Il est important de prendre connaissance des évolutions des gestes techniques et des référentiels. De même, dans chaque club, la connaissance des spécificités du matériel et des pratiques doit être maintenue et actualisée.

IV – CONDITIONS DE VALIDATION et EQUIVALENCES

- L'évaluation des modules doit être réalisée par un moniteur CAFSAN sur une période n'excédant pas 12 mois.
- La RIFA plongée scaphandre de la FFESSM est admis en équivalence.
- Sur décision du responsable de la formation, des dispenses de module peuvent être accordées comme suit :
 - ✓ module 1 si le candidat :
 - a validé la théorie du niveau 2 ou du niveau 3,
 - est titulaire de la spécialité Stress & Rescue de SSI.
 - ✓ module 3 si le candidat est titulaire de la spécialité Stress & Rescue de SSI.
 - ✓ module 2 si le candidat est :
 - titulaire du PSE1,
 - titulaire du BLS + advanced oxygen first aid de DAN,
 - professionnel de la santé pouvant justifier de compétences en matière de secourisme et d'oxygénothérapie.



V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du Président du club et du moniteur CAFSAN ayant validé les modules.

La délivrance du brevet doit faire l'objet d'une demande de carte (imprimé à la fin de ce livret).

La compétence RIFA Plongée de la FFESSM est considérée comme équivalente au CAFSAN.

5-2b/ Sauvetage et Assistance Nautique – Moniteur CAFSAN

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Le moniteur CAFSAN a pour mission d'enseigner à des plongeurs des connaissances et des savoir-faire nécessaires à la prévention et à la prise en charge d'un accident de plongée. Ainsi il doit justifier de compétences pédagogiques dans les domaines :

- des 1^{ers} secours et à l'oxygénothérapie,
- de la prévention et l'accidentologie en plongée,
- des procédures de sauvetage et d'assistance spécifiques à l'activité plongée.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre licencié à la FSGT.
- Etre âgé au minimum de 18 ans.
- Etre titulaire au minimum du brevet du E2 FSGT ou équivalent.
- Etre titulaire du CAFSAN.
- Etre titulaire du PSC1 ou équivalent.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des modules peuvent être organisées au niveau d'un club ou lors de stages fédéraux.
- La formation est composée de 2 modules qui font respectivement référence à un volume horaire minimum :
 - Module 1 (4 heures) : Perfectionnement et mises à jour des connaissances et des savoir-faire en matière d'accidentologie en plongée, assistance surface, chaîne des secours, 1^{ers} secours et oxygénothérapie.
 - Module 2 (3 heures) : Pédagogie dans le domaine du secourisme, de l'oxygénothérapie et de l'hygiène du secouriste.

Les modules peuvent être travaillés et validés séparément en milieu naturel ou artificiel.

- La formation est organisée sous la responsabilité d'un moniteur CAFSAN au minimum E3 et licencié à la FSGT. Le module 2 sera assuré par un moniteur de secourisme titulaire du PAE 1 ou du PAE 3 + PSE1 ou par un professionnel de la santé pouvant justifier des compétences similaires.

Recyclage : Le maintien des capacités et des connaissances est le garant de la sécurité de tous. Il est fortement recommandé aux moniteurs CAFSAN de prendre toutes dispositions pour entretenir et actualiser leurs compétences (de façon fréquente, exercices pratiques et consultation des référentiels de formation).

IV – CONDITIONS DE VALIDATION et EQUIVALENCES

- Un encadrant de niveau 2, Instructeur DAN ou possédant la compétence ANTEOR de la FFESSM est admis en équivalence.
- Sur décision du responsable de la formation, des dispenses de module peuvent être accordées comme suit :
 - ✓ module 1 si le candidat a participé à une formation complète de CAFSAN dans les 12 derniers mois.
 - ✓ module 2 si le candidat est :
 - titulaire du PAE 3 et du PSE 1 ou du PAE 1,
 - titulaire du BLS + AED + advanced oxygen first aid de DAN,
 - professionnel de la santé pouvant justifier de compétences en matière de secourisme et d'oxygénothérapie.
 - DAN Instructeur (au minimum : module BLS+ O2+ O2 Advanced+AED)



V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité du centre fédéral ou sous la responsabilité conjointe du Président du club et du moniteur CAFSAN ayant validé les modules.

La délivrance du brevet doit faire l'objet d'une demande de carte (imprimé à la fin de ce livret).

Dans le cadre d'une équivalence, la demande d'une carte « Moniteur CAFSAN » et donc de l'attribution d'un numéro FSGT est exigé.

A partir de 2010, tous les stages fédéraux intégreront la formation de moniteur CAFSAN. Par conséquent, tous les moniteurs FSGT seront moniteur CAFSAN.

5-3/ Plongée pour les Jeunes : SUBA-JEUN'S

La FSGT préconise une possibilité d'accès à la plongée sous marine à partir de huit ans concernant la plongée immergée mais la FSGT autorise l'initiation dès six ans en zone surface soit 1 mètre maximum au narguilé exclusivement sous contrôle d'un encadrant expérimenté.

Ceci n'empêche pas d'autres activités nautiques et ludiques avant 6 ans (apnée, jeux, PMT....) à l'exclusion de toute immersion en scaphandre autonome, et ce dans le cadre du champ « petite enfance » de la fédération FSGT (du bébé nageur aux activités natatoires).

Une attitude préventive de dépistage clinique concernant **la sphère ORL** et ses multiples pathologies est impérative au-delà du baptême, et aussi souvent que cela semble nécessaire. Pour les enfants qui rentrent dans le cadre de l'école de plongée : un certificat médical d'un médecin du sport est obligatoire avec l'implication de l'encadrement et des parents dans la démarche préventive.

Il est conseillé de ne pas faire plonger des enfants même très bien équipés:

- de moins de 12 ans si l'eau est inférieure à 16° C.
- de moins de 10 ans si l'eau est inférieure à 18° C.
- Dans tous les cas, une seule plongée par jour (limitée à 25 minutes).

✓ UNE PEDAGOGIE ADAPTEE A L'ENFANT : BADGES + NIVEAUX

Le système d'enseignement « Suba-Jeun's » est essentiellement basé sur le jeu et la découverte des sensations (immersion, respiration, déplacement).

Le cursus « Suba-Jeun's » est caractérisé par une double logique :

- **les 7 badges fédéraux** qui sont des modules de capacités. Il n'y a pas de hiérarchie entre les badges. Ainsi, Suba-Jeun's est à géométrie variable dans le sens où il permet à l'enfant de rentrer et de continuer dans le badge qu'il souhaite en fonction de son centre d'intérêt du moment.

- **les 4 niveaux de progression.**

BLANC

qui atteste d'un niveau de

DECOUVERTE

JAUNE

qui atteste d'un niveau de

PERFECTIONNEMENT

VERT

qui atteste d'un niveau de

CONFIRMATION

BLEU








qui atteste d'un niveau d'

EXPERTISE

Notons que la licence et le certificat médical ne sont obligatoires qu'à partir du niveau jaune. Dans le cadre d'actions de promotion sans délivrance de licence, l'équipe de dirigeants devra toutefois répondre aux exigences d'assurance.



✓ UNE LOGIQUE PEDAGOGIQUE TRANSVERSALE ADAPTEE

BADGE		OBJECTIF	CAPACITE
dauphin		sécurité	Le dauphin est la capacité à respirer sur et sous l'eau en sécurité.
orque		Randonnée PMT	L'orque est la capacité à se déplacer dans l'eau et à communiquer avec des signes.
octopus		Respiration	L'octopus est la capacité à respirer sur et sous l'eau avec équipement.
diodon		équilibre	Le diodon est la capacité à s'équilibrer sur et sous l'eau
barracuda		groupe	Le barracuda est la capacité à pratiquer l'activité en équipe
mousse		équipement	Le mousse est la capacité à aider et à être ordonné à terre comme en mer.
océano		environnement	L'océano est la capacité à connaître et respecter l'environnement.

Une carte de niveau peut être délivrée au jeune plongeur lorsqu'il a validé les capacités relatives à son niveau dans les 7 badges ci-dessus. Il s'agit donc bien d'adapter les moyens à la demande du jeune plongeur, sans standards incontournables.

Le récapitulatif des différents badges est et le cursus complet est consultable sur plongee.fsgt.org rubrique plongée jeunes.

Des cartes de niveau peuvent être commandées auprès du centre fédéral et une attestation de niveau peut être téléchargée à partir de www.plongee.fsgt.org

✓ PRECONISATION FEDERALES CONCERNANT LA PROFONDEUR

AGE	BADGE BLANC <i>Découverte</i>	BADGE JAUNE <i>Perfectionnement</i>	BADGE VERT <i>Confirmation</i>	BADGE BLEU <i>Expertise</i>
6 ans	zone surface	non	non	non
8-9 ans	zone 2 mètres	zone 3 mètres	non	non
10-11 ans	zone 3 mètres	zone 4 mètres	zone 5 mètres	non
12 ans	zone 4 mètres	zone 5 mètres	zone 6 mètres	zone 10 mètres



✓ PRECONISATION FEDERALES CONCERNANT L'EFFECTIF

nombre d'élève / palanquée	BADGE BLANC <i>Découverte</i>	BADGE JAUNE <i>Perfectionnement</i>	BADGE VERT <i>Confirmation</i>	BADGE BLEU <i>Expertise</i>
<u>exploration</u>	1	1	2	3
<u>enseignement</u>	1	1	2	2

remarque : en séance d'entraînement piscine, le directeur de plongée fixera les effectifs cibles en pédagogie préparatoire (nage en surface, technique de mise à l'eau et d'immersion, etc...).

✓ PRECONISATIONS FEDERALES CONCERNANT LE SITE ADAPTE

La profondeur n'est surtout pas une fin en soi ; la découverte et l'adaptation au milieu doivent être privilégiées.

Le site en milieu naturel, sera abrité et balisé avec divers points d'appui, et une mise à l'eau aisée. La sécurité surface sera adaptée à l'environnement et au public.

Le site en milieu artificiel, sera aménagé de manière sécurisée en insistant sur les ateliers découverte et le côté ludique (utilisation d'outils pédagogiques, à défaut de faune et flore).

5-4/ Plongée aux mélanges.

La FSGT propose un cursus Nitrox et un cursus Trimix.

✓ NITROX

Conformément à la réglementation (arrêté du 9 juillet 2004 transposé dans le code du Sport), le cursus nitrox est structuré sur deux niveaux :

- plongeur nitrox,
- plongeur nitrox confirmé.

Les « moniteurs nitrox » sont les MF1 titulaires de la qualification plongeur nitrox confirmé. La réglementation actuelle n'ayant pas prévu de qualification pour ce niveau, aucune carte brevet ne sera délivrée; une carte FSGT / CMAS non numérotée peut toutefois être obtenue, sans qu'elle n'offre aucune prérogative supplémentaire.

Un livret de Certification Plongeur Nitrox et un livret de Certification Plongeur Nitrox Confirmé sont téléchargeables sur <http://www.plongee.fsgt.org>.

✓ TRIMIX

De la même manière, le cursus trimix est structuré sur deux niveaux :

- plongeur trimix élémentaire,
- plongeur trimix avancé.

Les « moniteurs trimix » sont les MF2 titulaires de la qualification plongeur trimix avancé. La réglementation actuelle n'ayant pas prévu de qualification pour ce niveau, aucune qualification ne sera



délivrée; une carte FSGT / CMAS non numérotée peut toutefois être obtenue, sans qu'elle n'offre aucune prérogative supplémentaire.

Un Livret de Certification Plongeur Trimix Elémentaire et un Livret de Certification Plongeur Trimix Avancé sont téléchargeables sur <http://www.plongee.fsgt.org>.

✓ VETEMENT SEC

Un cursus Vêtement Sec est également proposé car il est indispensable à la qualification trimix (avancé).

✓ EQUIVALENCES QUALIFICATIONS MELANGES

Outre les équivalences tacites et directes prévues par le Code du sport et qui concernent les qualifications françaises réglementées et délivrées par un organisme cité par le code du sport, nos quatre qualifications mélanges bénéficient d'une équivalence CMAS.

D'autres équivalences peuvent être attribuées au cas par cas par le Centre Fédéral après avis du Groupe des Référents et plus particulièrement de la Commission Mélanges. Les demandes d'équivalence doivent être transmises au siège de la FSGT (cf. infra chapitre VI - Equivalences).

✓ DIRECTEUR DE PLONGEE MELANGES

La présence d'un plongeur utilisant un mélange nitrox ou trimix lors d'une plongée implique que le directeur de plongée soit titulaire de la qualification afférente au mélange respiratoire utilisé.

5-5/ Environnement Subaquatique

Les formations liées à l'environnement subaquatique s'organisent au sein de la FSGT selon 3 niveaux, qui se finalisent lors de stages spécifiques (cf. le « Coursus d'Environnement Subaquatique », la « Charte des stages d'Environnement Subaquatique » et le « Manuel du moniteur d'Environnement Subaquatique » consultables et téléchargeables sur <http://www.fsgt.org> :

1^{er} NIVEAU (PES) : PLONGEUR ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

- Apprentissage de la plongée d'observation,
- Initiation à l'organisation générale de la vie subaquatique,
- Formation au respect de l'environnement dans le cadre de notre activité de plongeur.

2^{ième} NIVEAU (FES) : FORMATEUR ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

- Enrichissement personnel des connaissances et apprentissage de techniques élémentaires de laboratoire,
- Approfondissement de la connaissance des grands embranchements, des rapports des êtres vivants entre eux et avec leur milieu,
- Initiation à l'enseignement de la discipline au niveau P.E.S.

3^{ième} NIVEAU (MES) : MONITEUR ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

- Apprentissage de l'organisation pratique et théorique des stages d'Environnement,
- Perfectionnement à l'enseignement de la discipline jusqu'au niveau F.E.S.



5-6/ Plongée pour les personnes en situation de handicap

La FSGT propose un cursus Handisub Diver.

Chaque brevet fait l'objet d'un livret de formation téléchargeable sur :

<http://www.plongee.fsgt.org>

Aptitude médicale

La pratique d'une activité subaquatique par une personne en situation de handicap est assujettie à l'obtention d'un certificat médical délivré dès le baptême, par un médecin sensibilisé aux problèmes de l'hyperbarie. Ce dernier peut consulter un médecin spécialiste du handicap concerné. Il est indispensable que soit mentionné toutes les restrictions particulières à l'activité.

Organisation du cursus

Les espaces d'évolutions de l'Handisub Diver correspondent aux maximums des limites du Code du Sport et peuvent être plus restrictives selon les aptitudes médicales du plongeur.

Espace de 0 à 6 mètres (Zone des baptêmes, des débutants et des Discovery Handisub Diver)

Espace de 0 à 12 mètres

Espace de 0 à 20 mètres

Espace de 0 à 40 mètres (Dans le respect de la courbe de sécurité)

Les certifications délivrées

Certificat de baptême standard

Discovery Handisub Diver

Handisub Diver "supervised diver" 12 mètres (HD 12)

Handisub Diver "framed diver" 20 mètres (HD 20)

Handisub Diver "supervised deep diver" 40 mètres (HD 40)

Capacités complémentaires

Des certificats de spécialité sont accessibles (cf. ci-dessous chapitre 5-7/).

Plongeur en situation de handicap âgé de moins de 12 ans

Le cursus SUBA-JEUN'S s'applique avec les adaptations nécessaires selon le handicap présenté et dans le respect du Code du Sport.

Commission Handisub FSGT

Un manuel Handisub est disponible sur <http://plongee.fsgt.org>

Vous y trouverez toutes les informations quant au cursus, à la formation des cadres « Handisub » et aux équivalences. (handisub@plongee.fsgt.org)



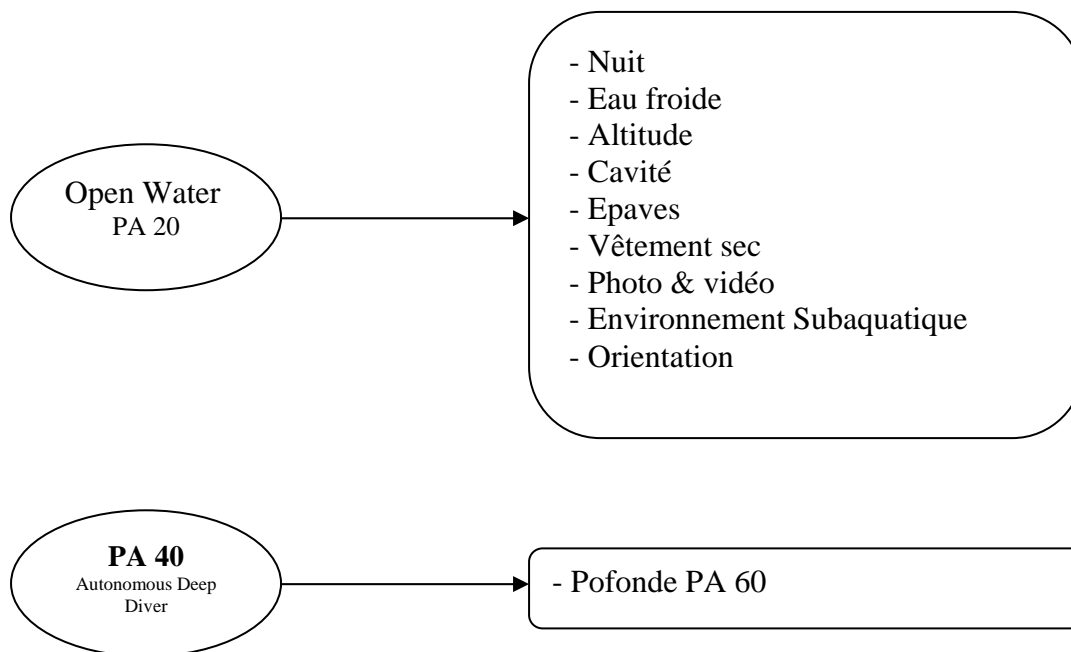
5-7/ Les certificats de spécialités

En plus de ses qualifications de base, le système de formation FSGT prévoit des certifications complémentaires : Les certificats de spécialité.

Ils sont délivrés à l'issue de formations courtes (3 ou 4 plongées) et permettent aux plongeurs d'acquérir de l'expérience dans des conditions particulières et en toute sécurité.

Ce ne sont pas des formations de spécialisation mais des compléments d'expérience encadrés qui ont pour objectif de limiter les risques des plongées dans conditions particulières (nuits, épaves, ...).

Les spécialités proposées :



Chaque spécialité fait l'objet d'un livret de formation/certification téléchargeable sur le site : www.plongee.fsgt.org et d'une carte de spécialité.



VI – Equivalences et Demandes d'Allègement de Formation

La pratique de la plongée (niveaux et organismes certificateurs) est régie par le Code du Sport. Le fonctionnement de notre cursus de formation et la délivrance des brevets est régi par la Commission Fédérale de plongée de la FSGT.

Dans ce sens les brevets FSGT sont délivrés à l'issue d'une formation qui fait référence à des pré requis, et des conditions de certification.

En fonction de leur(s) qualification(s) et de leur expérience, certains plongeurs ou encadrants peuvent demander des équivalences ou des allègements de formation voire de certification pour obtenir des brevets FSGT.

Toutes les demandes devront être transmises à la commission formation (sous-commission Equivalences : equivalence@plongee.fsgt.org) qui traitera et statuera sur les demandes après avis des commissions concernées si besoin.

Pour certains Organismes de Formation des dispositions cadres orienteront les décisions de la commission.

6-1/ Equivalences

✓ E2 FFESSM (breveté)

Un encadrant titulaire d'un brevet E2 FFESSM et titulaire du Groupe de Compétence 4 est considéré comme équivalent. S'il n'est pas titulaire du GC4, il peut demander un n° E2 FSGT (carte brevet) dans les conditions suivantes :

- répondre aux pré-requis à la formation (Cf. 4-2/),
- avoir réalisé l'UV 3 et 4 du E2 FSGT ou justifier d'un niveau d'expérience similaire et attesté par un E4 FSGT,

Rappel : un encadrant niveau 2 FFESSM non titulaire du Groupe de Compétence 4 ne peut pas accéder à une formation MF1 FSGT s'il ne peut justifier d'une expérience pédagogique dans l'espace médian attestée par un E4.

✓ E3 FFESSM ou BEES1

Un encadrant titulaire d'un brevet E3 issu de la filière d'Etat ou de la FFESSM est considéré comme équivalent à partir du moment où il est licencié à la FSGT. Cette équivalence est tacite et ne demande aucune formalité administrative. Toutefois, si le moniteur souhaite obtenir une carte FSGT, il peut adresser une demande par courriel : equivalence@plongee.fsgt.org

✓ E4 FFESSM ou BEES 2

Un encadrant titulaire d'un brevet E4 issu de la filière d'Etat ou de la FFESSM peut demander un n° E4 FSGT (carte brevet) dans les conditions suivantes :

- être licencié à la FSGT,
- être parrainé par un E4 FSGT.

Pour effectuer cette demande le parrain adresse un courriel à : equivalence@plongee.fsgt.org

Le demandeur pourra alors obtenir une carte brevet FSGT avec un numéro suivi d'un « t ». A l'issue d'une période probatoire de 2 ans où le demandeur devra participer à un jury d'encadrant au moins, ce dernier pourra demander la confirmation de son numéro. Dans ce cas le « t » sera remplacé par un « e » ce qui lui permettra d'organiser des formations et des jurys sans que la présence d'un E4 FSGT soit obligatoire.

Sur décision motivée, la CFA se réserve le droit de ne pas confirmer une demande d'équivalence ou d'annuler un numéro temporaire.

Rappel : 2 E4 FSGT avec un numéro temporaire ne peuvent pas organiser de jurys E2 ou P4.



✓ Sécurité Civile

En conformité avec l'accord « passerelle » signé en juin 2011, les plongeurs de la Sécurité Civile peuvent obtenir des équivalences ou des allègements de formation selon les passerelles suivantes :

- Plongeur SAL ⇔ Plongeur Autonome 40m ou Niveau 3 / Nitrox confirmé,
- Chef d'Unité ⇔ Moniteur Fédéral 1^{er} degré / Trimix élémentaire,
- Conseiller Technique ⇔ Moniteur Fédéral 2^{ème} degré / Trimix élémentaire.

Les formulaires pour effectuer les demandes sont dans l'accord « passerelle » qui est consultable sur : <http://www.plongee.fsgt.org> rubrique formation.

✓ TIV

Un TIV attesté par la fédération française peut demander numéro FSGT par simple formalité administrative. Selon la réglementation du ministère de l'industrie, le numéro FSGT est obligatoire pour faire des inspections visuelles dans le cadre d'un club FSGT.

✓ Mélanges – CAFSAN – Randonnée sous-marine - Environnement Subaquatique

Se reporter aux chapitres concernés supra.

Dans tous les cas, les brevets obtenus par équivalence directe feront l'objet d'un numéro comprenant un suffixe : « e ».

6-2/ Demandes d'Allègement de Formation (DAF)

✓ Instructeurs CMAS** et *** certifiés à l'étranger

La simple possession d'une licence FSGT en cours de validité ne permet pas aux instructeurs CMAS certifiés par un organisme étranger de valider un brevet FSGT.

Il est nécessaire pour ces instructeurs de participer à un stage fédéral et de valider certaines épreuves en fonction de leur cursus de formation.

Les Demandes d'Allègement de Formation sont consultables sur <http://www.plongee.fsgt.org> rubrique formation.

✓ Guides de palanquée et Instructeurs ISO

Les Guides de palanquée titulaires d'une qualification répondant aux exigences de la norme *ISO 24 801-3 / Dive Leader* peuvent demander des allègements de formation et des dispenses d'épreuves afin d'obtenir le brevet FSGT de Plongeur de niveau 4 (Guide de palanquée).

Les Instructeurs titulaires d'une qualification répondant aux exigences de la norme *ISO 24 802-2 / Instructeur part 2* peuvent demander des allègements de formation et des dispenses d'épreuves afin d'obtenir le brevet FSGT d'Enseignant niveau 3 (Moniteur Fédéral 1^{er} degré).

Les Demandes d'Allègement de Formation sont consultables sur <http://www.plongee.fsgt.org> rubrique formation.

✓ Validation d'expériences dans la formation de cadres

Les titulaires d'une qualification « Enseignant niveau 3 » mentionnée dans le Code du sport peuvent demander des allègements de formation et des dispenses d'épreuves afin d'obtenir le brevet FSGT d'Encadrant niveau 4 (Moniteur Fédéral 2^{ème} degré) s'ils peuvent justifier d'une expérience dans la formation et la certification de brevets d'encadrant et d'enseignant.

Les Demandes d'Allègement de Formation sont consultables sur <http://www.plongee.fsgt.org> rubrique formation.



**La FSGT demande vivement à tous les encadrants de s'engager et d'oeuvrer pour la protection du milieu marin.
Sa dégradation est préjudiciable à notre pratique et à la qualité de notre environnement de façon générale.**

Ainsi la FSGT prône le respect de la « CHARTE INTERNATIONALE DU PLONGEUR RESPONSABLE », consultable sur le site :

<http://www.longitude181.com>



Notes personnelles